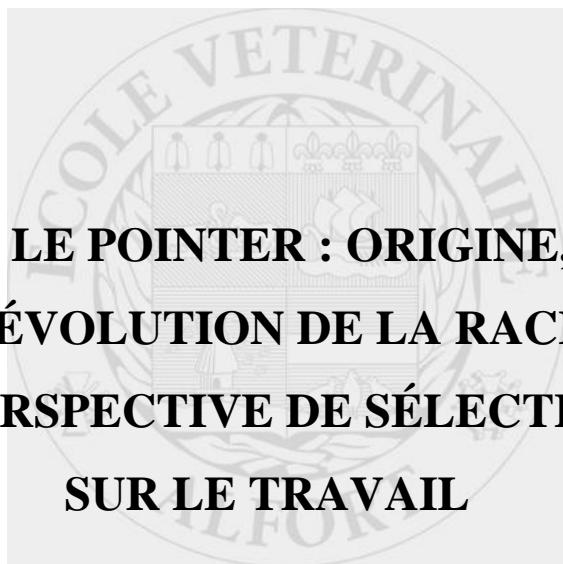


Année 2013



THESE

Pour le

DOCTORAT VETERINAIRE

Présentée et soutenue publiquement devant

LA FACULTE DE MEDECINE DE CRETEIL

le.....

par

Stéphanie, Marie DUC

Née le 9 décembre 1982 à Montluçon (Allier)

JURY

Président :

Pr. à la Faculté de Médecine de CRETEIL

Membres

Directeur : M. Jean-François COURREAU

Professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

Assesseur : M. Bertrand DEPUTTE

Professeur honoraire à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

LISTE DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

Directeur : M. le Professeur GOGNY Marc

Directeurs honoraires : MM. les Professeurs MORAILLON Robert, PARODI André-Laurent, PILET Charles, TOMA Bernard
Professeurs honoraires: Mme et MM. : BRUGERE Henri, BRUGERE-PICOUX Jeanne, BUSSIERAS Jean, CERF Olivier, CLERC Bernard, CRESPEAU François, DEPUTTE Bertrand, MOUTHON Gilbert, MILHAUD Guy, POUCHERON Jean-Louis, ROZIER Jacques

DEPARTEMENT D'ELEVAGE ET DE PATHOLOGIE DES EQUIDES ET DES CARNIVORES (DEPEC)

Chef du département : M. POLACK Bruno, Maître de conférences - Adjoint : M. BLOT Stéphane, Professeur

<p>- UNITE DE CARDIOLOGIE Mme CHETBOUL Valérie, Professeur * Mme GKOUNI Vassiliki, Praticien hospitalier</p> <p>- UNITE DE CLINIQUE EQUINE M. AUDIGIE Fabrice, Professeur M. DENOIX Jean-Marie, Professeur Mme TRACHSEL Dagmar, Maître de conférences contractuel Mme DUPAYS Anne-Gaëlle, Assistant d'enseignement et de recherche contractuel Mme GIRAUDET Aude, Praticien hospitalier * Mme MESPOULHES-RIVIERE Céline, Maître de conférences contractuel Mme PRADIER Sophie, Maître de conférences</p> <p>- UNITE D'IMAGERIE MEDICALE Mme BEDU-LEPERLIER Anne-Sophie, Maître de conférences contractuel Mme STAMBOULI Fouzia, Praticien hospitalier</p> <p>- UNITE DE MEDECINE Mme BENCHEKROUN Ghita, Maître de conférences contractuel M. BLOT Stéphane, Professeur* Mme MAUREY-GUENEC Christelle, Maître de conférences M. ROSENBERG Charles, Maître de conférences</p> <p>- UNITE DE MEDECINE DE L'ELEVAGE ET DU SPORT M. GRANDJEAN Dominique, Professeur * Mme YAGUIYAN-COLLIARD Laurence, Maître de conférences contractuel Mme CLERO Delphine, Maître de conférences contractuel</p> <p>- DISCIPLINE : NUTRITION-ALIMENTATION M. PARAGON Bernard, Professeur</p> <p>- DISCIPLINE : OPHTALMOLOGIE Mme CHAHORY Sabine, Maître de conférences *</p>	<p>- UNITE DE PARASITOLOGIE ET MALADIES PARASITAIRE M. BLAGA Radu Gheorghe, Maître de conférences (rattaché au DPASP) M. CHERMETTE René, Professeur * M. GUILLOT Jacques, Professeur Mme MARIGNAC Geneviève, Maître de conférences M. POLACK Bruno, Maître de conférences M. BENSIGNOR Emmanuel, Professeur contractuel</p> <p>- UNITE DE PATHOLOGIE CHIRURGICALE M. FAYOLLE Pascal, Professeur M. MAILHAC Jean-Marie, Maître de conférences M. MOISSONNIER Pierre, Professeur* M. NIEBAUER Gert, Professeur contractuel Mme RAVARY-PLUMIOEN Bérangère, Maître de conférences (rattachée au DPASP) Mme VIATEAM-DUVAL Véronique, Professeur M. ZILBERSTEIN Luca, Maître de conférences</p> <p>- UNITE DE REPRODUCTION ANIMALE Mme CONSTANT Fabienne, Maître de conférences (rattachée au DPASP) M. DESBOIS Christophe, Maître de conférences M. FONTBONNE Alain, Maître de conférences Mme MASSE-MOREL Gaëlle, Maître de conférences contractuel (rattachée au DPASP) M. NUDELMANN Nicolas, Maître de conférences M. REMY Dominique, Maître de conférences (rattaché au DPASP)* M. MAUFFRE Vincent, Assistant d'enseignement et de recherche contractuel, (rattaché au DPASP)</p> <p>- DISCIPLINE : URGENCE SOINS INTENSIFS Mme ROUX Françoise, Maître de conférences</p>
---	--

DEPARTEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (DPASP)

Chef du département : M. MILLEMANN Yves, Maître de conférences - Adjoint : Mme DUFOUR Barbara, Professeur

<p>- DISCIPLINE : BIOSTATISTIQUES M. DESQUILBET Loïc, Maître de conférences</p> <p>- UNITE D'HYGIENE ET INDUSTRIE DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE M. AUGUSTIN Jean-Christophe, Maître de conférences M. BOLNOT François, Maître de conférences * M. CARLIER Vincent, Professeur Mme COLMIN Catherine, Maître de conférences</p> <p>- UNITE DES MALADIES CONTAGIEUSES M. BENET Jean-Jacques, Professeur Mme DUFOUR Barbara, Professeur* Mme HADDAD/HOANG-XUAN Nadia, Professeur Mme PRAUD Anne, Assistant d'enseignement et de recherche contractuel</p>	<p>- UNITE DE PATHOLOGIE MEDICALE DU BETAILE ET DES ANIMAUX DE BASSE-COUR M. ADJOU Karim, Professeur * M. BELBIS Guillaume, Assistant d'enseignement et de recherche contractuel, M. HESKIA Bernard, Professeur contractuel M. MILLEMANN Yves, Professeur</p> <p>- UNITE DE ZOOTECHNIE, ECONOMIE RURALE M. ARNE Pascal, Maître de conférences* M. BOSSE Philippe, Professeur M. COURREAU Jean-François, Professeur Mme GRIMARD-BALLIF Bénédicte, Professeur Mme LEROY-BARASSIN Isabelle, Maître de conférences M. PONTER Andrew, Professeur</p>
---	---

DEPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES (DSBP)

Chef du département : Mme COMBRISSON Hélène, Professeur - Adjoint : Mme LE PODER Sophie, Maître de conférences

<p>- UNITE D'ANATOMIE DES ANIMAUX DOMESTIQUES M. CHATEAU Henry, Maître de conférences* Mme CREVIER-DENOIX Nathalie, Professeur M. DEGUEURCE Christophe, Professeur Mme ROBERT Céline, Maître de conférences</p> <p>- DISCIPLINE : ANGLAIS Mme CONAN Muriel, Professeur certifié</p> <p>- UNITE DE BIOCHIMIE M. BELLIER Sylvain, Maître de conférences* M. MICHAUX Jean-Michel, Maître de conférences</p> <p>- DISCIPLINE : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE M. PHILIPS Pascal, Professeur certifié</p> <p>- UNITE DE GENETIQUE MEDICALE ET MOLECULAIRE Mme ABITBOL Marie, Maître de conférences M. PANTHIER Jean-Jacques, Professeur*</p> <p>- UNITE D'HISTOLOGIE, ANATOMIE PATHOLOGIQUE Mme CORDONNIER-LEFORT Nathalie, Maître de conférences* M. FONTAINE Jean-Jacques, Professeur Mme LALOY Eve, Maître de conférences contractuel M. REYES GOMEZ Edouard, Assistant d'enseignement et de recherche contractuel</p>	<p>- UNITE DE PATHOLOGIE GENERALE MICROBIOLOGIE, IMMUNOLOGIE M. BOULOUIS Henri-Jean, Professeur Mme QUINTIN-COLONNA Françoise, Professeur* Mme LE ROUX Delphine, Maître de conférences stagiaire</p> <p>- UNITE DE PHARMACIE ET TOXICOLOGIE Mme ENRIQUEZ Brigitte, Professeur M. PERROT Sébastien, Maître de conférences M. TISSIER Renaud, Maître de conférences*</p> <p>- UNITE DE PHYSIOLOGIE ET THERAPEUTIQUE Mme COMBRISSON Hélène, Professeur Mme PILOT-STORCK Fanny, Maître de conférences M. TIRET Laurent, Maître de conférences*</p> <p>- UNITE DE VIROLOGIE M. ELOIT Marc, Professeur Mme LE PODER Sophie, Maître de conférences *</p> <p>- DISCIPLINE : ETHOLOGIE Mme GILBERT Caroline, Maître de conférences</p> <p>* responsable d'unité</p>
--	--

REMERCIEMENTS

A notre Président de Thèse,

Professeur

Professeur de la faculté de médecine de Créteil

Qui nous a fait l'honneur d'accepter la présidence de notre jury de thèse,

Un hommage respectueux.

A notre jury de thèse,

Monsieur le Professeur Jean-François COURREAU

Professeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

Pour son accueil, son accompagnement durable et sa Patience,

Qu'il en soit sincèrement remercié.

Monsieur le Professeur Bertrand DEPUTTE

Professeur honoraire de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

Pour avoir aimablement accepté de participer à ce jury de thèse,

Sincères remerciements.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	5
TABLE DES TABLEAUX	7
TABLE DES ANNEXES	8
GLOSSAIRE.....	9
INTRODUCTION.....	13
PREMIERE PARTIE – PRESENTATION DU POINTER	15
I – Le chien d’arrêt	15
I.A – Origine.....	15
I.B – Description	18
I.B.1 – Morphologie	18
I.B.2 – Qualités comportementales et qualités de travail	20
II – Le Pointer.....	23
II.A – Historique	23
II.A.1 – Genèse de la race	23
II.A.1.a – Origine du pointer	23
II.A.1.b – Croisements du pointer	24
II.A.1.c – Type morphologique du pointer.....	25
II.A.1.d – Qualités de travail du pointer	28
II.A.2 – Evolution : orientation utilitaire de la race	33
II.A.2.a – De la chasse aux « field-trials »	33
II.A.2.b – Evolution des règlements des concours	34
II.A.2.c – Les « field-trials » hors de l’Angleterre	36
II.B – Situation actuelle.....	37
II.B.1 – Description de la race.....	37
II.B.1.a – Standard morphologique	38
II.B.1.b – Standard de travail.....	47
II.B.2 – Expansion de la race	54
II.B.2.a – En France	54
II.B.2.b – Dans le monde	55
SECONDE PARTIE – DE L’EVALUATION PHENOTYPIQUE A L’EVALUATION GENETIQUE.	57
I - Pratiques empiriques pour l’amélioration génétique du pointer	57

I.A - Définition du type recherché.....	57
I.B - Méthodes et outils d'amélioration utilisés	58
I.B.1 - Les expositions et les « field-trials » comme outils pour trouver les meilleurs chiens	58
I.B.2 - Les croisements et l'usage de la consanguinité chez les créateurs de la race	58
I.B.3 - Des méthodes d'amélioration expérimentales.....	59
I.C - Pratiques contemporaines	59
I.C.1 - Sélection.....	60
I.C.2 - Consanguinité	62
I.C.3 - Croisement	63
I.D - Conclusion	64
II – Evaluation phénotypique des chiens en concours.....	64
II.A - Méthodes d'évaluation	64
II.A.1 - Les concours de travail.....	64
II.A.1.a - Les différents types de concours	65
II.A.1.b - Organisation	66
II.A.1.c - Déroulement.....	67
II.A.2 - Le jugement	68
II.A.2.a - Les juges et leur formation.....	68
II.A.2.b - Les méthodes de jugement	69
II.A.2.b.a - Composition des jurys des différents concours.....	69
II.A.2.b.β - Le règlement.....	70
II.A.2.c - Les fautes éliminatoires	73
II.A.3 - La notation	75
II.A.3.a - A l'échelle du concours	75
II.A.3.b - A l'échelle de la saison	76
II.A.4 – Cas particulier du test d'aptitudes naturelles (TAN)	77
II.B - Pertinence des notes comme mesure des performances des chiens	78
II.B.1 - Influences relatives du chien et du conducteur dans les fautes	78
II.B.1.a - Responsabilité du conducteur	79
II.B.1.b - Responsabilité partagée	79
II.B.2- Cas des chiens non classés	80
III – Utilisation empirique des résultats en concours.....	82
III.A - Utilisation des chiens en tant que reproducteurs.....	82
III.B – Pointers et « professionnels »	84
III.B.1 – L'éleveur	84
III.B.2 – Le dresseur	84
III.C – Utilisation des chiens dans la pratique de la chasse.....	84
IV – Utilisation potentielle des résultats en concours dans le cadre des méthodes modernes d'évaluation génétique.....	86

IV.A – Les concours destinés aux pointers assurent-ils une bonne qualité des mesures des performances des chiens ?	86
IV.B – Serait-il envisageable de calculer les indices génétiques des pointers ?	90
IV.C – Par extrapolation avec des études génétiques déjà menées en espèce canine, quels résultats pourrions-nous avancer en race pointer pour les caractères de travail ?	92
IV.D – Serait-il envisageable d'utiliser des indices génétiques pour la sélection du pointer ?	96
CONCLUSION.....	99
BIBLIOGRAPHIE.....	101

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 – Représentation du type braque (braque et braque de Bengale) et du type chien courant. (« Le braque », « Le braque de Bengale », et « Le chien courant », Buffon, 1755).....	19
Figure 2 – Chien de type braque à l'arrêt, bloquant un couple d'oiseaux (« Chienne blanche devant un buisson de sureau », Desportes, 1714).....	23
Figure 3 – Le pointer espagnol, lourd et massif, à l'origine du pointer anglais (« The Spanish Pointer », Reinagle, 1803).....	24
Figure 4 – Chien issu d'un croisement entre pointer et fox-hound dans un but d'amélioration de la race pointer (« Dash », gravure d'après Gilpin, 1788)	25
Figure 5 – Pointer évoluant vers le type pointer anglais (« Plato », gravure d'après Barrend, 1840)	26
Figure 6 – De nombreuses robes possibles chez le pointer (« Pointer at home », gravure d'après Towne, dix-neuvième siècle)	27
Figure 7 – Pointer utilisé seul à la chasse en terrain « ouvert » (« Pointer Bitch », gravure d'après Dalby, 1844).....	28
Figure 8 – Pointers chassant à plusieurs dans les landes (« Pointers Hunting Grouse », gravure d'après Gilpin, dix-huitième siècle)	28
Figure 9 – Pointers attendant d'être lâchés sur le terrain de chasse, semblant déjà en prendre la mesure (« La terre promise », Earl, 1899)	29
Figure 10 – Arrêt du pointer au premier plan et arrêt « à patron » du pointer à l'arrière-plan (« Arrêt et patron », Muss-Arnolt, vers 1900)	30
Figure 11 – Arrêt de deux pointers (« 12 août », Blinks, vers 1900)	30
Figure 12 – Chiens « fermes à l'oiseau », arrêtant à quelques pas d'eux un gibier « à vue » (« Pointer et setter irlandais », Ansdell, 1862).....	31
Figure 13 – Arrêt et patron à grande distance de deux pointers (« Pointer at work », Earl, 1864-1943)	31
Figure 14 – Rencontre lors d'un « field-trial » (« A Field Trial Meeting », Earl, 1880)	34
Figure 15 – Vue d'ensemble du pointer (Solaro, 1986)	38
Figure 16 – Tête de pointer idéale selon Solaro (1986)	39
Figure 17 – Tête de pointer (« Tête de pointer », Earl, début du vingtième siècle)	39

Figure 18 – Deux bustes de pointers (« Pointers Winding », Earl, début du vingtième siècle)	39
Figure 19 – Tête de pointer (photo : Dampérat)	40
Figure 20 – Tête de pointer (photo : Colinet)	40
Figure 21 – Comparaison des rapports entre les axes longitudinaux supérieurs du crâne et du chanfrein de trois races de chiens d'arrêt (Pointer Club Français, 1997)	41
Figure 22 – Dépression naso-frontale ou stop chez le pointer (Pointer Club Français, 1997)	41
Figure 23 – Profil antéro-inférieur latéral du museau (Solaro, 1986)	42
Figure 24 – Position sub-frontale des yeux (10°) (Solaro, 1986)	42
Figure 25 – Pointer (photo : Dampérat)	43
Figure 26 – Schéma du pointer idéal d'après Solaro (Pointer Club Français, 1997)	46
Figure 27 – Pointers dans différentes phases du galop (photos : Dampérat)	47
Figure 28 – Pointers au galop (photos : Colinet)	48
Figure 29 – Pointer au galop (photo : Dampérat)	48
Figure 30 – Pointer au galop (photo : Colinet)	48
Figure 31 – Quête croisée face au vent (adapté de Comte, 2004)	49
Figure 32 – Arrêt après une remontée d'émanation (adapté de Comte, 2004)	50
Figure 33 – Arrêt de deux pointers suite à la perception de l'émanation d'un faisand (« Pointers et faisand », Danchin, 1887-1938)	50
Figure 34 – Pointers à l'arrêt, vus de face (photos : Dampérat)	51
Figure 35 – Pointer à l'arrêt, vu de profil (photo : Colinet)	51
Figure 36 – Coulé du chien vers le gibier après un arrêt (adapté de Comte, 2004)	52
Figure 37 – Dans un parcours en couple, arrêt sur émanation (chien de gauche) et arrêt à patron (chien de droite) (photo : Dampérat)	53
Figure 38 – Dans un parcours en couple, positions relatives des chiens, le chien 1 marquant l'arrêt sur émanation, le chien 2 devant marquer l'arrêt à patron (adapté de Comte, 2004)	53
Figure 39 – Présentation type d'une fiche information sur un chien sur le site officiel du Pointer Club de France (Pointer Club Français, 2010)	61
Figure 40 – Quête mal réglée, irrégulière laissant une partie du terrain inexploré (adapté de Comte, 2004)	74

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Evolution des inscriptions au Livre des Origines Français pour les races de chiens d'arrêt les plus représentées et pour la totalité des races du groupe 7 (Société Centrale Canine, 2001-2011).....	55
Tableau 2 – Evolution des inscriptions aux livres généalogiques nationaux en Europe (d'après Spezia, 2009).	56
Tableau 3 – Nombre de chiens autorisés à courir en fonction du concours (SCC, 2007)....	67
Tableau 4 – Nombre de performances et de compétiteurs des études de génétiques quantitatives réalisées sur l'espèce canine.....	90
Tableau 5 – Héritabilité (h^2) de quelques qualités de travail chez diverses races de chien d'arrêt (Denis, 2007)	94
Tableau 6 – Valeurs d'héritabilités calculées et méthode utilisée lors d'étude génétique sur les qualités de travail en espèce canine.....	95

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 – Standard du Pointer Anglais (Standard FCI N°1 du 07/09/1998).....	107
Annexe 2 – Défauts entraînant la non-confirmation des pointers (Pointer Club Français, 1997)	110
Annexe 3 – Grille de cotation des pointers (Pointer Club Français, 2010).....	111
Annexe 4 – Critères d’attribution des titres (SCC, 2007 et Pointer Club Français, 2012).112	

GLOSSAIRE

TERMES CYNOPHILES

- Allures** : Manière dont le chien se déplace, manière de galoper et de porter la tête ; les allures définissent le style.
- Arrêt (Arrêter)** : Fait que le chien s'arrête lorsqu'il rencontre, par hasard ou du fait d'une remontée, un gibier.
- Faux-arrêt (Faux-arrêté)** : Fait d'un chien qui arrête alors qu'il n'y a pas de gibier.
- Arrêt à patron ou Patron (Patronner)** : Fait d'un chien qui arrête à la simple vue d'un autre chien à l'arrêt, sans qu'il y ait nécessairement perception d'une émanation.
- Arrêt servi (Servir un arrêt, ou un chien)** : Fait du conducteur qui rejoint son chien pour le faire couler et mettre ainsi les oiseaux à l'envol.
- Blink (Blinker)** : Abandon ou évitement par un chien de l'arrêt ou du patron.
- Bourrer un gibier** : Un chien qui bourre un oiseau est un chien qui a eu connaissance de cet oiseau et qui, au lieu de l'arrêter, court dans sa direction et le fait voler.
- Carnet de travail** : Fournie par la Société Centrale Canine pour chaque chien. Il est présenté au juge qui y porte la récompense obtenue pour la valider.
- Conduite ou Présentation** : Manière dont le conducteur fait travailler son chien.
- Couler** : Lorsque le chien quête, il remonte avec prudence et autorité son émanation jusqu'à arrêter le gibier. Lorsque le chien est à l'arrêt, il remonte également, sur ordre de son conducteur, jusqu'à l'envol des oiseaux.
- Découpler** : En concours, détacher le chien à l'ordre du juge pour commencer ou reprendre le parcours.
- Emanation** : Odeur émise par le gibier et portée par le vent.
- Prise d'émanation** : Perception de l'émanation, qui se traduit par un changement d'attitude chez le chien.
- Remontée d'émanation** : Désigne le trajet du chien depuis le lieu où il a perçu l'odeur, jusqu'au lieu d'origine de l'émanation (qui peut être le gibier lui-même, ou la place où se trouvait un gibier qui s'est déjà envolé) et la manière de le parcourir.
- Quête** : Manière dont le chien parcourt son terrain à la recherche du gibier.
- Quête croisée** : Quête organisée de manière géométrique, caractérisée par des lacets réguliers en largeur, de part et d'autre du conducteur, et en profondeur.
- Quête étendue** : Quête qui s'étend loin en largeur et en profondeur.
- Main (dans la main)**: Un chien dans la main est un chien prêt à obéir à toute demande de son conducteur.

Sortie de main : Un chien qui est sorti de la main n'est plus sous le contrôle de son conducteur et ne répond plus à ses ordres.

- **Minute (la minute) :** En concours, première minute du parcours pendant laquelle les fautes ne sont pas éliminatoires.

- **Note du concours – Ne pas être dans la note du concours :** Prestation d'un chien très en-deçà de ce qui est attendu a minima dans un type de concours donné.

- **Nasiller :** Défaut d'un chien qui contrôle les odeurs au sol au lieu de s'appuyer sur le vent.

- **Parcours :** Ensemble de la prestation réalisée par le chien en concours.

- **Point (marquer/prendre un point) :** Action qui englobe tout le travail sur un gibier, de la prise d'émanation jusqu'à son envol.

- **Port de tête :** Manière dont le chien porte sa tête lorsqu'il quête.

- **Sage envol et feu :** Se dit d'un chien qui ne bouge ni à l'envol des oiseaux, ni lors du coup de feu.

- **Tape :** Fait d'un chien qui fait voler un gibier sans en avoir pris connaissance

- **Vent – A bon vent :** Le chien court à bon vent lorsque le vent et le terrain qu'il doit explorer sont dans des directions opposées

Aller chercher le vent : Le chien va chercher le vent lorsque, n'étant pas placé à bon vent en début de parcours, il a de lui-même l'initiative d'aller se placer à bon vent.

SIGLES CYNOPHILES

A : Champion d'Automne

B : Bon

CACIT : Certificat d'Aptitude au Championnat International de Travail

CACT : Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail

CQN : Certificat d'Aptitudes Naturelles

CS : Champion de France de Conformité au Standard

CUNCA : Commission Nationale d'Utilisation des Chiens d'Arrêt

Dys A : Dysplasie A

EXC : Excellent

F : Champion de France

FCI : Fédération Cynologique Internationale

GQ : Champion national de Grande Quête

IB : Champion International de Beauté

IGQ : Champion International de Grande Quête

IT : Champion International de Travail

LOF : Livre des Origines Français

P : Champion de Printemps

RCACIT : Réserve de Certificat d'Aptitude au Championnat International

RCACT : Réserve de Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail

SCC : Société Centrale Canine

TAN : Test d'Aptitudes Naturelles

T : Champion national de Travail

TB : Très Bon

TR : « Trialer »

TERMES DE GENETIQUE

- Caractère qualitatif : Caractère qui se définit par une qualité (par exemple, poil ras), le plus souvent régi par un seul gène, parfois deux, et qui subit une variation discontinue, avant tout d'origine génétique.

- Caractère quantitatif : Caractère qui se définit par une quantité (par exemple, hauteur au garrot) et qui subit une variation continue dans une population (tous les intermédiaires existent entre les valeurs extrêmes). Cette variation est due à la fois à des effets génétiques et à des effets d'environnement.

- Coefficient de détermination : Traduit la fiabilité de l'estimation de l'indice génétique. Varie de 0 à 1. Plus il est proche de 1, plus la précision est grande (plus la valeur génétique de l'animal est connue avec précision).

- Effets génétiques : Ensemble des gènes qui régissent un caractère quantitatif ; on parle de système polygénique. Les effets génétiques englobent les effets génétiques additifs et les effets d'interaction, dits non-additifs.

- Héritabilité (h^2) : Rapport de la variance génétique additive sur la variance totale ou phénotypique. C'est la part de variation phénotypique d'origine génétique additive. Elle évalue la variation intraraciale.

h^2 varie de 0 à 1. ($h^2 < 0,2$: valeur faible ; $0,2 < h^2 < 0,4$: valeur moyenne ; $h^2 > 0,4$: valeur élevée).

- Indice génétique : Évalue la valeur génétique d'un individu, calculée pour un caractère ou un ensemble de caractères, à partir de ses performances et en tenant compte de celles de ses ascendants, collatéraux et descendants.

- Variance : Expression statistique de la variation d'un caractère quantitatif dans une population donnée. Elle mesure la dispersion des données par rapport à la moyenne de l'échantillon. Sa valeur est égale au carré de l'écart-type.

INTRODUCTION

D'après les trouvailles archéologiques, les canidés ont intégré les groupes humains il y a au moins 10 000 ans. Mais il semble que c'est bien avant, il y a peut-être 100 000 ans, que les divergences entre l'ancêtre du chien – le loup, hypothèse aujourd'hui retenue – et le chien, qui allait devenir domestique, sont apparues (Bedossa et Deputte, 2010).

Sous l'effet progressif du processus de domestication, le chien a vu sa morphologie, sa physiologie et son comportement se modifier. L'homme l'a modelé selon ses besoins. Les méthodes de sélection chez le chien étaient empiriques et le sont encore aujourd'hui, dans une très large mesure.

Ces méthodes ont permis le modelage de chiens, qui se sont distingués les uns des autres, par leur morphologie et par leurs aptitudes.

Ces méthodes de sélection artificielles sont les mêmes que celles employées chez les espèces de rente. Récemment ont été mis en place des index génétiques, issus de la génétique quantitative, et qui sont aujourd'hui sinon d'usage courant, au moins connu des éleveurs. Ceci est vrai pour de nombreuses espèces de rente. Chez les équins, à la fois espèce de rente et de loisir, l'utilisation des index génétiques est, selon les éleveurs (éleveurs de chevaux de sauts d'obstacles, de trotteurs ou de galopeurs), familière, connue, utilisée ou sciemment ignorée.

Le chien, comme le cheval, est un animal de sport, et une des rares espèces chez laquelle l'homme souhaite rassembler des qualités comportementales complexes et des qualités physiques.

Si les généticiens savent aujourd'hui calculer des indices fiables pour la sélection de caractères physiques chez les espèces de rente, il est plus difficile de cerner les caractères comportementaux, et encore plus de les évaluer.

Des travaux portant sur l'évaluation de caractères comportementaux ont pourtant pu être menés chez le chien de travail : aptitudes à la chasse du spitz finnois, aptitudes bergères du border collie, aptitudes aux épreuves de concours de chiens de défense du berger belge, par exemple.

Et l'amélioration génétique des races canines étudiées semble possible avec l'outil que les indices génétiques représentent.

Nous proposons de nous pencher sur le travail de sélection chez un chien de chasse et plus particulièrement, un chien d'arrêt, le pointer.

Dans un premier temps, il convient donc d'étudier, pour bien le connaître, le sujet de notre étude, le pointer.

Dans un second temps, nous observerons les méthodes mises en œuvre d'hier à aujourd'hui pour l'amélioration du pointer, et enfin les méthodes potentiellement utilisables.

PREMIERE PARTIE – PRESENTATION DU POINTER

Ce chapitre s'appuiera principalement sur l'ouvrage d'Arkwright, écrit en 1902, consacré au pointer : en effet, « depuis sa première publication, ce livre a été considéré comme "la bible du pointerman" » (extrait de la Présentation par Mr Martineau, *Le Pointer, Arkwright*, seconde édition). Appuyant ce propos, le Pointer Club Français a acheté tous les exemplaires existants en 1997, l'éditeur cessant ses activités, et les réserve aux membres du club.

(Convention de citations : les citations d'Arkwright lui-même sont suivies de leur page d'apparition, mentionnée entre parenthèses, dans son livre *Le Pointer* ; les citations d'auteur par Arkwright sont suivies, également entre parenthèses, du nom de l'auteur, de la date de la citation ou des dates de naissance-décès de l'auteur, et de la page à laquelle ils apparaissent dans le livre d'Arkwright.)

I – Le chien d'arrêt

I.A – Origine

Etymologie

Le terme « chien d'arrêt » est une expression française moderne, qui n'a probablement pas été utilisée en France avant le dix-septième siècle. Cette expression vient de l'italien « cana da rete », chien de filet, qui était un braque italien utilisé au seizième siècle (Scandianese, 1556, p.29).

Premières allusions aux chiens d'arrêt : treizième siècle

Les plus anciennes allusions aux chiens d'arrêt ont été faites de façon presque synchrone par deux auteurs de nationalité différente, au treizième siècle.

D'une part, un auteur italien décrit de nombreux chiens dont certains correspondent aux chiens d'arrêt : « Li contre sont brachet as orailles pendanz, qui cognoissent l'odor des bestes et des oisiaux, et por ce sont il bon à la chace » (Latini, entre 1260 et 1267, p.18).

D'autre part, un auteur allemand fait allusion aux qualités et à l'éducation de chiens qui doivent se coucher à la prise d'émanation des perdrix, c'est-à-dire, lorsqu'ils détectent l'odeur que les perdrix dégagent : « les chiens qui sont employés pour chasser l'oiseau semblent posséder ces qualités plutôt par le dressage que par le sens de l'odorat, quoiqu'ils les tirent de ces deux sources. Voici comment on fait leur

éducation : on les mène d'abord assez souvent autour de perdrix captives, et à la fin, par des menaces, on leur apprend à tourner et tourner autour d'elles ; mais ils doivent d'abord trouver les perdrix, grâce à leur odorat, et c'est ainsi que, au début, ils se couchent (ponunt) assez souvent à l'émanation des oiseaux captifs » (Le Grand, 1193-1280, p.18). Pour autant, l'Allemagne ne semblait pas posséder de chiens d'arrêt à cette époque.

La distinction chien d'arrêt - chien courant

La distinction entre chien d'arrêt et chien courant n'est pas évidente au premier abord. Tout d'abord, ces deux types de chiens viendraient d'une seule et même famille (Buffon, 1777, p.23).

Ensuite, les termes qui les désignent sont employés sans réelle distinction pour l'un ou l'autre type de chiens :

- Le terme « braque » désigna d'abord uniquement les chiens courants, puis les chiens courants et pointants, et enfin, seulement les chiens pointants ;
- Le terme « navarro » désigne un chien de perdrix de Navarre, mais fut tout d'abord employé pour désigner un chien courant ;
- Le terme « ventor » désigne tout à la fois le « chien courant de trait » et le chien d'arrêt ;
- Les termes « odorificus », et « canis sagax », chien sagace, se rapportent tantôt au chien chassant à courre, tantôt au chien pointant.

Cependant, cette distinction est bien réelle, et la notion de race pure existe pour les chiens de chasse : aux quinzième et seizième siècles, des écrivains espagnols et italiens préconisent des croisements entre chiens pointant et courant, dans le but de perfectionner ce dernier, et ils précisent que « chacun de ces reproducteurs soit de la plus pure espèce, de corps léger et sec, et avec un bon nez » (Anonyme, seizième siècle, p.24). Ainsi, Arkwright (1983, p.24) estime que le chien de perdrix d'Espagne doit avoir été une race distincte, avec ses caractères propres et définis, et fixée bien avant le quinzième siècle.

La distinction type braque – type épagnol

Des distinctions morphologiques et stylistiques apparaissent chez les chiens d'arrêts.

D'une part, il existe des chiens à poil long, les épagnols ou chiens couchants, qui chassent le nez près du sol et sont bons pisteurs : « Les Espagnols sont pour les oyseaus, chassent le nez bas, et suivent par le pied » (de Sélincourt, 1683, p.20).

D'autre part, il y a des chiens à poil court, les braques ou chiens pointants, qui quêtent la tête haute : ils « arrêtent tout, chasseurs de haut nez, les meilleurs sont d'Espagne » (de Sélincourt, 1683, p.20). Ces chiens ont « de longues oreilles, une face grossière » et sont « sagaces et rapide » (Gesner, 1515-1565, p.25).

Des chiens d'arrêts espagnols utilisés dans les pays voisins

Gaston Phébus, qui posséda « de 1500 à 1600 chiens, importés de tous les pays d'Europe » témoigne de l'arrivée en France, en 1387, de chiens venant d'Espagne, nommés alors épagneuls ou chiens d'Oysel (Cimber, 1837, p.19) ; ceux-ci étaient utilisés aussi bien à la chasse à la perdrix et à la caille qu'à la fauconnerie : « Autre manière y a de chiens qu'on appelle chiens d'Oysel, ou espaignolz, pour ce que cette nature vient d'Espagne, combien qu'il y en ait en autre pays. Et telz chiens ont moult de bonnes coutumes et de mauvaises aussi. Beau chien d'Oysel doit avoir grosse teste et grand corps et bel, de blanc poil ou canèle. Car ce sont les plus beaux et de tel poil y en a moult voulentiers de bons, ne il ne doit mye estre trop velu et doibt avoir le bout de la queue espiée. Les bonnes coutumes que telz chiens ont font qu'ilz ayment trébien leurs maîtres et le suivent sans perdre parmi toutes voyes. Aussi vont-ils voulentiers devant oyseaux querant et jouant de la queue et encontrent de tous oyseaulx et de toutes bestes ; mais leur droit mestier si est de la perdrix et de la caille ; c'est chose moult bonne à un homme qui a bon austour ou faulcon, lanier ou sacre, et aussi qui a bon épervier sont bons pour le gibier ; et aussi quant on les ensigne à estre couchants sont bons pour prendre la perdrix et la caille au filé ; et aussi sont-il bons quant on les aprent pour la rivière à un oysel qui est au plongé... Et comme on dit leuvrier de Bretaigne les allans et chiens d'Oysel viennent d'Espagne » (Phoebus, 1331-1391, p.19).

Au seizième siècle, des chiens d'origine espagnole sont utilisés en Allemagne à la chasse au petit gibier. Ils sont décrits comme des chiens dociles, fidèles et de quête étendue, c'est-à-dire qui parcourent le terrain à la recherche du gibier à grande distance de leur maître : « Les chiens espagnols, ardents pour leurs maîtres et de sagacité recommandable, sont surtout employés pour trouver les perdrix et les lièvres. Ils ne sont pas autant estimés pour la recherche du gros gibier ; car, pour la plupart, ils battent le terrain à grande distance et ne se tiennent pas aussi près que les chiens de chasse du pays » (Heresbach, 1570, p.19).

Arkwright (1983, p.19) affirme l'origine espagnole de l'épagneul ou chien couchant, et suppose une origine italienne pour le braque ou chien pointant.

Les chiens d'arrêt et la loi aux seizième et dix-septième siècles

La chasse au chien couchant était l'apanage des rois. En France, à partir de 1578, sous Henri III, et jusqu'en 1669, sous Louis XIV, des ordonnances interdisent la chasse au chien couchant, qui serait la cause de destruction de nombreux gibiers, notamment perdrix et cailles. Les peines encourues par les contrevenants sont variées : punition corporelle, amende et emprisonnement, bannissement du lieu de résidence, confiscation d'arquebuse, chiens tués ou jarrets coupés (Arkwright, 1983, p.53).

En Angleterre, sous Henry VIII (1491-1547), des actes légifèrent l'utilisation d'arbalètes et de fusils à mains (Arkwright, 1983, p.59). Puis, sous Edouard VI (1537-1553), il devient interdit, pour les personnes « au-dessous du degré de Lord du

Parlement », de tirer « avec aucun fusil à mains, sur aucun oiseau », « aucun plomb-grêle ni pas plus d'un seul grain projectile à la fois » (Edouard VI, 1548, p.60).

I.B – Description

Les races de chiens d'arrêt sont diverses, et sont réparties en deux grandes sections, d'après la Fédération Cynologique Internationale : d'une part, les chiens d'arrêt continentaux, avec les types braque, épagneul et griffon, et d'autre part, les chiens d'arrêt britanniques et irlandais avec les types setter et pointer. Ces races diffèrent par leurs caractéristiques morphologiques propres, et bien que les sujets basent tous leur mode de chasse sur l'arrêt, chaque race a un style de chasse qui lui est propre également.

I.B.1 – Morphologie

Selon la classification de Mégnin (1897), tous les chiens d'arrêt sont de type braccoïde : « Le type Braccoïde a la tête se rapprochant de la forme prismatique, avec le museau aussi large à l'extrémité qu'à la base, et séparé du front par une dépression (cassure du nez) bien marquée, les oreilles sont tombantes, les lèvres longues et flottantes, les supérieures, ainsi que la commissure, dépassant de beaucoup le niveau de la mâchoire inférieure ». Leur taille est moyenne, variant de 0,40 à 0,65 mètres.

Selon Arkwright (1983), il existait en Espagne deux types de chiens courants, à l'origine de deux types de chiens d'arrêt :

- Le premier, « très lourd » et « cylindrique », appelé Navarrese ou Français, avec « la tête large, le museau écrasé, les oreilles très longues et larges », ce sont des chiens « entêtés de leur naturel, et facilement fatigués, bien qu'ils possèdent un nez et un pouvoir olfactif excellent » (De Espinar, 1644, p.27) : ces chiens ont été à l'origine du chien de perdrix navarrais, qui est apparu le premier en Angleterre (Arkwright, 1983) ;
- Le second, « si léger qu'il semble voler au-dessus du sol » (De Espinar, 1644, p.27) est très rapide et couvre beaucoup de terrain : c'est un chien léger, actif, persévérand et infatigable dans son travail, et possédant un bon nez.

La morphologie du chien d'arrêt tel qu'il est décrit au dix-huitième siècle est déjà fonctionnelle :

« Il faut qu'un chien d'arrêt soit bien fait et léger, qu'il soit plus haut du devant que des hanches, qu'il ait l'épaule serrée, le poitrail étroit, le col court et un peu gros, peu d'oreille, mais haute, le nez gros et ouvert, le pied de lièvre, c'est-à-dire, long, étroit et maigre, ou bien fort court, mais rond, petit et maigre ; la côte plate, le rein large ; enfin que le fouet, quand il quête, rase les jarrets en croisant. Les chiens qui ont le devant haut

et le col court portent le nez haut et ne fouillent point, c'est-à-dire, qu'ils ne mettent point le nez à terre, et ils sont toujours fort vites. Ces chiens conviennent dans les lieux où le gibier est rare, parce qu'ils quêtent légèrement, battent beaucoup de pays, et trouvent par conséquent plus de gibier que les chiens pesants : ceux-ci ne conviennent que dans les terres conservées » (Liger, 1776, cité par Nunes, 2005).

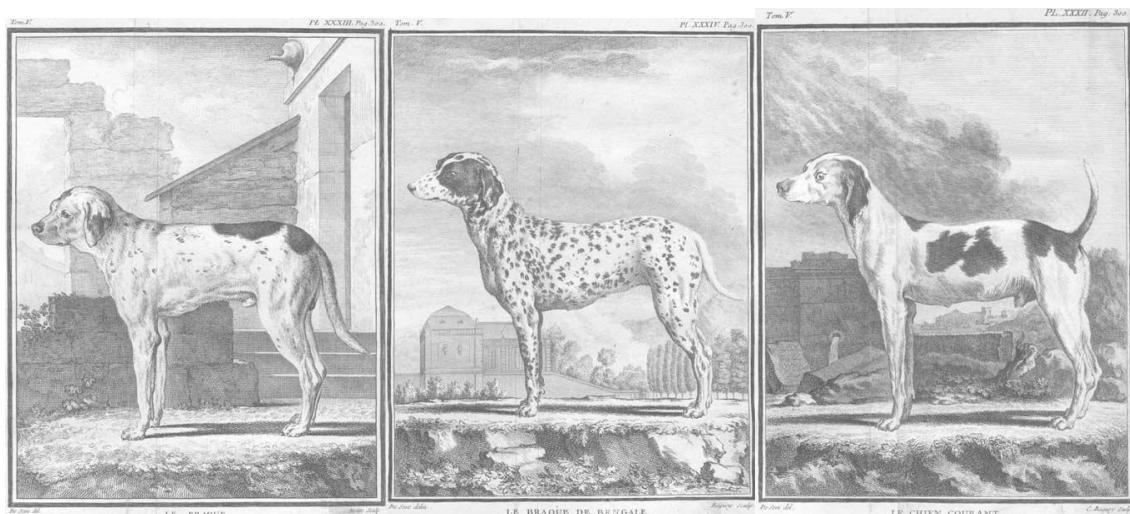
Le type braque

« Les braques sont de toute taille, bien coupés, vigoureux, légers, hardis, infatigables et ras de poil. Ils ont le nez excellent » (L'Abbé Rozier, 1781-1805, cité par Nunes, 2005). Ils ont « les oreilles longues et pendantes » (Valmont de Bomare, 1775, cité par Nunes, 2005).

« Le braque ou chien couchant est ordinairement à fond blanc taché de brun ou de noir ; la tête est presque toujours marquée symétriquement ; il a l'œil de perdrix, les oreilles plates, larges, longues, et pendantes, et le museau un peu gros et un peu long » (Diderot et D'Alembert, 1751-1778, cité par Nunes, 2005).

« Ces chiens [...] ne diffèrent des chiens courants [...] pour la figure, qu'en ce qu'ils ont le museau un peu plus court et moins gros par le bout, la tête plus grosse, les oreilles plus courtes, moins larges, en partie droites et en partie pendantes, les jambes plus longues, le corps plus épais, la queue plus charnue et plus courte : les braques sont blancs pour la plupart ; il y en a qui sont tachés de noir et fauve » (Daubenton, 1774-1785, cité par Nunes, 2005). Le braque nommé braque de Bengale, ne diffère, selon Buffon, du braque que par sa robe, et « était connu en Italie il y a plus de cent cinquante ans », où il était considéré, non pas comme venant du Bengale, mais « comme un braque ordinaire : *Canis sagax*, (*vulgò brachus*) » (Buffon, 1774-1785, cité par Nunes, 2005) (Figure 1).

Figure 1 – Représentation du type braque (braque et braque de Bengale) et du type chien courant. (« Le braque », « Le braque de Bengale », et « Le chien courant », Buffon, 1755)



Le type épagneul

« La tête des chiens de cette race est petite et arrondie, les oreilles sont larges et pendantes, les jambes sèches et courtes, le corps est mince et la queue relevée, ils ont le poil lisse et de longueur très inégale sur différentes parties du corps, car il est fort long aux oreilles, sous le cou, derrière les cuisses, sur la face postérieure des quatre jambes, sur la queue, et plus court sur les autres parties du corps ; la plupart des épagneuls sont blancs, les plus beaux ont la tête d'une autre couleur, comme brune ou noire, et sont marqués de blanc sur le museau et sur le milieu du front ; les épagneuls noirs et blancs ont pour l'ordinaire des taches de couleur fauve au-dessus des yeux » (Daubenton, 1774-1785, cité par Nunes, 2005).

Le type griffon

« Le griffon avait le poil hérisse, droit et assez haut. Il était très docile », « il allait dans l'eau et chassait au "nez", le "nez haut" » (Nunes, 2005).

I.B.2 – Qualités comportementales et qualités de travail

Les chiens d'arrêt utilisés avaient des qualités d'endurance et de flair, dont ils étaient capables de tirer parti sur des terrains et dans des conditions difficiles : un chien de perdrix « peut travailler dur par la chaleur, mieux que les autres chiens, et a le nez très fin ; il faut, en effet, un nez fin pour trouver une perdrix, surtout au bois. » (Anonyme, quinzième siècle, p.24). De même, « le bracco doit avoir bon nez » (Dante, treizième siècle, p.25).

Le travail des chiens d'arrêt est décrit avec précision dans un manuscrit espagnol, dont voici des extraits, sous forme de dialogue entre un maître en la matière et un apprenti (Anonyme, seizième siècle, p.34) :

« La plus noble méthode et le meilleur sport qui existe est de les (les perdrix) tuer sur des chiens pointants (perros de muesta), ce qui se fait de la manière suivante :

- Il faut trouver la perdrix par les pouvoirs du chien et celui-ci ne peut la rencontrer aussi bien par la vue ou par l'ouïe que par l'odorat ».

Le chien sera lâché par le chasseur face au vent et il le forcera à maintenir sa quête croisée sous le vent. Le chien tombe en arrêt, sa tête généralement tournée vers le gibier.

Si la tête du chien « est contractée et fortement inclinée, l'oiseau tué est tout près, mais si elle est allongée haute, c'est que le chien marque d'autres oiseaux.

Si l'arrêt est pris par hasard (j'entends si le chien s'arrête brusquement au milieu d'une quête rapide et libre où il n'avait aucune notion ni des perdrix ni de leur sentiment), si, alors qu'il croisait avec insouciance, il perçoit subitement une effluve et s'immobilise pétrifié, le chasseur doit vérifier non seulement la place où le chien arrête,

mais aussi tout autour, au cas où il n'apercevrait pas de suite la perdrix là où le chien a d'abord arrêté. La raison pour laquelle le chien pointe si peu sûrement est qu'il est arrêté par la chaleur de la perdrix, j'entends par l'effluve venue de la place où l'oiseau était couché ; et si la perdrix a bougé, tout en n'étant pas loin, le chien ne sait pas où elle est actuellement, mais où elle était d'abord, - et voilà pourquoi il ne prend pas un arrêt sûr et pourquoi le chasseur a tant de peine à voir l'oiseau. (...)

Et si le gibier tient mal, le mieux est de ne pas parler au chien, mais de le siffler ; à ce signal, il tournera la tête pour voir ce qu'on lui demande : il verra le chasseur lui indiquer de la main les parties à battre, et si le chien est ce qu'il doit être, il obéira rien qu'à ce signe. (...)

Il (le chien pointant) doit avoir un nez assez fin pour faire beaucoup d'arrêts sans grand travail ni pour lui, ni pour le chasseur ; si le chien est de nez ordinaire, il ne fera que peu d'arrêts et pour la plupart excessivement courts, ce qui empêchera le gibier de bien tenir, (...).

Le chien doit être très vite, de façon à battre beaucoup de terrain, sans grande fatigue pour le chasseur, et à trouver le gibier qu'il ne trouverait pas s'il était lent ; sans compter qu'en ce dernier cas il y a double travail pour le chasseur qui est obligé d'accompagner le chien dans ses lacets à droite et à gauche. Mais si le chien est tel que je l'ai désiré, toute cette peine sera évitée ; car le chasseur restera en place et dirigera le chien, qui battra beaucoup de terrain.

Le chien doit être bien dressé à cette quête, autrement il ne comprendrait pas bien son terrain et ne trouverait que peu de gibier ; et ce qu'il trouverait ne tiendrait pas, car le chasseur serait obligé de crier après lui si souvent, pour le faire quêter, que le gibier serait dérangé et effrayé.

Pour un terrain découvert il faut un chien qui « fait le tour » (de vuelta), de façon que son mouvement enveloppant force le gibier à mieux tenir ; mais au bois il faut un chien qui pointe (perro de punta). (...)

Le chien doit avoir des pieds durs pour ne pas s'aggraver, et il sera très prudent pour définir (sacar) sa perdrix lorsqu'il sera tombé sous le vent de celle-ci. (...)

Les chiens font cela de trois manières.

Première manière : ils ne lèvent jamais le nez de dessus la piste jusqu'à ce qu'ils aient trouvé l'oiseau qui est alors presque sûrement mis à l'essor par cette méthode, surtout s'il a couru à mauvais vent ; car le chien, ayant à suivre la perdrix à mauvais vent, ne marche pas avec sûreté et la fait voler.

Deuxième manière : quelquefois les chiens suivent la piste et lèvent de temps en temps le nez ; ceci est une méthode plus sûre et meilleure pour trouver le gibier.

Troisième et dernière manière : le chien, aussitôt qu'il a rencontré la piste, s'en écarte immédiatement et décrit un large cercle, en laissant absolument de côté les pistes, jusqu'à ce qu'il ait tourné autour de la perdrix ; alors il marche dans sa direction, le nez dans le vent, jusqu'à ce qu'il l'ait bien définie et il l'arrête ; et cette manière est la plus sûre et la meilleure de toutes.

Le chien doit aussi être un glouton insatiable de travail, car s'il manque de cette qualité, il manque de toutes ; parmi les différentes races de chiens de sport, le bon chien

d'arrêt est le travailleur le plus acharné : tellement même que souvent il pissera le sang. Il doit être en bonne condition pour supporter un travail dur, parce qu'il ne dit jamais « non », quelque fatigué qu'il soit.

Le chasseur ne doit pas être chiche de punitions de façon que le chien obéisse. Celui-ci doit porter la tête haute et fière : de la sorte il est davantage seigneur de l'air et il se tape moins dans le gibier.

Il doit être léger et nerveux pour moins souffrir de la chaleur, et avoir une forte ossature pour être résistant. Ses pieds doivent être comme ceux du lévrier (galgarenas) et nerveux, pour l'empêcher de s'aggraver.

Si c'est une chienne, elle conservera plus longtemps intactes ses qualités de nez, car les portées l'auront purgée et débarrassée de toutes les mauvaises humeurs ; pour les mâles, auxquels manque ce remède naturel, nous employons une purge artificielle qui sert également pour tous les chiens de sport...

Sil : Dans quelle espèce de chiens trouverons-nous ces qualités que vous décrivez nécessaires ?

Mon : Chez les chiens de moyenne taille, car les grands sont paresseux et les petits faibles ; les chiens sont difficiles à voir à moins qu'ils ne soient blancs, c'est la bonne couleur ; de plus, les chiens de sang Goth (agoscados) ont plus d'instinct (instinto) que ceux de Navarre (navarros), mais ils ont plus de défauts et de mauvaises dispositions, bien qu'ils soient plus travailleurs ; les navarros ont meilleur nez et meilleur caractère. Si on donne un chien navarro à une chienne agoscada, on obtient des produits excellents, qui ont les qualités du père et de la mère. Mais ne donnez pas votre chien à une chienne qui ait mauvaise origine d'un côté ; ne donnez pas non plus le frère à la sœur, ni le fils à la mère. Même étant chiots, ces chiens d'arrêt ont déjà une nature docile, douce et obéissante ; ce seront les autres membres de la maison qui corrigent leurs défauts, et non le propriétaire ou chasseur qui, de la sorte, aura des chiens l'aimant et lui obéissant » (Anonyme, seizième siècle, p.34).

On retrouve dans ces dialogues la description d'un chien léger, vif, dévoué à la chasse, capable de quêter de manière soutenue, de battre un terrain étendu, doté d'un nez fin lui permettant d'arrêter les oiseaux à grande distance, apte à recevoir un certain niveau de dressage et possédant un style racial : il quête la tête haute et fière, son arrêt est de « marbre » (figure 2).

Figure 2 – Chien de type braque à l'arrêt, bloquant un couple d'oiseaux
(< Chienne blanche devant un buisson de sureau >, Desportes, 1714)



Les qualités du chien d'arrêt et son dressage ont évolué en parallèle avec les techniques de chasse : les filets d'abord utilisés ont été remplacés par le tir, au sol, à l'aide d'une arbalète, puis, vers 1590 par le tir en l'air avec une arquebuse, puis avec un fusil à un coup vers 1620, et enfin à deux coups vers 1750.

II – Le Pointer

II.A – Historique

II.A.1 – Genèse de la race

Selon Arkwright (1983, p.63) l'Angleterre a su créer, par « fusion de matériaux tout préparés » un chien qui s'est alors transformé en pointer.

II.A.1.a – Origine du pointer

Le chien pointant a probablement été introduit en Angleterre au début du dix-huitième siècle : l'armée anglaise, à la fin de la guerre de la succession d'Espagne en 1713, rentra en Angleterre, ramenant avec elle des braques espagnols. Une autre hypothèse attribue l'importation de ces chiens à un marchand portugais, qui les aurait remis à un certain Baron Bitchell (Sydenham, 1800, p.31).

Ce chien de perdrix espagnol, lourd, à poil ras, serait venu directement d'Espagne vers l'Angleterre, sans passer par la France, contrairement à l'épagnoul. Cette théorie est étayée par divers éléments :

- Le terme pointer vient de l'espagnol « de punta » ;

- Les noms favoris donnés aux pointers en Angleterre étaient espagnols : Dons, Sancho, et même Pero, dérivé de « perro » qui signifie chien ;
- Le pointer a d'abord été appelé en Angleterre le pointer espagnol (figure 3).

Ce chien aurait été croisé avec le braque italien, léger et rapide, qui lui, serait arrivé en Angleterre via la France.

Cette théorie, étayée par une étude rigoureuse et soutenue par Arkwright, a été reprise par certains auteurs, mais pas unanimement. D'autres pensent plutôt à un croisement entre le braque espagnol et un chien rapide, fox-hound ou lévrier.

Figure 3 – Le pointer espagnol, lourd et massif, à l'origine du pointer anglais
 (« *The Spanish Pointer* », Reinagle, 1803)



II.A.1.b – Croisements du pointer

Des croisements entre le pointer et de nombreuses autres races ont eu lieu en Angleterre. Le colonel Thornton, entre autres, croisa le pointer avec le fox-hound, afin d'apporter au pointer courage, rapidité, endurance et docilité. Il obtint ainsi Dash (représenté en figure 4), et « connu comme extraordinairement bon... mais comme étalon, il ne valut rien du tout » (Johnson, 1842, p.143).

Figure 4 – Chien issu d'un croisement entre pointer et fox-hound dans un but d'amélioration de la race pointer (« Dash », gravure d'après Gilpin, 1788)



Il y eut encore « des essais constants d'amélioration du pointer par un croisement avec le blood-hound, le fox-hound, le terre-neuve, le mastiff », et le setter (Oakleigh, 1842, p.143).

Des croisements avec des lévriers et des bulldogs ont également probablement eu lieu.

Selon les auteurs, ces croisements ont été bénéfiques ou au contraire désastreux pour la race pointer. Il reste difficile d'appréhender la contribution de chacune de ces races dans le pointer anglais.

II.A.1.c – Type morphologique du pointer

Le pointer espagnol arrivé en Angleterre était « un chien lourd et peu harmonieux, qui arrive à 2,2 pieds [soit environ 67 centimètres] au garrot, présente une tête large avec une dépression fronto-nasale prononcée et de couleur noire ou marron, uniforme ou tachée de blanc, pourvu quelquefois d'éperon » (Villa, 1993, p.9).

Il est bien différent du pointer anglais, arrivé à un degré de « perfection qui a demandé, pour arriver à maturité, cent ans de travail pratique » (Arkwright, 1983, p.114) (figure 5).

Figure 5 – Pointer évoluant vers le type pointer anglais (« *Plato* », gravure d'après Barrend, 1840)



Aspect général

Si chaque auteur a son propre avis quant à la taille du pointer idéal, tous s'accordent sur l'importance de la légèreté de l'ensemble du chien.

« Les pointers que je préfère ne sont ni trop petits ni trop grands ; mais ils sont bien faits, légers, forts » (Page, 1767, p.116).

« Les petits chiens légers sont préférables aux chiens lourds » (Edie, 1772, p.118).

Arkwright (1983, p.86), lui-même décrit un pointer nommé Quiz à partir d'un portrait datant de 1812 : « il est légèrement construit, a beaucoup de distinction ».

Tête

Chez le pointer, la tête, « nettement découpée » (Sheild, 1895, p.86), doit être large, car « la réduction de son crâne rend impossible la quantité et l'épanouissement voulu des nerfs olfactifs, lesquels constituent la finesse du nez » (Johnson, 1842, p.120). Et « le museau de forme concave, est un signe favorable pour les bonnes qualités de nez » (Arkwright, 1983, p.120). La lèvre doit être fine, les yeux brillants et saillants, les oreilles doivent être attachées haut, et se plaquer contre la tête, sans plis », elles-mêmes doivent être « très fines » (Arkwright, 1983, p.121).

Tronc

Le cou, musclé, doit être porté incurvé, exempt de fanons, les épaules sont longues et obliques, le sternum est peu proéminent et la poitrine est large et profonde ; le rein est long, fort et arqué, les hanches paraissent « raboteuses » (Arkwright, 1983, p.122).

Membres

Les membres sont forts et musclés. Les paturons doivent être longs et obliques, les pieds ovales comme ceux d'un lièvre, les doigts longs, étroits et arqués, les coussinets petits, durs et compacts. Le tibia est oblique, le jarret bien descendu, les cuisses musclées et développées en surface (Arkwright, 1983, p.122).

La musculature, les rapports osseux et le « pied de lièvre » sont à la base de la souplesse et l'élasticité des articulations, et permettent l'alliance de la stabilité, de la vitesse, de la « puissance de propulsion » et de l'endurance (Arkwright, 1983, p.214).

Fouet, poil et robe

Le fouet s'effile graduellement et est porté droit.

Le poil est fourni et lisse ; « en aucun cas il ne doit cacher le superbe développement de ligaments et de muscles qui distinguent le pointer de bonne race » (Arkwright, 1983, p.126).

« Pour la couleur, on accorde au pointer une grande latitude ; il peut être blanc, noir, foie, citron, orange, rouge (...) mélangée ou non à du blanc » (Arkwright, 1983, p.126) (figure 6).

Le nez est foie ou noir.

Figure 6 – De nombreuses robes possibles chez le pointer (« Pointer at home », gravure d'après Towne, dix-neuvième siècle)



II.A.1.d – Qualités de travail du pointer

Les pointers étaient utilisés typiquement à la chasse dans les « moors », c'est-à-dire, des landes, mais aussi dans divers milieux plus fermés, bois, taillis (figures 7 et 8).

Figure 7– Pointer utilisé seul à la chasse en terrain « ouvert » («Pointer Bitch », gravure d'après Dalby, 1844)



Figure 8 – Pointers chassant à plusieurs dans les landes (« Pointers Hunting Grouse », gravure d'après Gilpin, dix-huitième siècle)



Des chiens précoce aux qualités naturelles

Les pointers ont des qualités qui s'expriment précocement. Ainsi, certains éleveurs, tel Johnson, emmenaient leurs pointers âgés de quatre ou cinq mois seulement en plaine et « ceux-ci commençaient immédiatement à chasser, et bientôt à arrêter très ferme les jeunes perdreaux ; (...) les jeunes pointers se dressaient ainsi, d'eux-mêmes, sans difficultés » (Anonyme, 1836, p.123).

Le nez

Le pointer doit marcher « la tête haute sur son gibier, dès qu'il en perçoit l'émanation : cela est dû à la supériorité du nez » (Lacy, 1842, p.128).

« Une autre preuve d'un héritage de vieux sang pointer » : à l'arrêt, le chien peut « mâcher son point », c'est-à-dire qu'il « semble mâcher quelque chose : ce mouvement est accompagné de salivation, preuve que le palais jouit réellement du goût de l'effluve » (Arkwright, 1983, p.128).

La vitesse et le nez sont liés : le pointer doit savoir adapter sa vitesse « à la facilité avec laquelle il a connaissance de l'effluve » (Arkwright, 1983, p.130).

L'obsession de la chasse

Selon Arkwright (1983, p.127), le pointer a besoin de travailler, d'occuper l'espace qui s'offre à lui en quêtant. Sa passion pour la chasse est telle que « plus d'un (...) en oubliera les charmes féminins » : bref, « le pointer n'existe que pour la chasse » (figure 9).

Figure 9 – Pointers attendant d'être lâchés sur le terrain de chasse, semblant déjà en prendre la mesure (« La terre promise », Earl, 1899)



L'arrêt « à patron »

L'arrêt « à patron », ou le « patron », désigne le fait qu'un chien arrête à la simple vue d'un autre chien, lui-même à l'arrêt : « C'est le nez qui décide l'attitude du chien qui trouve ; c'est l'œil qui décide celle du chien qui patronne » (Symons, 1776, p.191) (figures 10 et 11).

L'intérêt du « patron » est de pouvoir utiliser au moins deux chiens en même temps sur un même terrain, sans qu'ils ne se gênent mutuellement lors de prises d'arrêt, et sans qu'ils n'entravent le tir du gibier par le chasseur : l'utilisation des chiens en couple, c'est-à-dire d'au moins deux chiens en même temps, fut possible car les Anglais ont « véritablement inventé » l'arrêt à patron », qui est la clef de l'harmonieuse coopération au travail de deux ou plusieurs chiens » (Arkwright, 1983, p.63).

Les pointers peuvent « patronner » de manière innée : certains chiens « arrêteront et patronneront par instinct naturel » (Anonyme, 1789, p.128), ce qui est considéré comme une qualité naturelle importante : « les meilleurs pointers (...) avaient, sans exception, la disposition naturelle à l'arrêt et au patron » (Arkwright, 1983, p.126). Pour d'autres, le « patron » doit être acquis.

Figure 10 – Arrêt du pointer au premier plan et arrêt « à patron » du pointer à l'arrière-plan (« Arrêt et patron », Muss-Arnolt, vers 1900)



Figure 11 – Arrêt de deux pointers (« 12 août », Blinks, vers 1900)

Les deux chiens sont très proches l'un de l'autre et il est difficile de savoir lequel des deux a pris l'arrêt le premier. Les deux chiens semblent avoir pris connaissance de l'émanation.



Une docilité permettant un dressage poussé

« Les pointers (...) ne sont jamais considérés comme complets tant qu'ils ne sont pas, suivant la locution, absolument fermes à « l'oiseau, au chien et au fusil » ; cela implique uniformément que : premièrement ils arrêtent ferme un oiseau seul ou en compagnie ; deuxièmement ils patronnent ou arrêtent instantanément à patron, au moment même où ils aperçoivent un autre chien à l'arrêt ; et enfin ils ne bougent pas de leur arrêt si un oiseau se lève ou si un coup de fusil est tiré ailleurs, tant que le gibier qu'ils ont tout d'abord arrêté n'est pas parti ou n'a pas été levé » (Taplin, 1803-1804, p.192) (figures 12 et 13).

Figure 12 – Chiens « fermes à l'oiseau », arrêtant à quelques pas d'eux un gibier « à vue » (« Pointer et setter irlandais », Ansdell, 1862)



Figure 13 – Arrêt et patron à grande distance de deux pointers (« Pointer at work », Earl, 1864-1943)



Ce dressage était indispensable pour faire un pointer complet, mais il pouvait être encore plus approfondi ; en témoignent ces extraits :

« Il y a bien des années, Sir John Shelley chassait avec deux couples en même temps ; ces couples étaient admirablement disciplinés. Au bruit de son coup de fusil les quatre chiens s'écrasaient instantanément comme s'ils avaient été tués ; et quand, dans un champ de navets, quatre oiseaux tombaient, chacun de ses chiens, accomplis et dressés symétriquement, était appelé par son nom ; on lui disait : " Apporte cet oiseau " le plus près de lui ; chacun ramassait alors son oiseau particulier, le rapportait à la main de son maître, et se couchait jusqu'à ce que le signal de repartir fût donné à tous » (Lacy, 1846, p.83).

« J'ai vu (...) l'un des meilleurs dresseurs de la Grande-Bretagne, travailler cinq pointers à la fois ; ces chiens étaient évidemment dans un état d'absolue sujétion à la volonté de leur dresseur » (Lacy, 1846, p.91).

D'autres chassaient avec pointers et lévriers en même temps, tel le garde du duc de Portland, qui « emmenait avec lui un couple de pointers rouans et un couple de lévriers. Les pointers trouvaient les lièvres, les arrêtaient, patronnaient et restaient couchés tandis que les lévriers les couraient. C'est un exemple de sagesse d'autant plus remarquable qu'il est donné par plusieurs chiens réunis » (Arkwright, 1983, p.83).

« Pour mériter son nom, un pointer (...) doit travailler énergiquement mais posément ; battre son terrain conscientieusement et avec jugement ; obéir au geste et au sifflet ; se coucher au geste, au départ de l'oiseau, au coup de fusil ; patronner à toute distance ; ne pas courir le lièvre, et cependant en poursuivre un blessé si c'est nécessaire ; et rapporter correctement un oiseau mort ou blessé » (Quartogenarian, 1832, p.129).

Ces exemples décrivent un chien docile et très équilibré, apte à recevoir et retenir un dressage ferme et précis, mais n'entamant pas son aptitude à entreprendre et à inventer ses oiseaux.

Un panaché de qualités naturelles, une excellente mécanique doublée d'un style propre

Le pointer tel qu'il est arrivé en Angleterre était un chien aux qualités naturelles certaines.

« Le Pointer espagnol est estimé incomparable ; il arrêtera une perdrix naturellement et sans dressage ; comme il est grand, il quêtera loin et sera assez haut pour être vu au-dessus des chaumes les plus élevées ; et cependant on peut l'amener à être assez immobile pour qu'on puisse étendre un filet au-dessus de lui ; pareille éducation n'est pourtant pas facile. Quand il arrête, vous pouvez être sûr qu'il y a des oiseaux à portée » (Anonyme, 1732, p.30).

Une centaine d'année plus tard, les qualités du pointer lui sont restées. En témoigne cette petite annonce : « Pointers supérieurs. A vendre un couple de pointers noirs (...). Ces chiens sont de premier ordre, quêtent haut et trouvent leur gibier en excellent style ; ils sont particulièrement sûrs, ne se fatiguent jamais et possèdent de fait toutes les qualités du pointer, sans aucun défaut » (Lawrence, 1820, p.84).

Des chiens qui passionnent

L'engouement pour les pointers était tel que certains chenils pouvaient contenir plus de cent pointers. Un chenil célèbre notamment, légué à M. Taylor (vers 1842), organisait périodiquement des ventes aux enchères au cours desquelles pouvaient être vendus jusqu'à soixante-dix chiens (Arkwright, 1983, p.84).

Cette passion pour les pointers était aussi liée à leur efficacité face au gibier, permettant au chasseur de nombreux prélèvements : ainsi, Arkwright reçoit un courrier d'un ami qui « [se] demande si [sa] meilleure journée a jamais été battue : un couple de chiens, un fusil, un gillie (1), un poney, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir ; quatre-vingt-huit brace (2) et demi de grouses, quelques lièvres, bécassines, etc... » (1) gillie : aide de chasse ; (2) brace : couple, soit 177 grouses (Arkwright, 1983, p.89).

« Le Pointer est, par son essence, l'apanage des gens riches, c'est un luxe tout comme le grouse-moor lui-même » (Arkwright, 1983, p.126), le « grouse-moor » désignant le terrain de chasse réservé à la chasse à la grouse, qui est un lagopède.

Premières expositions

Jusque vers 1860, tout semble favorable au pointer : chaque famille mettait un point d'honneur à exceller avec la « race » de pointers qu'elle élevait.

Par la suite, les expositions semblèrent nuire en partie à la race : en effet, les races dites de travail étaient traitées comme les races « paresseuses » par le Kennel Club, c'est-à-dire qu'il n'était accordé la moindre importance aux qualités de travail. En 1874, un stud book fut établi et « tous les gagnants d'exposition furent, sans aucune garantie de leurs qualités de travail, admis gratuitement dans cette précieuse publication ; ils obtinrent donc de prime abord une majorité numérique de vingt contre un sur les chiens de field-trials ; et, peu après, le travail fut rejeté encore plus à l'arrière-plan par la suppression de cette règle du stud-book qui donnait l'entrée gratuite à tout chien ayant concouru à un trial» (Arkwright, 1983, p.93).

II.A.2 – Evolution : orientation utilitaire de la race

II.A.2.a – De la chasse aux « field-trials »

Le pointer était utilisé à la chasse, en dehors de toute organisation officielle. Puis l'histoire du pointer est marquée par le début des « field-trials » (figure 14). Le premier eut lieu à Bedford, en Angleterre en 1865, et fut organisé par le Kennel Club, et à partir de 1866 par la National Pointer and Setter Society.

Figure 14 – Rencontre lors d'un « field-trial » (« A Field Trial Meeting », Earl, 1880)



Rapidement, les sociétés canines en charge du pointer semblèrent accorder une grande importance aux expositions et délaisser quelque peu les concours de travail : en effet, Arkwright (1983, p.102), écrit à propos du Kennel Club : « C'est comme gardien des chiens anglais de travail, comme digue contre les remous bouillants de « la Mode » qu'il a complètement fait faillite ». Pour illustrer ce propos, le titre de champion n'était accordé, avant 1900, qu'aux seuls gagnants d'exposition, les gagnants de « field-trials » ne pouvaient y prétendre.

En Angleterre, divers clubs voient le jour, notamment l'International Shooting-Dog Club en 1895 qui se nomma par la suite International Pointer and Setter Society : celle-ci institua, selon Arkwright (1983, p.103), « un excellent ensemble de règles pour trials », organisa des « field-trials » d'automne sur grouses et encouragea les épreuves de couples.

II.A.2.b – Evolution des règlements des concours

Avec les premiers « field-trials » naquirent les premiers règlements et méthodes de jugement.

Initialement, les épreuves de « field-trials » étaient des « single-stakes », épreuves d'isolés, dans lesquels, comme son nom ne l'indique pas, deux chiens étaient menés par deux hommes, en compétition directe.

Le système a dérivé, chacun cherchant à tout prix à prendre les « points », c'est-à-dire, à marquer des arrêts, sacrifiant la méthode de quête, le patron, le couler, le style, l'obéissance, et faisant arborer le titre de « trialer » à des chiens devenus des mécaniques courant droit devant et arrêtant les oiseaux qui se trouvent sur leur chemin, mais ignorant les autres. Arkwright (1983, p.105) écrit alors : « Des chiens inutilisables

à la chasse peuvent gagner aux trials ; et c'est une preuve positive de pourriture dans le système ».

Il y eut par la suite des épreuves de couples, avec un homme conduisant deux de ses chiens, mais ces épreuves étaient peu estimées.

La National Pointer and Setter Society a inventé la méthode de jugement du « spotting system » : « les juges reconnaissent, trouvent les meilleurs chiens sans appuyer leur jugement sur un plus ou moins grand nombre de " bons points ", et simplement parce que telle est leur impression, basée sur le travail des concurrents (travail que les juges ont dirigé à leur guise) » (Arkwright, 1983, notation du Traducteur, p.102).

Ces règles de jugement ne furent pas suivies par tous les juges : certains employaient des critères arbitraires, ou prédisaient le vainqueur avant même de le voir concourir.

Il y eut également le « heat system », ou système du tour : les chiens étaient tirés au sort et couraient deux par deux, et le meilleur de chaque couple était conservé, et il était ainsi procédé jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un chien. Puis il y eut le « Modified heat system » : d'une part, les chiens battus par le vainqueur pouvaient concourir ensemble pour les autres prix et d'autre part, les juges pouvaient rappeler un couple de chiens à courir à nouveau ensemble s'ils n'avaient pas pu les départager.

L'International Pointer and Setter Society créa aussi son règlement pour ses premiers « field-trials », dont voici les règles essentielles (Arkwright, 1983, p.109 à 111)

- Tous les couples de valeur doivent être examinés deux fois (règle 3) ;
- Lorsqu'un chien arrête, le patron du concurrent est attendu (règle 6) et celui-ci doit être spontané (règle 4) ;
- « Les juges (...) feront la plus grande attention à la façon dont le terrain a été découpé et battu ; ils sont instamment priés de ne pas donner de prix au chien dont le propriétaire ou dresseur n'aura pas battu son terrain ni travaillé exactement comme il aurait dû s'il avait été en réalité à la chasse » (règle 5) ;
- « Les juges ne décideront pas du mérite d'un chien par le nombre de fois qu'il a arrêté, patronné, etc., mais par le style et la qualité de son travail pris en bloc. Les chiens doivent maintenir une quête rapide et meurtrière, qui est ou étendue ou restreinte suivant que le terrain le demande. Ils doivent battre leur terrain avec intelligence et régularité, ne laisser aucun gibier derrière eux, être obéissants, en train, et facilement conduits » (règle 7) ;
- Un coup de fusil est tiré pour chaque chien (règle 9).

Selon Arkwright (1983, p.108), « la meilleure manière de juger est la manière simple, loyale, " sous votre nez " : toute décision y doit être basée sur les règles de la chasse au fusil ».

II.A.2.c – Les « field-trials » hors de l'Angleterre

D'autres pays organisèrent à leur tour des « field-trials », en France sur perdrix, à Eschimont en 1888, en Allemagne, également sur perdrix, à Bibesheim, en 1882 et 1891 et en Italie, sur « cailles libérées » en 1892.

Les « field-trials » en France

Un compte-rendu détaillé du concours du Boulleau, en France, a été retrouvé dans La Chasse illustrée du 4 juillet 1891. Villa (1993, p.14) en donne le contenu : « Il y avait alors trois sortes d'épreuves :

- Les épreuves à grande quête ;
- Les épreuves à quête moyenne ;
- Les épreuves à courte quête (où un coup de fusil était tiré au départ du gibier et à laquelle on associait une épreuve de rapport).

Le journaliste déplorait ensuite la qualité inférieure de l'épreuve à grande quête par rapport à l'année passée et ajoutait : " Le type des field-trials à l'anglaise, contrairement à celui de la quête moyenne qui paraît être d'un enfantement laborieux, est depuis longtemps défini. L'étranger nous l'a transmis, nous devons l'accepter tel quel. Une quête rapide, large, soutenue, croisée, l'arrêt à patron sont de rigueur ; le nasillement sur les pistes est interdit. Si le chien n'a pas été dressé de manière à satisfaire ces conditions, quels que soient son obéissance et le nombre de ses arrêts, il perd la plus grande partie de ses chances et s'apprête à ne recueillir que des déboires : c'est ce dont les dresseurs feraient bien de se persuader." On le voit, il y avait encore des progrès à faire, et on peut dire que depuis, les éleveurs et amateurs de Pointers ont beaucoup appris. »

Dans les années 1920, les amateurs de « field-trials » discutent beaucoup de ces épreuves (Villa, 1993, p.101). Notamment, il est question de l'étendue de la quête : le Pointer Club souhaiterait instaurer, dans les épreuves à l'anglaise, une limite raisonnable, compatible avec un travail utile ; ainsi, un chien prenant un point à plusieurs centaines de mètres devrait être considéré comme sortant de la main, c'est-à-dire que le chien est considéré comme n'étant plus sous le contrôle de son conducteur. Des échanges ont lieu entre le Pointer Club et la Société Centrale Canine (SCC) : « la quête ne peut être limitée à un nombre de mètres déterminé. Un chien peut aller prendre un point très loin sans pour autant sortir de sa main. Les juges sont seuls à même d'apprécier si le chien a fait ou non un travail utile : liberté doit leur être laissée pour décider » (Villa, 1993, p.102).

Depuis 1925, l'essence qui gouverne l'esprit des « field-trials » est la même :

L'objectif des « field-trials » est clairement défini : « le but des field-trials à grande quête est de désigner aux éleveurs les reproducteurs d'élite qui engendreront d'autres grands field-trialers et de nombreux chiens de chasse de tout premier ordre : il serait facile d'en faire la preuve par la descendance de champion Bang ou de champion Drake... » (Villa, 1993, p.102).

Le jugement repose non pas tant sur la quantité de points mais sur leur qualité et le style : « les juges ne se prononceront pas sur le mérite d'un chien exclusivement d'après

le nombre de ses arrêts ou de ses arrêts à patron. Ils tiendront compte de la rapidité et de l'étendue de la quête, des allures rapides et de l'endurance. Ils considéreront qu'un chien qui ne réunit pas ces trois conditions n'est pas qualifié pour figurer dans un concours de grande quête » (Villa, 1993, p.102 et 103).

L'arrêt à « patron » inventé par les Anglais est primordial : « il est rigoureusement exigé. Il s'obtient ou spontanément ou bien à l'ordre au moyen du geste seulement, à l'exclusion absolue de la voix ou du sifflet. Tout chien qui, ne patronnant ni spontanément ni à l'ordre, passe devant son concurrent ou prend son point, est éliminé. Il ne sera compté aucune faute à un chien qui ne patronnerait pas s'il ne peut voir son concurrent à l'arrêt. Il est facile de comprendre qu'un chien puisse refuser de patronner un chien couché qui n'a pas l'attitude rigide de l'arrêt. Les juges devront, dans le classement final, tenir compte du chien patronnant naturellement » (Villa, 1993, p.103).

Ainsi, « les expositions et les concours (...) servent (...) à améliorer la sélection à l'intérieur de la race. Les observations et les appréciations des juges mettent en effet en valeur les qualités et les défauts des différents sujets, permettant ainsi la correction des défauts et l'encouragement des qualités » (Villa, 1993, p.104).

II.B – Situation actuelle

II.B.1 – Description de la race

Le premier standard officiel du pointer a été rédigé et déposé à la Fédération Cynologique Internationale par le Kennel Club d'Angleterre, pays d'origine du pointer.

Arkwright (1983, p.115) a enrichi le standard original par des références à d'autres auteurs ainsi que par sa propre analyse ; dans sa description du pointer, il souligne l'importance du physique, qui ne vaut principalement que par l'usage qu'il en est fait : « Chez le pointer, les plus élégantes formes, les plus élégantes proportions sont de la plus grande utilité ; car là où chaque os, chaque muscle, chaque fibre – bref le mécanisme entier – est le mieux ajusté, là se trouveront aussi la plus grande facilité à se mouvoir et la plus parfaite beauté. Chaque partie de son anatomie a sa signification, son but ».

En France, un standard national a été publié par le Pointer Club Français, dans la tradition des précédents, mais auxquels s'ajoutent des précisions concernant les défauts des différentes régions du corps (Pointer Club Français, 1997).

Cependant, malgré une volonté d'encadrement de la race, les standards dont disposent les utilisateurs du pointer ne paraissent pas toujours précis et laissent parfois une certaine part de subjectivité. Le professeur Solaro a eu la volonté de remédier à cela et a rédigé, après de minutieuses observations et mesures, son Ebauche de Description des Caractères Ethniques, en se conformant aux règles imposées par le congrès cynophile mondial de Monaco de 1937 (Zurlini, 2009).

« Dans la préface de son excellent ouvrage, auquel les éleveurs de la race du monde entier doivent beaucoup, Solaro note, avec la sérénité d'un génie : " la description que je propose est seulement un essai qui pourra être susceptible de corrections ou d'ajouts de la part des clubs spécialisés, des cynophiles et des sociétés canines. " Comme il avait invité à le faire, sur la base d'observations et mesures effectuées avec pondération et

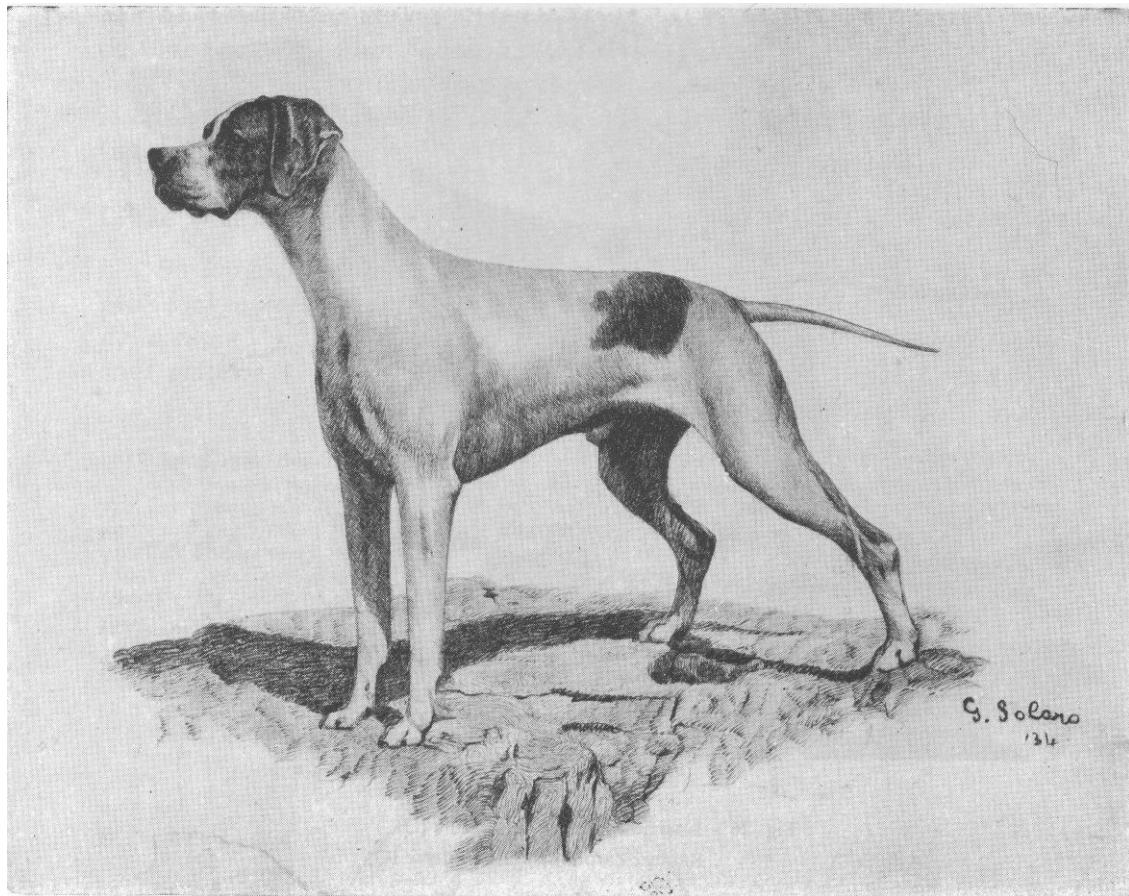
rigueur, des remarques ont été proposées par rapport à son travail, notamment sur la longueur du chanfrein et l'inclinaison de l'épaule et du bras. Ces corrections ont été approuvées par le Pointer Club International, lequel a recommandé aux clubs nationaux d'en tenir compte dans l'application de l'œuvre de Solaro, les autres points étant considérés valides » (Zurlini, 2009).

Le dernier standard de la Fédération Cynologique Internationale (Annexe 1) date de 1987 et relève essentiellement d'un standard morphologique. Il a été repris dans son essence par le Pointer Club Français, qui l'a étoffé, notamment en précisant le standard de travail. C'est sur ce document, disponible sur le site officiel du Pointer Club Français, que nous avons choisi de nous appuyer et dont nous citons des extraits.

II.B.1.a – Standard morphologique

L'apparence générale du pointer est celle d' « un athlète agile à la musculature puissante, alliant la force à l'élégance, harmonieux dans ses lignes, racé, construit pour résister aux allures rapides et soutenues » (Pointer Club Français, 1997) (figure 15).

Figure 15 – Vue d'ensemble du pointer (Solaro, 1986)



« La morphologie du pointer devant être celle qui convient le mieux à un chien de travail endurant aux allures faciles et rapides, les excès ou les insuffisances de taille et de poids doivent être évités. » Les tailles retenues sont celles mentionnées par Solaro, soit pour les mâles, 55 à 62 centimètres au garrot, et pour les femelles, 54 à 60 centimètres. A titre indicatif, le poids du Pointer varie de 20 à 30 kilogrammes (Pointer Club Français, 1997).

« La tête est le noyau du pointer » (Arkwright, 1983, p.120).

Figure 16 – Tête de pointer idéale selon Solaro (1986)



Figure 17 – Tête de pointer (« Tête de pointer », Earl, début du vingtième siècle)



Figure 18 – Deux bustes de pointers (« Pointers Winding », Earl, début du vingtième siècle)



Figure 19 – Tête de pointer (photo : Dampérat)



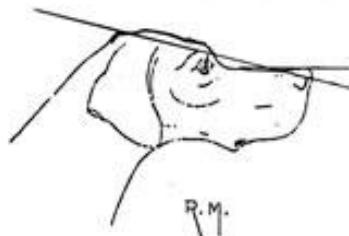
Figure 20 – Tête de pointer (photo : Colinet)



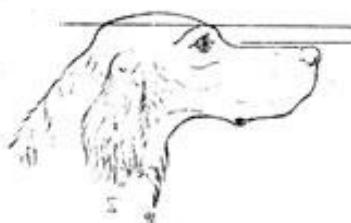
La tête du pointer (figures 16 à 20) est typique et sa description très précise : aspect général, dimensions, angulations :

- Elle est « sèche, bien ciselée, notamment dans la région sous orbitaire, où elle présente évidements et reliefs bien accusés », avec « les muscles des joues complètement effacés » ; les arcades sourcilières ont une « saillie très marquée » (Pointer Club Français, 1997) ;
- La tête est « longue (4/10ème de la hauteur au garrot) » (Pointer Club Français, 1997), Solaro (1986) a précisé que le crâne et le chanfrein sont d'égale longueur. Zurlini (2009) indique que cette parité de longueur était probablement un idéal, établi non pas d'après les propres mesures de Solaro, mais sur la base de modalités de mesures définies d'après le Congrès Mondial de Monaco de 1937 ; il considère que ceci ne peut pas se rencontrer chez un chien dont les axes cranio-longitudinaux supérieurs sont convergents. « La largeur bi-zygomatique du crâne (...) doit être inférieure à la moitié de la longueur de la tête » (Pointer Club Français, 1997) ;
- Ses angulations sont typiques :
 - « Les axes supérieurs longitudinaux du crâne et du chanfrein sont convergents » : « cette convergence peut être plus ou moins accusée ; elle se doit d'être marquée mais non excessive » ; la ligne supérieure du crâne « s'incline d'arrière en avant, de la crête occipitale à la dépression naso-frontale » (Pointer Club Français, 1997) (figure 21) ;

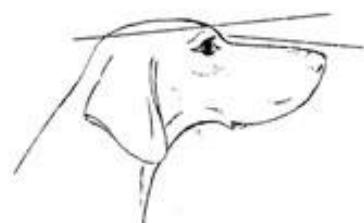
Figure 21 – Comparaison des rapports entre les axes longitudinaux supérieurs du crâne et du chanfrein de trois races de chiens d'arrêt (Pointer Club Français, 1997)



**Fig. 4
POINTER**
Axes longitudinaux supérieurs
du crâne et du chanfrein :
CONVERGENTS



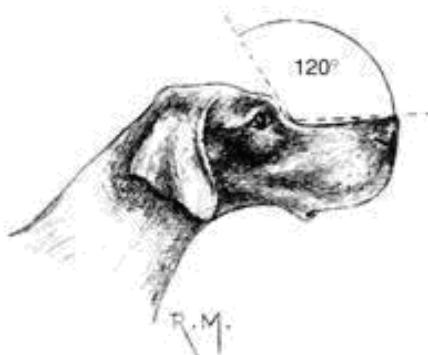
**Fig. 5
SETTER ANGLAIS**
Axes longitudinaux supérieurs
du crâne et du chanfrein :
PARALLÈLES



**Fig. 6
BRAQUE**
Axes longitudinaux supérieurs
du crâne et du chanfrein :
DIVERGENTS

- La dépression naso-frontale ou « stop » est très accentuée : « elle forme un angle de 120 à 130°, et doit en partie son caractère accusé à la saillie très marquée des arcades sourcilières » (Pointer Club Français, 1997) (figure 22) ;

Figure 22 – Dépression naso-frontale ou stop chez le pointer (Pointer Club Français, 1997)



- Le chanfrein a un profil supérieur rectiligne, mais son apparence est creuse : cette impression est « donnée par la convergence des axes du crâne et du chanfrein et par la ligne supérieure de la truffe qui tend à s'élever légèrement au-dessus de la ligne droite du chanfrein. » Sa largeur est de 40 % de sa longueur (Pointer Club Français, 1997) ;

- Les parois latérales du crâne sont plates ; de face, « la partie supérieure du crâne est modérément convexe » ; de profil, elle l'est moins et « sensiblement plate au niveau de l'insertion des oreilles ». « La crête occipitale est bien visible » (Pointer Club Français, 1997) ;

- « Les faces latérales du museau sont parallèles. » La face antérieure du museau est « sensiblement plate » et « la face antérieure de la truffe doit se trouver sur le même plan vertical antérieur du museau. » Les lèvres ne dépassent pas « la ligne horizontale sur laquelle se trouve la commissure labiale ». « Le profil de la lèvre supérieure présente le dessin d'un demi-cercle » (Pointer Club Français, 1997) (figure 23).

Figure 23 – Profil antéro-inférieur latéral du museau (Solaro, 1986)

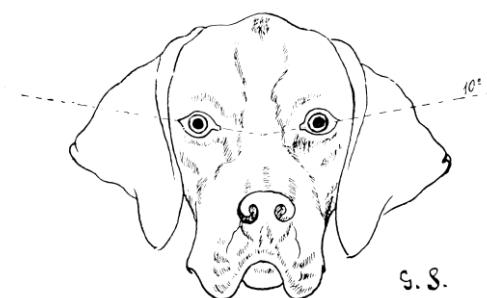


La truffe « doit être grande, aux narines bien ouvertes, humide et fraiche » (Pointer Club Français, 1997).

Les mâchoires sont celles d'un chien normognathe et la denture complète (42 dents) peut être « en cisaille » (la face interne des incisives supérieures venant glisser, en contact, sur le quart supérieur de la face externe des incisives inférieures), ou « en pince » (les incisives supérieures et inférieures se rencontrant bout à bout).

L'œil doit refléter la santé physique et psychique du chien : « il doit être grand, brillant, l'iris bien pigmenté », « le regard franc, vif et intelligent à la fois », « les paupières bien ouvertes et cette ouverture voisine du rond, leur axe transversal peu incliné sur l'horizontale : 10° » (Pointer Club Français, 1997) (figure 24).

Figure 24 – Position sub-frontale des yeux (10°) (Solaro, 1986).



L'oreille est « attachée haut, mince et souple », « de forme sensiblement triangulaire à pointe étroite. Portée bien plate et plaquée à la paroi de la joue, dont elle s'écarte si le chien est intéressé ou en arrêt. En position normale, elle ne doit pas dépasser la ligne inférieure de la gorge » (Pointer Club Français, 1997).

Figure 25 – Pointer (photo : Dampérat)



Les muscles du pointer soulignent la grâce de ses courbes (figure 25) : le cou, « long » et « musclé » doit « sortir des épaules avec élégance et s'attacher de même à la tête », le poitrail, modérément large, est « en harmonie » avec la « poitrine aux côtes à la fois convexes et longues », « le dos, rectiligne et horizontal, présente un garrot "bien sorti" ». La ligne dorsale se fondant gracieusement avec celle très légèrement convexe du rein, lequel doit être large et bien musclé », la croupe est « longue, large, robuste », dite « horizontale » (Pointer Club Français, 1997).

La poitrine est « ample dans son ensemble, mais principalement dans sa profondeur (longueur) et sa hauteur, descendue jusqu'au niveau du coude ou légèrement plus bas » ; « il est important que le sternum soit long, ce qui indique de bons espaces intercostaux allant de pair avec une cage thoracique profonde dans le sens de sa longueur. Ce sternum doit présenter un profil en arc large remontant en une courbe bien suivie vers l'abdomen. La hauteur sous-sternale (du sternum au sol), est égale à la moitié de la hauteur au garrot » (Pointer Club Français, 1997).

« Le ventre est maigre, sans exagération » (Pointer Club Français, 1997).

Le fouet, « modérément court », n'atteignant idéalement pas la pointe du jarret, « est gros à sa naissance et va s'amincissant vers son extrémité qui doit être très fine », il est « porté à l'horizontale et plus souvent un peu en dessous, il peut être sensiblement rectiligne ou en " manche de pompe " » (Pointer Club Français, 1997).

Pour les membres, des angulations précises décrivent le standard :

- Le membre antérieur : « vue de profil, l'épaule doit être inclinée sur l'horizontale : de 50 à 55° ». Le bras « est peu incliné sur l'horizontale : 60 à 70°. De face, sa direction est presque parallèle au plan médian du corps » (Pointer Club Français, 1997). Sur l'inclinaison de l'épaule et du bras, Zurlini (2009) propose de reconsiderer les angles annoncés par Solaro. L'avant-bras et le carpe sont en position verticale. Le carpe, « une des charnières essentielles du membre », « ne doit pas être en saillie sur la face antérieure » de l'avant-bras. Le métacarpe doit présenter une « légère inclinaison en extension », qui est « absolument indispensable », car il joue « le rôle d'amortisseur dans les allures » ;
- Le membre postérieur : la cuisse est « inclinée d'arrière en avant à environ 70 à 75° sur l'horizontale », la jambe « d'environ 40° sur l'horizontale », le tarse et le métatarse sont perpendiculaires à l'horizontale, l'angle entre la jambe et le tarse est d'environ 130°, le métatarse est placé en arrière de la perpendiculaire baissée de la pointe de la fesse au sol (Pointer Club Français, 1997) ;

La musculature des membres est essentielle (Pointer Club Français, 1997):

- L'épaule doit être « garnie de muscles longs dégagés de tout empâtement », le bras doit avoir une musculature « forte, longue et nette », l'avant-bras est également « bien musclé » ;
- La cuisse, « longue » et « large », présente des « muscles très développés, saillants et bien séparés », ce qui rend son bord postérieur « convexe », les muscles de la jambe sont « longs, puissants et secs ».

Les pieds sont ovales, les postérieurs étant un peu plus court que les antérieurs. Les doigts sont « bien courbés, serrés et secs », les coussinets plantaires et les ongles sont « fermes » (Pointer Club Français, 1997).

L'ossature est forte et solide, la jambe « s'articule solidement au niveau du grasset (articulation fémoro-tibio-rotulienne) », l'articulation du jarret (tibio-tarsienne) doit être « très large » (Pointer Club Français, 1997).

La peau doit permettre d'apprécier au mieux les formes du pointer : aussi doit-elle être « bien adhérente aux tissus sous-jacents, sans relâchement aucun », « fine, souple et mince au point de laisser voir le réseau veineux des oreilles et des membres. » La tête ne présente « pas de ride et la gorge pas de fanon », les lèvres « doivent être fines, non lourdes et non flottantes ». L'avant-bras « présente à sa partie postérieure un tendon fort et détaché, nettement visible sous la peau ». Egalement, « au dessus du jarret, la rainure

jambière formée par le tendon est très marquée, ainsi que la saillie externe de la veine saphène. » La saillie des hanches est « perceptible » (Pointer Club Français, 1997).

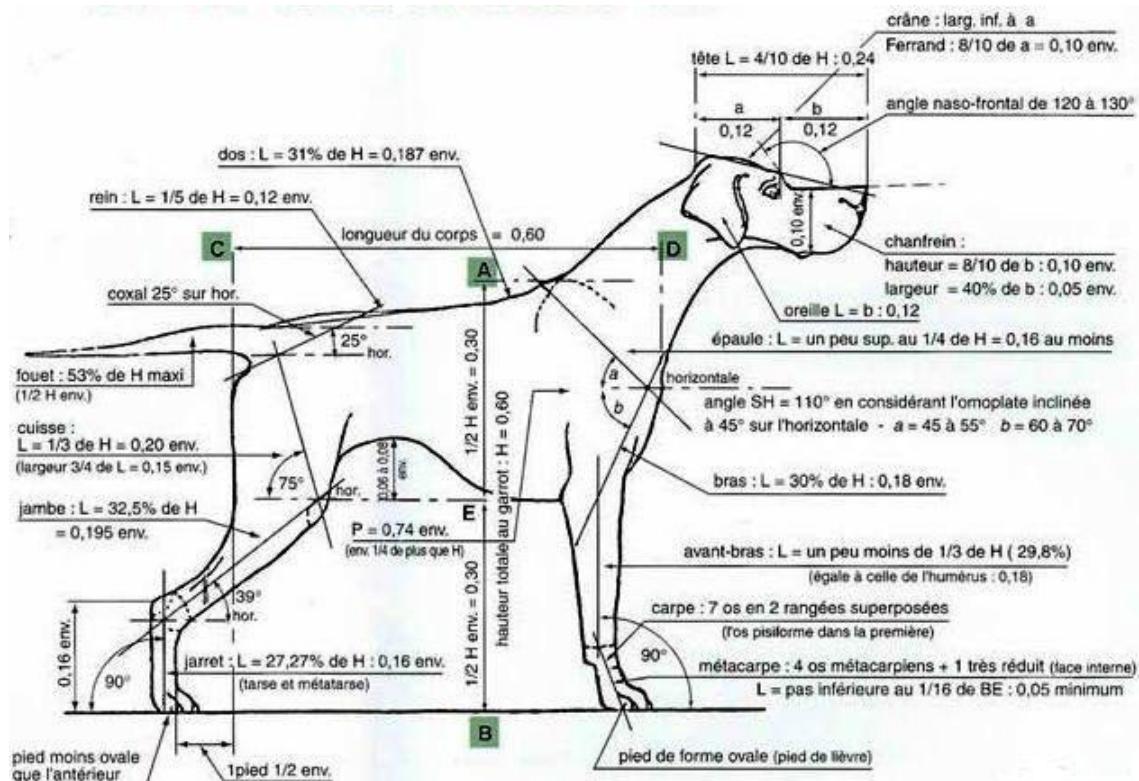
Douze couleurs de robe sont acceptées : noire, marron, fauve ou sable ; noire, marron ou fauve à panachure blanche très limitée ou envahissante ; noire marquée de fauve à panachure blanche ; sable à panachure blanche très limitée.

Il a toujours été attaché une grande importance à la pigmentation des muqueuses : elle doit être « le plus foncé possible et sans ladre », les coussinets, les ongles, l'iris doivent être pigmentés. « La pigmentation de la truffe va du noir au brun selon la couleur de la robe. Elle peut être plus claire chez les chiens aux taches orange pâle. Une légère marbrure ne constitue pas un défaut (ne pas confondre marbrure et ladre) » (Pointer Club Français, 1997).

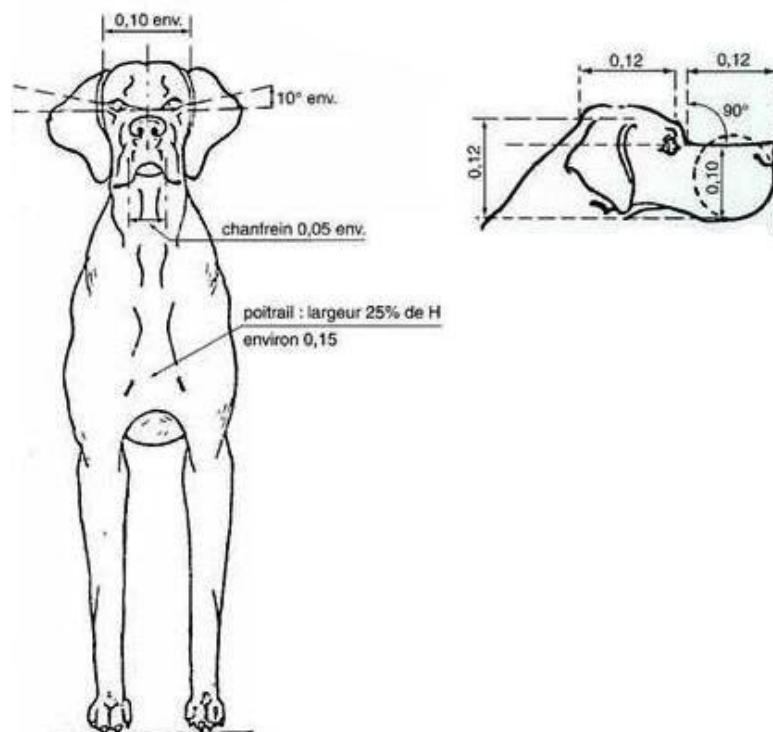
Le poil doit refléter la bonne santé de l'animal : « dense », « lisse, fin, rectiligne », « très court et luisant » (Pointer Club Français, 1997).

En reprenant l'ensemble des caractéristiques morphologiques recherchées, Solaro (1986) a représenté un pointer, selon lui, idéal (figure 26).

Figure 26 – Schéma du pointer idéal d'après Solaro (Pointer Club Français, 1997)



AB = CD : le corps est inscrit dans un « carré ».



Un pointer, pour être confirmé, donc reconnu comme appartenant bien à sa race, doit se rapprocher au plus près de cette description. Des critères de non-confirmation ont été établis (annexe 2).

II.B.1.b – Standard de travail

Le standard de travail émane du Pointer Club Français (1997).

« Toutes ses facultés doivent converger vers un seul but : chercher et trouver le gibier avec style et passion. » La passion du chien se traduit par l'avidité du chien pour le gibier et l'énergie qu'il déploie dans sa recherche.

Le galop :

« La facilité et l'élégance de ses allures lui donnent un galop allongé, rapide, avec un rythme constant et des déplacements en lignes droites. L'encolure doit apparaître bien dégagée des épaules et tendue » (figure 27). « Le chien couvre beaucoup de terrain, l'impulsion étant donnée par l'arrière-main. Les coudes ne sont ni en dedans ni en dehors. Les membres ne doivent absolument pas être levés haut à la manière d'un cheval Hackney (pas d'allures relevées ou sautillantes) ».

« Le mouvement doit être ample, délié et harmonieux.

De profil, on voit le tronc osciller légèrement, mais la ligne de dos reste droite et tendue, seul le rein s'infléchit vers le bas et se détend tel un ressort tandis que les postérieurs se projettent au maximum en arrière dans un élan puissant.

Figure 27 – Pointers dans différentes phases du galop (photos : Dampérat)



« La tête est portée au-dessus de la ligne de dos, la ligne de chanfrein légèrement relevée. D'un regard attentif, le pointer scrute le terrain loin devant pour l'utiliser avec intelligence et exprimer sa passion de la chasse »

Figure 28 – Pointers au galop (photos : Colinet)



« Les membres antérieurs doivent aller chercher leur appui sur le sol le plus loin possible en avant. Dans leur jeté, ils montent vers la position horizontale permettant ainsi une foulée maximum » (figures 29 et 30).

Figure 29 – Pointer au galop (photo : Dampérat)



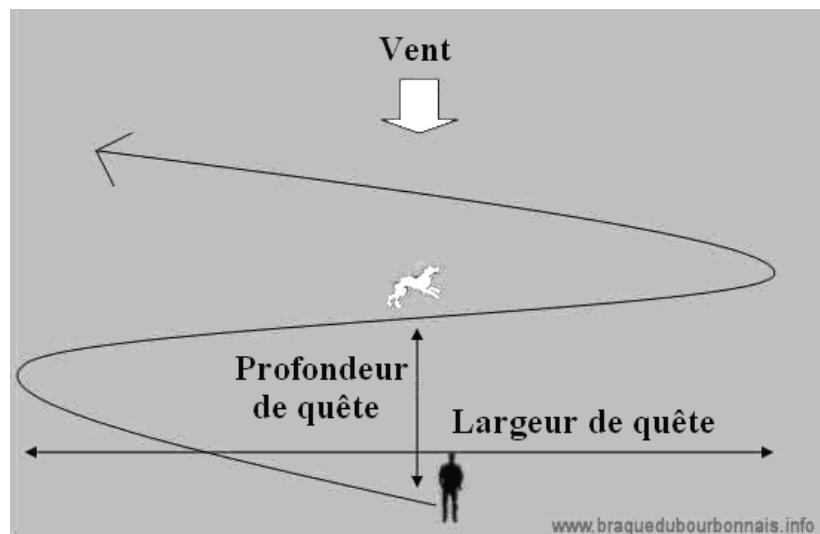
Figure 30 – Pointer au galop (photo : Colinet)



La quête :

La quête, bien en appui sur le vent, est croisée avec des lacets amples et rectilignes (en fonction du terrain) » (figure 31).

Figure 31 – Quête croisée face au vent (adapté de Comte, 2004).



L'arrêt :

« Dans les conditions idéales, lorsqu'il perçoit une émanation, le pointer quitte brutalement sa quête pour remonter rapidement dans le vent avec décision et autorité et finir par un arrêt subit, brusque, comme s'il avait heurté une barrière invisible. La perception de cette émanation doit se traduire par une réaction dont la soudaineté exprime la violence » (figures 32 et 33).

Figure 32 – Arrêt après une remontée d'émanation (adapté de Comte, 2004)

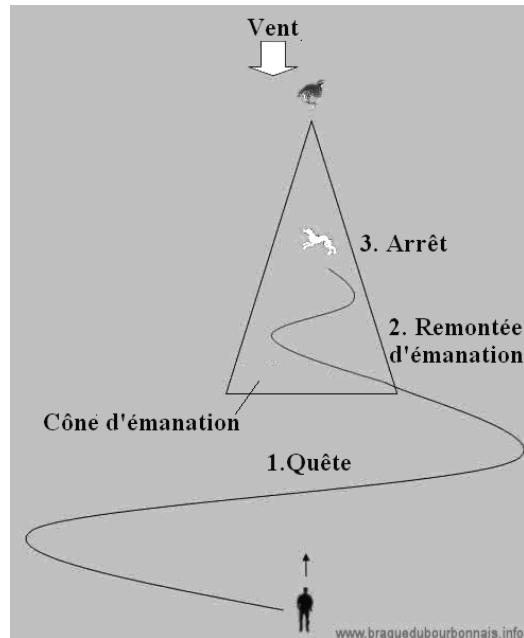


Figure 33 – Arrêt de deux pointers suite à la perception de l'émanation d'un faisan
« Pointers et faisan », Danchin, 1887-1938).



« Dans cet arrêt brutal et soudain, il apparaît dressé, sculptural, le cou tendu, la tête dans le prolongement ou au-dessus de la ligne de dos, le chanfrein horizontal ou bien montant, les narines dilatées, le regard fulgurant, les oreilles remontées au maximum, les muscles bandés et saillants, un membre antérieur souvent replié ou un membre postérieur tendu très en arrière.

Il reste ainsi figé avec une expression de certitude absolue » (figures 34 à 35).

Figure 34 – Pointers à l'arrêt, vus de face (photos : Dampérat).



Figure 35 – Pointer à l'arrêt, vu de profil (photo : Colinet).

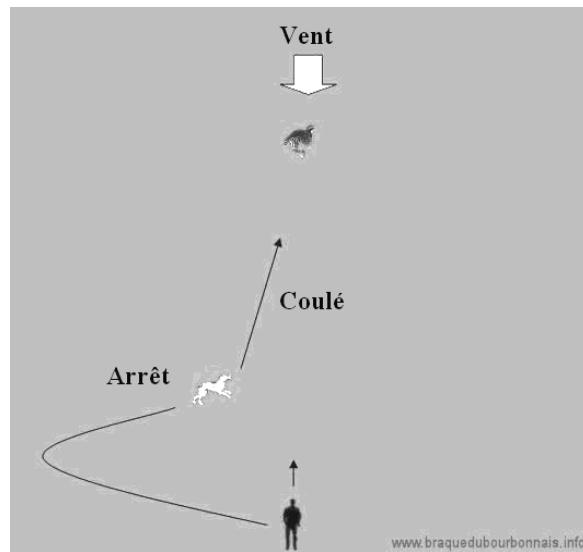


« Si le gibier tente de piéter, il l'indique en se redressant encore plus, remontant le chanfrein pour ne pas perdre l'émanation.

Toutefois pour un arrêt de surprise, une autre attitude sera tolérée à condition que le chanfrein soit bien haut dans la direction du gibier. »

Après un arrêt, il peut être nécessaire au chien d'avancer vers le gibier, idéalement sur ordre, pour le mettre à l'envol (et permettre le tir du gibier lors d'une action de chasse) : cette avancée vers le gibier se nomme le coulé (ou le chien coule) (figure 36). Ce coulé devra être « avide, décisif et dominateur, et pourra s'exprimer aussi par une succession d'arrêts saccadés typiques de la race. »

Figure 36 – Coulé du chien vers le gibier après un arrêt (adapté de Comte, 2004).

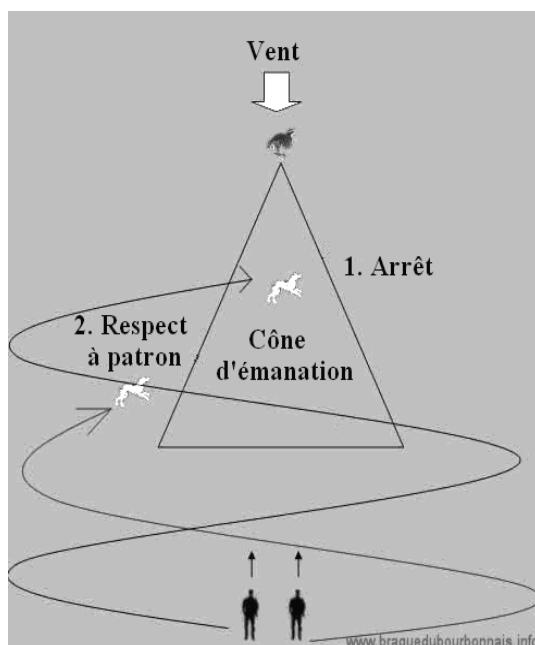


« Dans l'arrêt à patron, l'arrêt doit être pris avec la même autorité, quoique dans une position moins tendue, par le chien qui voit à l'improviste son compagnon déjà à l'arrêt lorsqu'ils sont proches l'un de l'autre; s'ils sont éloignés, " l'arrêt à patron " pourra être précédé d'un bref coulé » (figures 37 et 38).

Figure 37 – Dans un parcours en couple, arrêt sur émanation (chien de gauche) et arrêt à patron (chien de droite) (photo : Dampérat).



Figure 38 – Dans un parcours en couple, positions relatives des chiens, le chien 1 marquant l'arrêt sur émanation, le chien 2 devant marquer l'arrêt à patron (adapté de Comte, 2004).



II.B.2 – Expansion de la race

II.B.2.a – En France

Naissance du Pointer Club Français, premiers pointers inscrits au Livre des Origines Français (LOF)

Les premiers pointers anglais sont importés en France au cours de la seconde moitié du dix-neuvième siècle par de grands amateurs : Messieurs Caillard, Merle, Mairesse, Bailly, Mayaudon, le Comte de Lambertye...

« L'année 1885 voit les premières inscriptions de pointers au LOF : Cora (n° 18), Brag (n° 57), Beauty (n° 67), Drak (n° 76) » (Pointer Club Français, 2009).

Le Pointer Club est créé en 1891, et compte une vingtaine de membres. Il est affilié à la Société Centrale Canine en 1906. « A la déclaration de la première guerre mondiale, en 1914, il regroupe environ trois cent membres. A la fin de la tourmente, les effectifs sont descendus à cent trente-six. Depuis, grâce à la compétence de ses Présidents et au dévouement de tous, le club compte aujourd'hui plus de mille cinq cent membres » (Pointer Club Français, 2009).

Premières expositions et premiers « field-trials »

En exposition, de 1888 à 1910, les pointers sont classés en deux catégories : grande taille et petite taille.

En « field-trial », les premiers résultats apparaissent en 1898 : au Boulleauême, puis à Cuts, à Authon-la-Plaine, à Missy-les-Liesse. Les premiers champions français qui parviennent à s'imposer contre les chiens anglais, dès 1902, furent à l'origine des chiens de l'élevage français. Selon Villa (1993, p.14), une certaine lourdeur semblait parfois se dégager de ces chiens.

Peu à peu, les épreuves de travail se diversifient : la Société Canine de Basse-Normandie crée en 1950 des épreuves sur bécassines tirées, toutes races confondues, des épreuves sur bécasses ont lieu à partir de 1964, de nouveaux lieux de « field-trials » apparaissent, comme Preuilly en 1976.

Evolution des inscriptions au Livre des Origines Français (LOF)

Le nombre des naissances pour le pointer est en diminution depuis la dernière décennie. Cette tendance vaut également pour la deuxième race du groupe 7, l'épagneul breton. Le setter anglais voit ses naissances augmenter depuis 2006 (tableau 1).

Tableau 1 – Evolution des inscriptions au Livre des Origines Français pour les races de chiens d'arrêt les plus représentées et pour la totalité des races du groupe 7 (Société Centrale Canine, 2001-2011).

Race \ Année	2001	2003	2005	2007	2009	2011
Setter Anglais	5 749	5 577	5 746	5 591	6268	6135
Epagneul Breton	5 763	5 570	5 494	5 571	5382	5092
Braque Allemand	1 661	1 857	1 703	1 734	1462	1395
Pointer	1 888	1 525	1 486	1 541	1435	1357
Total Groupe 7	22 684	22 991	22 956	22 768	22435	21947

L'effectif de toutes les races du groupe 7 tendent à diminuer de 2001 à 2011, à l'exception du setter anglais (+7%). Le déclin est le plus marqué chez le pointer (-28%).

Les chiffres des confirmations nous semblent intéressants : au regard du rapport nombre de confirmations sur nombre de naissances, la race pointer est, parmi les races citées ci-dessus, celle qui obtient le plus fort pourcentage (41%) pour l'année 2007, talonnée de près par le setter anglais (40%) ; l'épagneul breton atteint tout de même 31%. Tout chien non confirmé doit être considéré comme étant « perdu » pour la race, puisqu'il ne peut pas engendrer des chiens inscriptibles au LOF (exception faite des titres initiaux, qui sont rares).

Enfin, le rapport du nombre de carnets de travail distribués sur le nombre de confirmations atteint 21% en 2007 pour le pointer.

Certes, le pointer voit un nombre de naissances moindres que son cousin le setter anglais et l'épagneul breton, mais la proportion d'individus utilisée en concours de travail semble plus forte que dans ces autres races.

II.B.2.b – Dans le monde

Spezia (2009) note que la race pointer est maintenant présente dans les cinq continents. Il précise que sur tous les continents, le pointer est utilisé à la chasse dans divers environnements (et même sur la neige) et dans les concours. Le vingtième siècle a vu la diffusion du pointer dans le monde à partir de l'Europe, notamment, du Danemark, de l'Italie, et de la France.

Bien que le pointer soit traditionnellement un chien « d'oiseau », utilisé dans la chasse du gibier à plumes, notons qu'en Allemagne notamment, certains utilisateurs recherchent chez leurs pointers une grande polyvalence, et les utilisent dans la chasse au sanglier par exemple. Ceci est probablement loin d'être une généralité et nous ne pouvons quantifier cette utilisation.

Aujourd’hui, le Pointer Club International regroupe non seulement les Pointer Club des pays fondateurs : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Hollande, Italie et Suisse, mais aussi ceux du Brésil, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, de la Grèce, de la République Tchèque, de la Serbie et du Portugal (tableau 2). Le Pointer Club International a pour but de favoriser l’amélioration de la race, notamment en harmonisant les critères de jugement (beauté et travail), en partageant des expériences acquises, et en désignant les reproducteurs valables (Pointer Club International).

Tableau 2 – Evolution des inscriptions aux livres généalogiques nationaux en Europe (d’après Spezia, 2009).

Année Pays \	2003	2004	2005	2006	2007	2008
France	1525	1 608	1 486	1 482	1 541	1 594
Géorgie	-----	-----	-----	n.d.	n.d.	7
Grèce	-----	-----	-----	1 625	1 640	1 670
Angleterre	838	-----	n.d.	n.d.	n.d.	742
Italie	-----	3 692	2 486	3 188	3 347	3 333
Norvège	-----	337	250	324	203	322
Hollande	-----	-----	11	22	20	n.d.
Portugal	-----	-----	293	222	194	n.d.
Serbie	-----	-----	-----	468	471	376
Espagne	-----	-----	-----	1 362	1 349	1 363
Suisse	-----	-----	-----	14	15	5

n.d.: non disponible

Seconde partie – De l'évaluation phénotypique à l'évaluation génétique.

(Les conventions de citation de la première partie s'appliquent également dans cette seconde partie)

I - Pratiques empiriques pour l'amélioration génétique du pointer

Depuis l'origine, le pointer est considéré comme un tout, il est « bon et beau ». Il a constamment été recherché l'amélioration des caractères morphologiques et des caractères comportementaux.

I.A - Définition du type recherché

En Angleterre, à la fin du dix-neuvième siècle, le cheptel de pointers anglais semble un peu hétérogène, car chaque grande famille possède « sa propre race ».

Le pointer était alors toujours utilisé à la chasse, et les chiens inaptes n'étaient par conséquent pas conservés pour l'élevage. Peu de temps après le début des expositions, une partie du cheptel semble avoir subi les effets de la mode, avec la mise en valeur de chiens dont la conformité par rapport à un standard par ailleurs non clairement défini n'était pas précisée et, surtout, dont l'aptitude au travail n'était pas évaluée. Clairement, pour Arkwright (1983), le seul pointer auquel le véritable amateur de cette race doit porter son attention est le pointer de travail, qui est nécessairement beau pour les fonctions qu'il doit accomplir. Un bon pointer est aussi beau, car le beau est défini par le bon. L'alliance des deux est une nécessité. Le colonel Dommangeat a résumé cette idée : « La beauté idéale est l'ensemble des qualités extérieures concourant le mieux à la réalisation du travail en vue duquel une race a été créée » (Pointer Club Français, 1997).

« Un jeune chien qui quête la tête très haute doit être choisi de préférence à celui qui chasse le nez à terre. Non seulement le meilleur chien est celui qui porte la tête haute, mais le gibier se laissera approcher de bien plus près par lui que par un autre qui piste. Le plus beau chien est celui décèle le plus d'espèce ; le plus précieux est celui qui fait tirer le plus de coups de fusil » (Oakleigh, 1842, p.135).

Toujours définissant le bon pointer : il faut « qu'il croise sa quête hardiment et au loin, qu'il ait du cœur et porte la tête très haute et au vent, comme pour chercher à rencontrer une effluve en l'air ; qu'il fasse ses randonnées, retours et recherches avec énergie ; qu'il ne traîne jamais sur une remise d'oiseaux et ne cherche pas une piste à terre. Il doit découper son terrain régulièrement, indépendamment de tout chien chassant avec lui, et toujours battre les recoins de champs. Il ne doit pas bouder, truquer, traverser les haies, suivre un autre chien, s'occuper trop de cet autre chien, abandonner son arrêt (blink), ni arrêter à vue. Il ne doit pas avoir le nez dur ni court, mais bien éventer ses oiseaux à grande distance ; il doit rester ferme à l'arrêt, patronner sans jalouse, se coucher pour l'arrêt à patron, se coucher au départ de l'oiseau, au coup de

fusil, au signal de la main ou au commandement « toho » et tout cela régulièrement ; il doit s'arrêter quand on l'appelle » (Craven, 1846, p.135).

Depuis la fin du dix-neuvième siècle, les « pointermen » se sont attachés à définir le standard de leur race (cf. Première partie II.B.1 – Description de la race).

I.B - Méthodes et outils d'amélioration utilisés

I.B.1 - Les expositions et les « field-trials » comme outils pour trouver les meilleurs chiens

Aux débuts des expositions, celles-ci ont permis de comparer sur le plan morphologique des chiens qui étaient d'abord des chiens de travail. En effet, « à cette époque-là, personne n'aurait eu l'idée de garder un pointer impropre au travail et même non dressé, et les expositions périodiques des plus beaux chiens de diverses familles, réunis dans le but d'être comparés, aurait certainement tendu à la perfection de la race » (Arkwright, 1983, p.100).

Cependant, peu de temps après, certains pointers gagnants d'exposition et revendus furent jugés par leurs nouveaux propriétaires « impropre au travail ». Aussi apparut-il aux amateurs du pointer de chasse « qu'une épreuve de travail était la seule à quoi l'on pût se fier pour (se) diriger dans l'élevage de chiens de haute valeur » (Arkwright, 1983, p.100).

Les épreuves de travail, bien que perfectibles, selon Arkwright (1983), sont elles aussi apparues comme des outils pour la sélection (cf. Première partie II.A.2 – Evolution : orientation utilitaire de la race).

I.B.2 - Les croisements et l'usage de la consanguinité chez les créateurs de la race

Dès 1809, Sir Sebright, « éleveur scientifique », définit l'art de l'élevage comme « la sélection des mâles et des femelles destinés à reproduire ensemble d'après leurs qualités et défauts respectifs » (Sebright, 1809, p.131).

Il divulgue également des conseils sur l'utilisation des alliances consanguines et la gestion de l'apparition des « imperfections » (Sebright, 1809, p.131).

Chaque éleveur a sa propre méthode de sélection.

Thornton, en 1804, explique que pour trouver les bons géniteurs, il lui faut voir de nombreux pointers, qu'il sélectionne sur la forme, l'ossature et l'action (Thornton, 1804, p.132).

Lascelles préfère sélectionner sur le nez, qui selon lui, engendre chez ses pointers d'autres qualités, notamment l'arrêt naturel et la rapidité (Lascelles, 1811, p.132).

Arkwright (1983) recommande l'utilisation de géniteurs de premier ordre, d'après leur propre valeur, non celles de leurs descendants, et que les points sur lesquels la lice n'est pas parfaite doivent être compensés par un étalon excellents sur ces points. Il donne également des conseils en matière de croisement et de consanguinité : « Il est nécessaire de croiser en dedans, dans une juste mesure, pour obtenir l'uniformité ; mais évitez d'abuser de ce procédé, et faites attention de n'y employer seulement que des animaux sains de corps et d'intelligence. Sur ce point, que votre devise soit celle-ci : le croisement en dedans (in-breeding), c'est le succès ; le croisement en dedans et en dedans (in and in breeding), c'est de la pure folie ! » (Arkwright, 1983, p.136 et 137).

L'idéal, pour l'éleveur scientifique, est de produire des pointers « naturellement dressés par la nature, et auxquels il ne manque que les touches du fini » (Arkwright, 1983, p.137).

Par ailleurs, certains élevages usent de la consanguinité par « obligation » géographique. Ainsi, de 1860 à 1900, il semble que l'Ecosse soit la gardienne de pointers entièrement noirs, doués d'une adresse extraordinaire, mais qui, « faute de croisement en dehors, (...) voient dégénérer leur taille et leur constitution » (Arkwright, 1983, p.99).

I.B.3 - Des méthodes d'amélioration expérimentales

Pour améliorer la race, certains cynophiles se donnaient des moyens qui seraient aujourd'hui décriés. Ainsi, Jonhson croisa longtemps des pointers à tête étroite, et jugées belles pour cela, mais obtint finalement des chiens « étourdis » avec de « mauvais nez ». En scientifique, il chercha la cause de cette faiblesse de nez, et sacrifia un certain nombre de pointers pour élucider la question : il « trouva que les nerfs des organes olfactifs étaient en nombre précisément correspondant à l'épanouissement de la tête » (d'après Jonhson, vers 1815, p.133).

I.C - Pratiques contemporaines

Alors que les avancées des connaissances scientifiques en matière de génétique quantitative se sont mises au service de l'amélioration des espèces de rente, les races canines n'ont pas, ou que très récemment et grâce à quelques pionniers, profité des nouvelles possibilités offertes quant à la sélection via cet outil génétique.

Ainsi, la plupart des éleveurs ont les mêmes pratiques que leurs prédecesseurs du siècle dernier. Au demeurant, ces mêmes éleveurs obtiennent des résultats satisfaisants, mesurables par la qualité de leurs produits : des sujets confirmables, indemnes des tares contre lesquels le club mène une politique d'éradication et potentiellement aptes à l'activité qui leur est destinée selon l'attente des utilisateurs : chasse ou « field-trial ».

I.C.1 - Sélection

Comme dans de nombreuses races, une grille de sélection du pointer a été établie à la demande de la Commission Nationale d'Elevage et de Sélection de la Société Centrale Canine pour définir une politique commune de sélection par la cotation des géniteurs. Sa mise en application est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006.

Elle est suffisamment ouverte pour être accessible à tous : un maximum de chiens peut y entrer, assurant ainsi un « pyramide » de la sélection, partant du sujet confirmé (coté 1) pour aboutir au sujet Elite A (coté 6).

L'éleveur ayant connaissance, dans sa production ou parmi ses géniteurs, d'un chien porteur de tare, a l'obligation d'en informer l'association de race qui fera procéder par les services de la Société Centrale Canine à la suppression de la cotation de ce chien.

Le Pointer Club Français encourage les propriétaires à faire coter leur pointer, afin de faire reconnaître ses qualités et valoriser le travail de sélection de l'éleveur. La cotation du chien figure alors sur les certificats de naissance de sa descendance ainsi que sur les listings de la Banque d'Information de la Société Centrale Canine et du Pointer Club, orientant ainsi le choix des acquéreurs potentiels vers des chiots de qualité.

La cotation de la grille est présentée en annexe 3.

Cette grille a l'avantage de rassembler à la fois des critères morphologiques et de travail, et également de prendre en compte les résultats de l'individu d'une part, mais aussi de ses descendants.

Le Pointer Club met à disposition de ses adhérents la liste des chiens cotés, avec pour les géniteurs cotés 4 à 6 : titres obtenus, nom des parents, coordonnées du propriétaire. Pour les individus cotés 5 et 6, sont disponibles également les noms des descendants classés, leurs titres et le nom de leur autre géniteur ou génitrice.

A disposition également les pedigrees des pointers, sous forme d'annuaires d'une part (format papier et format Cédérom), et d'autre part sur le site internet du club, en entrant pour seule référence le nom ou le numéro de LOF du chien. Une fiche individuelle du chien est aussi disponible, présentant un grand nombre d'informations dont le palmarès de travail et de beauté (figure 39).

Autant d'outils qui facilitent l'accès à l'information pour les différents utilisateurs et la diffusion de la race.

Figure 39 – Présentation type d'une fiche information sur un chien sur le site officiel du Pointer Club de France (Pointer Club Français, 2010)

<i>Nom</i>	BULERIA	<i>Photos</i>					
<i>Affixe</i>	DU MAS DU ZOUAVE						
<i>Tatouage</i>	2EZJ833						
<i>N° LOF</i>	94251						
<i>N° SCC</i>							
<i>N° confirmation</i>	18246						
<i>Sexe</i>	Femelle						
<i>Robe</i>	Fau. PBI. Env.						
<i>Cotation</i>	1						
<i>Dysplasie</i>	A						
<i>Né(e) le</i>	28/06/2006						
<i>Père</i>	<u>TITAN (sans affixe)</u>						
<i>Mère</i>	<u>TAFNA DU MAS DU ZOUAVE</u>						
<i>Propriétaire 1</i>	MR MARSAL PHILIPPE & MR PERIER PIERRE						
<i>Propriétaire 2</i>							
<i>Pedigree</i>	voir le pedigree						
<i>Collatéraux</i>							
<i>Descendants</i>							
<i>Inbreeding</i>							
<i>Titres</i>	TAN						
Palmarès travail							
<i>Lieu</i>	<i>Date</i>	<i>Type</i>	<i>Epreuve</i>	<i>Juge(s)</i>	<i>Qualificatifs</i>	<i>Points</i>	<i>Commentaire</i>
COURTISOLS	15/12/2009	GRANDE QUETE HIVER	Grande quête 1	M BOUEE PASCAL, M DEGUILLOUAME Jacques, M DEMARETZ VLADIMIR	3eme EXC	8	
LA GAUCHER FERTE	10/12/2009	GRANDE QUETE HIVER	Grande quête 3	M DEGUILLOUAME Jacques, M DEMARETZ VLADIMIR, M LE GOFF MICHEL, M POUJAUD DANIEL	1 ^{er} ECX, CACT, CACIT	14	
PONTFAVERGER	03/04/2009	OUVERT BRIT	Grande quête 1	Dr MARTIN ALAIN, M MERLE DES ISLES FRANCOIS, M POUJAUD DANIEL	2 ^{eme} EXC	9	
PRIX D'EXCELLENCE CE	01/04/2009	GRANDE QUETE	Grande quête 4		4 ^{eme} EXC	7	Prix d'Excellence
COURTISOLS CE	31/03/2009	COUPE D'EUROPE GQ	Grande quête 1		CACIT	14	VAINQUEUR COUPE D'EUROPE
MIGNERETTE	21/03/2009	SPECIALE	Grande quête 1	M DARRIGADE JEAN-CLAUDE, M DOISE CHRISTIAN, M JULIEN J.PHILIPPE	CACT, CACIT	14	
LES GRANDES CHAPELLES	18/03/2009	GRANDE QUETE	Grande quête 1	M DUBROCA PHILIPPE, M TASTET YVES	RCACIT	13	
OSUNA Andalousie	09/02/2009	GRANDE QUETE	Grande quête 1	M DEGUILLOUAME Jacques	3 ^{eme} EXC	8	
<i>Total travail</i>						87	
Palmarès beauté							
<i>Lieu</i>	<i>Date</i>	<i>Classe</i>		<i>Juge</i>	<i>Qualificatifs</i>		<i>Commentaire</i>
ROUJAN NE 2009	06/06/2009	CTF					

Par ailleurs, le Pointer Club s'est attaqué, depuis 1985, à une tare à laquelle de nombreuses races sont confrontées, la dysplasie coxo-fémorale. Une politique stricte de sélection a été mise en place, encourageant uniquement la mise à la reproduction de pointers jugés indemnes de dysplasie (dysplasie A). La politique du club a été basée sur le fait que soit un chien est lu « dysplasie A » et il est alors considéré exempt de dysplasie, soit il est lu « dysplasie C à E » et il ne l'est pas ; pour un chien lu « dysplasie B », Franck (1997) reconnaît le bien-fondé d'une seconde radiographie. En 2005, le rapport du nombre de pointers radiographiés sur le nombre de pointers confirmés est de 60%, ce dont le club se félicite (Pointer Club Français, 2006, revue n°6, p.14).

I.C.2 - Consanguinité

La pratique de la consanguinité est particulièrement fréquente chez les espèces de loisirs. Les éleveurs, à l'origine des races, l'ont beaucoup utilisé et ont ainsi fixé les caractères recherchés. Par la suite, elle a permis d'affirmer les caractéristiques propres aux lignées.

Cependant, la consanguinité fait peur. « Dans les réunions cynophiles, et en particulier chez les éleveurs de chiens de chasse, on entend souvent dire : "la consanguinité, moi, je suis contre ! ". Malheureusement, cette réaction est anti-sélection car la consanguinité est la base de toute sélection » (Mimouni, 2002).

Les éleveurs sont très demandeurs d'informations sur le sujet : ainsi, un article publié dans la revue du Pointer Club Français en 1992, a été à nouveau publié en 2001 et 2002, à la demande de nombreux éleveurs.

Mimouni (2002) fait remarquer, que « l'élevage en race pure est (...) obligatoirement consanguin » : « la consanguinité linéaire qui correspond à des croisements entre individus de parenté directe est plus utilisée car moins étroite que la consanguinité collatérale. On obtient une uniformisation des caractères très importante au bout de quelques générations. »

Les trois règles de la consanguinité sont les suivantes, selon Mimouni (2002) :

- La consanguinité est une méthode de sélection conservatrice : elle permet de fixer des caractères, mais ne permet ni l'amélioration, ni la création ;
- La retrempe ou « outbreeding » avec un étalon ayant 50% de sang étranger et 50% de la lignée homozygote devient intéressante quand la consanguinité devient trop étroite, se traduisant par l'apparition de sujets fragiles et instables, pourvus d'un système immunitaire défaillant ;
- L'élitisme est indispensable : il faut utiliser de nombreux sujets, mais tous doivent être de grande valeur. Le sujet raceur est l'homozygote dominant (en fait, fortement homozygote) sur lequel le maximum de caractères a été fixé.

Mimouni (Pointer Club Français, revue du 1^{er} semestre 2002, p.16 et 17) explique les avantages liés à la consanguinité :

- Elle permet de mettre en évidence l'existence des individus porteurs d'allèles récessifs indésirables, et « d'épurer une famille de tares invalidantes », ce qui autorise l'élevage fortement consanguin à garantir l'absence de tares génétiques ; ou au contraire de conserver et multiplier ces individus s'ils sont désirables ;
- Elle permet de travailler rapidement et efficacement sur les caractères morphologiques.

Il n'omet pas de mentionner les inconvénients liés à l'utilisation de la consanguinité :

- Il n'y a pas création (sous-entendu : de richesse génétique), au contraire, la perte de gènes est inévitable : en choisissant un allèle, et avec lui son chromosome, on élimine nécessairement son chromosome homologue, ce qui peut se révéler grave pour l'élevage voire la race ;
- Au niveau d'un élevage, il faut limiter le nombre de caractères que l'on souhaite conserver ;
- La robustesse peut se dégrader avec la consanguinité et il faut veiller à la conserver à chaque génération ; de même, la prolificité et la fertilité seraient diminuées avec une consanguinité mal conduite.

Il donne la conduite à tenir : les critères sur lesquels il est conseillé de trier les sujets issus d'alliances consanguines sont d'abord la prolificité, puis la robustesse (au travail, aux maladies...) et, après, sur la morphologie.

I.C.3 - Croisement

Courreau (2004) donne une définition du croisement : il « consiste à accoupler des lignées aux qualités complémentaires, qualités considérées comme très difficiles à réunir dans une seule lignée ».

Ainsi, chaque lignée est menée en forte consanguinité sur des objectifs précis, l'une par exemple sur la morphologie, l'autre sur le travail ou les allures, et régulièrement, des croisements sont effectués entre les deux lignées. Selon Mimouni (Pointer Club Français, revue du 1^{er} semestre 2002, p.16 et 17), « ces élevages parallèles gagneraient à être pratiqués chez des éleveurs différents qui s'échangeraient ainsi leur géniteurs, mais c'est habituellement là une vue de l'esprit, car la volonté de progrès est rarement aussi forte que la rivalité de compétition ».

I.D - Conclusion

L'évolution du pointer depuis les premières expositions a conduit à un chien moins grossier, avec des axes crânio-faciaux typiques, et une homogénéité de la race.

« Il faut chercher à empêcher, autant que possible, la formation de lignées de travail séparées de celles d'expositions. Les écrits de Rautiis, mais surtout les chiens qu'il a élevés, ont montré qu'il est possible d'avoir l'œil sur ces deux aspects et de produire des sujets qui montrent des qualités élevées, tant physiques qu'en ce qui concerne leurs aptitudes au travail. (...) La SCC pourrait d'ailleurs mettre son autorité dans ce combat, en demandant à ce que les juges des épreuves de travail, chez les races de travail, donnent leur avis non seulement en ce qui concerne les épreuves mais aussi en ce qui concerne les expositions » (Villa, 1993, p.179).

Aujourd'hui, dans les expositions, différentes classes sont jugées en fonction de l'âge ou des précédents titres de beauté ou de travail. L'évaluation est faite sur la conformité au standard morphologique.

Il paraît plus difficile d'apprécier les performances sportives du pointer, et leur évolution, tant celles-ci sont difficilement quantifiables : le style, la quête, ce que les amateurs nomment l'intelligence de chasse...

II – Evaluation phénotypique des chiens en concours

II.A - Méthodes d'évaluation

II.A.1 - Les concours de travail

Ce chapitre s'appuie sur le Règlement des « field-trials » pour chiens d'arrêt, disponible auprès de la Commission d'Utilisation Nationale des Chiens d'Arrêt (CUNCA) de la Société Centrale Canine (2007). Les références aux articles (Art.), titres et/ou chapitres (Chap.) s'y rapportent.

Objectif des concours de travail

« La finalité des field-trials est l'amélioration des chiens d'arrêt par la découverte et la sélection sur le terrain des meilleurs représentants de chaque race en leur accordant le titre de trialer, les désignant ainsi à l'attention des éleveurs en vue de la reproduction » (Art.1).

Les épreuves de grande quête « ont pour but de mettre en valeur des chiens exceptionnels par leurs qualités de style et d'allure, de puissance olfactive, de passion de

la chasse, d'endurance, de dispositions à recevoir et garder un dressage très poussé, afin de les désigner à l'attention des éleveurs pour engendrer d'autres grands trialers et des chiens de chasse de tout premier ordre » (Titre 2, Chap.1).

II.A.1.a - Les différents types de concours

Présentation générale

Pour les pointers, il existe deux disciplines de field-trial (Art. 2) :

- La grande quête, toujours courue en couple,
- Les concours de quête de chasse, printemps, été ou automne, courus en solo ou en couple.

Dans les concours dits solo, le chien court seul avec son conducteur ; dans les concours courus en couple, deux chiens concurrents sont conduits simultanément par leurs conducteurs respectifs sur le même terrain.

Chaque type de concours a lieu sur un gibier en particulier et un chien ne peut être classé que s'il a pris au moins un point sur ce gibier. Cependant, il peut être tenu compte dans les classements des bons points, c'est-à-dire des arrêts, pris sur tout autre gibier. En revanche, les fautes dues à la présence de tout autre gibier que celui sur lequel le concours a lieu ne sont pas prises en compte, sauf en cas de poursuite de ce gibier par le chien (Art. 50, Art. 73, Art. 83).

Les concours de grande quête

Les épreuves de grande quête sont caractérisées par la présentation en couple, avec patron indispensable, la rapidité des allures, l'amplitude de la quête (Art. 48). Elles se courront uniquement sur perdrix naturelles (Art. 50) et ont lieu sur des terrains très ouverts. Ce sont des épreuves extrêmement sélectives.

Les concours de printemps, ou épreuves de quête de chasse à la française

Les concours de printemps ont lieu en plaine, uniquement sur perdrix (Art. 73).

Les concours d'été

Les concours d'été sont une variante des précédents, ils peuvent avoir lieu sur perdrix et faisans et un point au moins sur perdrix est nécessaire pour obtenir le CACT (Art. 81).

Les concours d'automne, ou concours de gibier tiré

Les concours d'automne, ou concours de gibier tiré, doivent être à l'image exacte de la chasse pratique : ils se déroulent sur gibier à plume, chassé habituellement à l'arrêt des chiens (faisans, bécasses, bécassines) (Art. 83). Ces derniers doivent rapporter le gibier s'il est tiré.

Ils peuvent se dérouler sur tous terrains, mais ceux retenus doivent remplir les conditions d'un véritable terrain de chasse avec notamment des cultures et couverts suffisants pour masquer le gibier. La surface doit être assez importante pour que les chiens ne puissent y passer plus de deux fois dans la journée (Art. 84).

Ces épreuves ne seront pas obligatoirement courues à bon vent (Art. 85), c'est-à-dire que le chien n'est pas nécessairement idéalement placé face au vent sur le terrain.

L'épreuve du TAN : Test d'Aptitudes Naturelles

L'épreuve du TAN n'est pas un concours à proprement parler. C'est une épreuve qui se déroule en été, elle est organisée par le club de la race à l'échelle des régions. Elle permet aux propriétaires de jeunes pointers de se familiariser avec le club et leur laisse la possibilité de faire confirmer leur chien : celui-ci peut se voir attribuer le TAN s'il présente les qualités requises.

Au cours de cette épreuve, les sujets méritants sont sélectionnés, en vue d'un concours réservés aux jeunes pointers, la Finale des Jeunes, qui se déroule traditionnellement à Espalem (Haute-Loire).

II.A.1.b - Organisation

Dans l'organisation des concours, on distingue des concours ouverts (dans lesquels peuvent participer les chiens d'arrêt de toutes races), interclubs à quatre clubs (de race) ou moins, des concours de club (dit Spéciale de race) et des concours amateurs (Art.2).

Les concours sont ouverts à tous les chiens d'arrêt inscrits à un livre d'origine officiellement reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI) (Art. 5).

Les nombres et le type de concours organisés sont règlementés : les sociétés canines régionales et les associations autorisées par la CUNCA organisent les concours « toutes

races », les clubs de races pouvant, eux, organiser des concours interclubs (trois à quatre clubs de race selon les « field-trials ») et des Spéciales de race.

Dans les concours interclubs, les races amenées à concourir avec les pointers sont les autres races britanniques, setters anglais, irlandais et Gordon.

Le calendrier des « field-trials », modifiable à tout moment, est établi par la CUNCA en tenant compte, autant que possible, des dates proposées par les organisateurs (Art. 6).

II.A.1.c - Déroulement

Répartition des chiens

Les organisateurs répartissent les chiens dans le concours et composent les jurys (Art. 16). L'attribution des concours et des terrains aux différents jurys est faite par tirage au sort en présence d'au moins un concurrent (Art.21).

Pour les concours de grande quête, la constitution des couples est réalisée par le jury (Art. 49).

Le nombre de couples ou de chiens autorisés à courir est présenté dans le tableau 3.

Tableau 3 – Nombre de chiens autorisés à courir en fonction du concours (SCC, 2007).

Concours Nombre	Grande Quête (Art.49) (Nombre de couples)	Printemps ou Automne (Art. 79, 80, 86)	
		Solo (Nombre de chiens)	Couple (Nombre de couples)
Minimum	5	6	3
Maximum	16	12	12

Le parcours

La présentation du premier tour, couru autant que possible à bon vent (le chien est placé à la fois face au vent et face au terrain qu'il va devoir parcourir), dure quinze minutes, sauf si le chien commet une faute éliminatoire ou n'est pas dans la note du concours (chien dont la prestation est visiblement inférieure au niveau requis pour le concours) (Art. 31).

Au début de chaque tour, il est accordé une minute dite de détente pendant laquelle les points pris sont acquis, mais les fautes commises, n'éliminent pas (Art. 29).

En grande quête, les chiens courant en couple, les concurrents se tiennent coude à coude en faisant battre le terrain dans la direction imposée par les juges (Art. 55).

Après un arrêt servi (c'est-à-dire que le conducteur va jusqu'à son chien à l'arrêt, le fait couler sur ordre jusqu'à l'envol de l'oiseau, et tire un coup de feu avec un pistolet dit d'alarme), le conducteur doit prendre son chien en laisse, resté idéalement immobile depuis la fin du coulé, et revenir près des juges (Art. 28). En grande quête, l'ordre de relancer est donné par le Président du Jury (Art. 57).

Un coup de feu doit être tiré au moins à l'un des arrêts du chien et le chien ne doit pas exprimer de crainte (Art. 34). En grande quête, l'immobilité absolue est requise à l'envol du gibier et au coup de feu (Art. 53).

En concours d'automne, si le gibier est tiré, les chiens seront servis par des tireurs (Art. 92). Une fois le gibier tiré, le chien doit rapporter le gibier à son maître, de préférence après accord du juge (Art. 93) (ce dernier point ayant pour but de mettre en évidence l'immobilité du chien à l'envol du gibier et lors du coup de feu).

En cas de changement de terrain, les tapes (c'est-à-dire, le fait d'un chien qui fait voler du gibier sans en avoir pris connaissance) au cours du premier passage sous le vent, latéralement à gauche et à droite, ne compteront pas comme faute (Art. 30).

A l'annonce de la fin du parcours, le chien doit être repris par son conducteur (Art. 32, 54).

Aucun moyen de coercition ne doit être employé (Art. 26), la voix et le sifflet ne doivent être utilisés qu'avec la plus grande discrétion. Le sifflet à ultra-sons est interdit (Art. 27).

II.A.2 - Le jugement

II.A.2.a - Les juges et leur formation

Le « Règlement des Juges de la Société Centrale Canine » est repris dans son essence dans le règlement émis par la CUNCA (SCC, 2010).

Au préalable, le candidat juge doit avoir obtenu au moins cinq classements à l'excellent en « field-trial » ouvert (c'est-à-dire, « field-trial » où peuvent concourir des chiens d'arrêt de toutes races).

Le candidat juge est formé par son club de race qui le présente à l'examen d'élève juge. Cet examen est organisé par la CUNCA et se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples : les questions portent sur le règlement des « field-trials » et les standards de travail des chiens d'arrêt. En cas de succès, le candidat est admis à la session de formation de trois jours à la SCC qui se conclut par un examen de fin de stage.

Dans les deux années suivantes et après avis de son juge formateur, l'élève juge effectuera cinq contrôles de capacités à conduire un concours solo de printemps, dont deux en continentaux et deux en britanniques, avec cinq juges formateurs différents. S'il

obtient quatre avis positifs, il sera proposé à la Commission des Juges pour être nommé juge stagiaire. S'il obtient au moins trois avis positifs, il pourra effectuer à nouveau cinq jugements l'année suivante ; s'il échoue, il sera rayé de la liste des élèves juges (Art. 110).

Dans les deux années suivantes et après avis de son juge formateur, le juge stagiaire effectuera cinq contrôles de capacité à conduire et juger un concours en couple d'automne. Les conditions de nomination de juge qualifié sont les mêmes que pour celle de juge stagiaire (Art. 113).

Le juge stagiaire de grande quête, issu des juges qualifiés de quête de chasse, effectue trois jugements et doit avoir au moins deux avis positifs. Est appréciée sa capacité à juger comme juge d'aile (en grande quête, les épreuves sont jugées par trois juges, un au centre, le Président, et deux à plusieurs centaines de mètres de chaque côté, les juges d'ailes) (Art. 111). Pour devenir juge qualifié de grande quête, un contrôle d'évaluation, portant sur la reconnaissance de ses capacités à conduire et juger un concours de grande quête, a lieu lors d'un concours ouvert. Le jury est composé de juges formateurs issus de deux clubs de races différents (Art. 114).

Le juge formateur doit être volontaire pour encadrer les candidats juges et faire passer les examens, avoir un niveau de compétence établi par une participation suffisante à des jurys collectifs ainsi qu'une aptitude physique adéquate, des qualités pédagogiques établies et reconnues, et une disponibilité pour se tenir informé des évolutions de la cynophilie (SCC, 2008).

Dans un souci de formation continue et d'harmonisation des jugements, des sessions sont proposées aux juges. Ainsi, la SCC demande désormais à chaque juge de suivre un stage d'une journée tous les cinq ans.

II.A.2.b - Les méthodes de jugement

II.A.2.b.a - Composition des jurys des différents concours

Dans les concours en solo, le jury est un juge qualifié ou un juge stagiaire.

Dans les concours en couple, le jury se compose de deux juges dont un juge qualifié.

Dans les concours de grande quête, le jury est composé de trois juges dont au moins deux qualifiés grande quête (Art. 22) ; le Président de jury se tient au centre avec un juge à droite et un autre à gauche (les juges d'ailes), suffisamment éloignés du Président pour que, même en terrain vallonné, rien dans le comportement des chiens ne puissent leur échapper. A la fin du tour de chaque couple, les juges d'ailes rejoignent le Président, chacun indique les bons points et les fautes qu'il a vus concernant les deux chiens qui viennent de courir. Compte-rendu des points et des fautes, des qualités et des

défauts du ou des parcours de chaque chien, les juges discutent alors ensemble de la valeur de celui-ci et s'accordent sur le qualificatif à lui donner (Art. 69 et 70).

II.A.2.b.β - Le règlement

Un chien peut être vu une seule fois ou davantage : les juges peuvent classer sur un seul tour ou rappeler autant de fois qu'ils le jugent nécessaire les chiens de grand mérite qui n'ont pas eu d'occasion dans les tours précédents ou pour départager sur leurs allures deux chiens ex-æquo (Art. 35, Art. 37).

La possibilité de rappeler est également prévue dans les épreuves de grande quête, aux conditions absolues que le chien rappelé ne doit pas avoir commis de faute, ne doit pas avoir gêné, ni avoir été dominé par son concurrent (prestation du concurrent jugée largement supérieure), et n'a simplement pas rencontré de perdrix au cours de son ou ses tours précédents (Art. 58).

La base du classement : la qualité du travail

Les juges ne doivent pas baser leur classement sur le nombre de points pris mais sur la qualité du ou des points pris, et doivent essentiellement se référer à l'allure inhérente à la race, à la passion de la chasse, à la puissance olfactive et au dressage (Art. 36).

Le chien qui n'est pas dans la note du concours, c'est-à-dire dont la prestation est visiblement inférieure au niveau requis pour le concours, dans les trois premières minutes recevra le qualificatif Insuffisant. Une prestation insuffisante, même avec un point, demeure insuffisante (Art.40).

En grande quête : un chien de style et parfaitement « mis ».

En grande quête, il est demandé aux juges de tenir particulièrement compte du style inhérent à la race et de la rapidité des allures, de la méthode et de l'amplitude de la quête, du nez et de la façon de prendre connaissance du gibier, de la passion de la chasse et de l'endurance, de l'initiative et de l'intelligence à rechercher le gibier, de la décision à l'approcher et à l'arrêter, de l'autorité à couler à l'ordre, de l'obéissance et du dressage (Art. 71).

La quête doit être ample tout en étant ordonnée : le chien doit battre avec intelligence le terrain en s'efforçant de ne pas laisser de gibier derrière lui, il doit être à tout moment dans la main de son conducteur, tout en conservant la plus grande initiative (Art. 59).

L'allure doit être énergique et soutenue dans le style de la race (Art. 60). Le chien doit indiquer le gibier avec précision et l'arrêter dans le style de la race (Art. 61).

Le chien doit respecter le départ du gibier à poils ou, mieux, le négliger (Art. 62).

Le chien doit couler avec décision en avant de son conducteur et seulement à l'ordre de celui-ci. De longs coulés sont tolérés à condition qu'ils soient énergiques et conclusifs (Art. 63).

L'arrêt à « patron » est obligatoire, il doit être spontané, sans recours au geste, à la voix ou au sifflet (Art. 64). Les juges doivent dans le classement final, à égalité de parcours, avantager le chien qui aura patronné spontanément (Art. 68).

Le jury doit éliminer pour insuffisance les chiens au-dessous de la note du concours grande quête, le but de leur jugement étant d'abord de mettre en valeur des sujets exceptionnels (Art. 72).

En concours de printemps

Dans les concours de printemps, la quête doit être particulièrement active, intelligente et méthodique. Elle ne doit pas être réglée au sifflet. Elle doit varier en étendue selon la nature du terrain, les possibilités de la race et les moyens du chien, celui-ci passant à chaque lacet à moins d'une quarantaine de mètres de son conducteur qui marche au pas de promenade et dans la mesure du possible sans attendre les retours du chien (Art. 75).

Le terrain doit être complètement exploré et toutes les occasions sur perdrix exploitées (Art. 76).

La plus grande sagesse au départ du gibier et au coup de feu est obligatoire. L'immobilité absolue est nécessaire pour prétendre au Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail (CACT) (Art. 78).

Dans les présentations en solo, le qualificatif excellent ne pourra être attribué qu'aux chiens dont les qualités naturelles et le dressage sont suffisants pour effectuer un parcours jugé de grand mérite et sans faute (Art. 79).

Dans les présentations en couple, les juges doivent marcher au pas de promenade, sans s'arrêter pour attendre un chien (qui va trop loin sur les côtés).

Le chien doit être « dans la main » de son conducteur, c'est-à-dire qu'il doit pouvoir lui obéir à tout moment, en particulier lorsque son concurrent commet une faute.

Le point est accordé au chien qui, étant à l'arrêt, est poussé à la faute par son concurrent (départ à l'envol) si, au premier rappel de son conducteur, il s'immobilise immédiatement.

Si l'occasion s'en présente, le « patron » spontané est obligatoire pour pouvoir figurer au classement (Art. 80).

En concours d'automne : intelligence de chasse, obéissance, rapport en gibier tiré

L'allure doit être énergique et soutenue en tenant bien compte de la nature du terrain, le chien devant toujours rester en contact avec son conducteur (Art. 88).

La quête est réglée suivant l'épaisseur du couvert et la nature du terrain, elle doit être active, intelligente, méthodique, elle peut varier en étendue suivant les moyens du chien et la nature du terrain tout en restant dans les limites utiles : à chaque lacet le chien doit venir passer devant son conducteur, à moins d'une portée de fusil (Art. 89).

Le chien doit se montrer obéissant, rester constamment « dans la main » de son conducteur, ne pas pousser de pointes injustifiées, indiquer promptement et sans hésitation le gibier, tenir l'arrêt jusqu'à l'arrivée du conducteur (qui se déplace sans précipitation), couler à l'ordre si besoin est (Art. 91).

Le qualificatif excellent en gibier tiré n'est accordé qu'aux seuls chiens qui, après un arrêt, sont spontanément sages au départ du gibier et au coup de feu, ont effectué un rapport correct après l'autorisation du juge et ont effectué un parcours de quinze minutes et de grand mérite (Art. 93).

Le refus de rapport relègue le chien au Certificat de Qualités Naturelles (CQN), sous réserve d'un excellent parcours de quinze minutes. Il en est de même pour un chien de grand mérite qui, après un excellent arrêt, poursuit, revient à l'ordre et termine son parcours de quinze minutes (Art. 94).

Si le chien n'a pas eu l'occasion de rapporter pendant le parcours, le rapport est exécuté à froid sur un gibier à plumes frais et en bon état de conservation, lancé ou posé à vue et tiré à blanc, de préférence à la fin de son parcours.

Si un coup de fusil hâtif abîme une pièce de gibier au point d'excuser un refus de rapport, le jury peut provoquer un deuxième essai de rapport avec un gibier à plumes frais et sain (Art. 94).

Il est tenu compte de la manière dont le chien envoyé à la recherche du gibier blessé ou tué, le retrouve, de la difficulté qu'a présentée ce travail et de la façon dont il le remet (Art. 95).

Les limites du règlement

Malgré la précision du règlement, c'est finalement aux juges d'apprécier et d'interpréter l'action qui se déroule sous leurs yeux. Selon les juges, l'une ou l'autre des qualités sont privilégiées lors du jugement : style, efficacité, prise de terrain... (Pointer Club Français, 2007, revue n°7, p.31).

Dellatorre (2009) estime qu'il est illusoire de penser que les juges sont tous égaux : les différences résident dans l'âge, l'expérience, la sensibilité, le charisme. Il estime qu'un bon juge ne peut faire abstraction d'une complète maîtrise de la race, laquelle s'acquiert seulement s'il élève lui-même ou possède le goût d'approfondir ses connaissances, ni d'une solide expérience, fruit de l'utilisation, donc avoir dressé, chassé et, mieux, avoir présenté.

Un autre aspect soulevé par Tastet (Pointer Club Français, 2007, revue n°8 p.42) : en concours, le chien est jugée selon sa prestation, et le point est indispensable. Il n'est pas possible d'attribuer de récompense à un chien n'ayant simplement pas eu d'occasion, mais que tous les juges ressentaient comme le chien du concours.

II.A.2.c - Les fautes éliminatoires

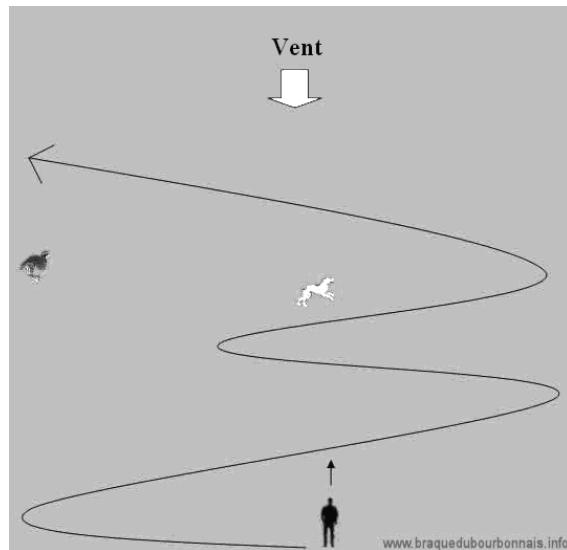
Pour rappel, pendant la première minute, nommée minute de détente, les fautes commises n'éliminent pas. (Art. 29) Au-delà de cette minute, et jusqu'à la fin de la quinzième minute, le juge peut sortir le chien pour faute éliminatoire, ou chien qui n'est pas dans la note du concours (Art. 31)

Font partie des fautes éliminatoires, pour tous les concours :

- Le chien qui met sciemment à l'envol le gibier, y compris sur un relancé (Art. 38, 59) : c'est-à-dire, le chien qui a eu visiblement connaissance du gibier et qui le fait voler au lieu de prendre et maintenir l'arrêt ;
- La crainte caractérisée du coup de feu (Art. 34) ;
- Le chien qui aboie pendant son parcours (Art. 40) ;
- Le chien qui prend trois arrêts fermes et maintenus sans rien montrer, dans plusieurs directions (Art. 39) ;
- Le refus de couler (Art. 42, 63) ;
- Toute intervention du conducteur pour éviter à son chien de se mettre dans les conditions de prendre un arrêt à patron est éliminatoire (Art. 64, 80, 91) ;
- Le chien gênant son concurrent : le chien qui suit son concurrent (talonnage), le chien qui arrête alors qu'il n'y a pas de gibier (faux arrêt) et « oblige » son concurrent à patronner, le chien qui refuse de patronner et « vole » le point de son concurrent en le doublant, le chien qui manque de dressage, le chien dont la quête est irrégulière (Art. 52, 80, 91).

Une quête mal réglée laisse une partie du terrain inexploré, et n'est pas harmonieuse (figure 40). Darrigade (Pointer Club Français, 2010) explique que plus qu'une profondeur et une largeur de quête en terme de mètres, c'est l'harmonie qu'il faut valoriser, mais qu'il faut également savoir distinguer une quête intelligente, qui peut, aux yeux du néophyte, paraître mal réglée...

Figure 40 – Quête mal réglée, irrégulière laissant une partie du terrain inexploré (adapté de Comte, 2004)



Les fautes éliminatoires sont plus strictes en grande quête :

- Tout chien insuffisant dans ses allures ou sa quête (Art. 52) ou au-dessous de la note du concours grande quête (Art. 72) est éliminé ;
- Tout chien qui, par deux arrêts non justifiés, y compris dans la minute, et qui, de ce fait, a imposé à son concurrent des arrêts à patron, est considéré comme ayant gêné manifestement son partenaire et est éliminé (Art. 61) ;
- Tout chien qui ne patronne pas spontanément (Art. 65). Dans tous les cas, le refus bien caractérisé du « patron », sans excuses possibles (notamment, le chien peut ne pas avoir vu son concurrent à l'arrêt), doit être établi (Art. 66).

En concours de printemps et d'été, les fautes éliminatoires supplémentaires sont :

- La poursuite du gibier à plumes, celle du gibier à poils ne l'est pas si le chien revient au premier rappel de son conducteur et reprend ensuite normalement sa quête (Art. 77) ;
- Le non respect du départ du gibier et au coup de feu. La sagesse absolue est nécessaire pour prétendre au Certificat d'Aptitudes au Championnat de Travail (CACT) (Art. 78).

En concours d'automne, le fait de passer tout gibier, donc d'avoir exploré le terrain de manière incomplète, est éliminatoire (Art. 90).

II.A.3 - La notation

II.A.3.a - A l'échelle du concours

Pour être classé, un chien doit obligatoirement avoir pris un point, c'est-à-dire pris un arrêt sur le gibier du concours et l'avoir mené à son terme dans les conditions requises, et effectué un parcours de quinze minutes méritant au minimum le qualificatif Très Bon.

Un point débute par l'arrêt, suivi éventuellement d'un coulé à l'ordre, de la sagesse au départ du gibier et au coup de feu, et ne se termine qu'à la reprise en laisse par le conducteur (sauf en gibier tiré si un rapport à froid est nécessaire).

Le chien doit couler avec décision en avant de son conducteur et seulement à l'ordre de celui-ci. De longs coulés sont tolérés à condition qu'ils soient énergiques et concluants.

L'appui du chien avant l'arrêt, c'est-à-dire, le conducteur qui craint une faute de son chien et qui par un ordre (discret) lui demande de s'arrêter lorsque celui-ci remonte l'émanation, fait perdre le bénéfice du point. L'appui à l'arrêt ou à l'envol, c'est-à-dire, le conducteur qui demande à son chien de ne pas bouger pendant l'arrêt ou l'envol, ne pourra permettre que le qualificatif Très Bon quelle que soit la valeur du parcours (Art. 42).

Chaque parcours sera apprécié selon son mérite par une mention (Art. 3) : Excellent (EXC), Très Bon (TB), Bon (B), Eliminé (El), Insuffisant (I), Non Classé (NC), Pas d'Occasion (PO).

Seuls les quatre premiers chiens, s'ils ont la mention EXC ou TB, sont classés : si le premier a la mention EXC, il peut avoir le Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail (CACT), si le second l'a également, il peut avoir la Réserve de Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail (RCACT).

Le Certificat de Qualité Naturelle (CQN) n'est accordé qu'à un excellent parcours mené à son terme de quinze minutes avec un arrêt sur gibier présent entaché de fautes de dressage. Le CQN ne doit pas être considéré comme une récompense mais comme un encouragement à parfaire le dressage d'un chien remarquable par ses qualités naturelles (Art. 3).

Le Certificat d'Aptitude au Championnat International de Travail (CACIT) ne peut être attribué qu'aux chiens ayant obtenu un CACT en couple, et réunis dans un barrage unique. Il doit être décerné par trois juges au maximum dont deux au moins qualifiés désignés par la société organisatrice et pouvant faire partie du jury de la journée.

En cas de barrage, les chiens doivent courir en couple au moins trois et au plus cinq minutes. Le jury compare l'allure inhérente à la race, la quête et l'obéissance. Le patron spontané est exigé pour l'attribution du CACIT.

Le CACIT, récompense suprême, ne doit être attribué qu'à un chien donnant une image parfaite des allures de sa race (Art. 3).

A la fin du concours, le palmarès est proclamé (Art. 43), le président du jury donne le classement de son concours et l'explique éventuellement dans un compte-rendu bref et précis concernant les chiens classés (Art. 44). Puis les carnets de travail sont remis aux concurrents avec la mention du prix obtenu et/ou du qualificatif obtenu (Art. 45).

II.A.3.b - A l'échelle de la saison

A l'échelle de la saison, différents titres peuvent être accordés aux chiens en fonction des résultats obtenus en concours et de résultats morphologiques (annexe 4).

Ainsi, un pointer peut obtenir le titre de « trialer » (de grande quête ou de quête de chasse) et être inscrit au livre d'honneur des pointers « trialers ».

Il peut obtenir le titre de champion (de printemps, d'automne, sur gibier sauvage, de travail, de grande quête ou champion international de travail).

Un classement à l'échelle des valeurs est établi en fonction des résultats aux concours.

A chaque qualificatif, du CACIT au TB, équivaut un certain nombre de points :

CACIT	28 points	2 ^{ème} EXC	9 points
RCACIT	26 points	3 ^{ème} EXC	8 points
CACT	12 points	EXC	7 points
RCACT	11 points	TB	4 points
1 ^{er} EXC	10 points		

Et à chaque type de concours est attribué un coefficient multiplicateur : plus le coefficient est élevé, plus le type de concours auquel il a été attribué est « exigeant ». Par exemple, il est « plus facile » d'obtenir un CACT en solo gibier tiré (coefficient 1) qu'un CACT en grande quête (coefficient 4), donc le CACT obtenu en grande quête rapportera quatre fois plus de points que celui obtenu en solo gibier tiré.

Solo gibier tiré, Solo étranger : coef. 1

Couple gibier tiré, Couple étranger : coef. 2

Solo printemps, Solo été, Solo gibier naturel, Solo bécasse, Faisan naturel : coef. 3

Couple printemps, Couple été, Couple bécasse, Solo et Couple bécassines, Grande quête, Couple montagne et Montagne étranger : coef. 4

Ainsi, chaque chien classé se voit attribué un certain nombre de points à la fin de la saison.

Ces informations sont rassemblées dans un tableau dans le bulletin du club, qui rappelle également le nom complet des géniteurs de chaque chien, le nom de son propriétaire, de son conducteur et les qualificatifs attribués selon le concours.

Le Pointer Club Français se base sur le classement à l'échelle des valeurs pour déclarer lauréats de la race pour l'année les meilleurs chiens en quête de chasse et en grande quête (+ TB en exposition) (Art. 102).

Enfin, des challenges sont organisés et permettent l'attribution de titres particuliers (Challenge de la bécasse d'argent, Challenge de la meilleure femelle bécassière, Challenge bécassine...)

II.A.4 – Cas particulier du test d'aptitudes naturelles (TAN)

Le TAN n'est pas un concours ; c'est un examen au terme duquel un chien est reconnu comme possédant les qualités minimales de la race à laquelle il appartient.

Pour le pointer, les qualités testées sont les aptitudes à la chasse, le degré de dressage n'étant ici pas recherché. Les sujets testés doivent avoir entre six et trente-six mois. Ils sont jugés par des examinateurs connaissant bien la race et les épreuves de travail. Les terrains de l'examen sont faciles et le gibier utilisé est choisi par l'organisateur.

Trois critères doivent être présents pour accorder le TAN au chien :

- L'instinct de la recherche : le chien doit montrer de l'ardeur et de la passion dans la recherche du gibier, la méthode n'ayant pas trop d'importance ;
- L'instinct de l'arrêt : le chien doit localiser et arrêter au moins une pièce de gibier, sans le voir. Les fautes admises sont les tapes et les fautes de dressage. Le chien qui bourre ne peut recevoir le TAN ;
- L'équilibre : l'examinateur doit s'assurer de l'équilibre du chien sur l'ensemble du parcours et en particulier lors du coup de feu tiré à l'envol du gibier. Le chien ne doit pas manifester de réaction craintive. La sagesse n'est pas requise.

Les trois critères étant réunis, le chien est admis au TAN. Un de ces critères étant jugé manquant, le chien est ajourné et peut repasser le TAN à une autre occasion.

Au cours des examens du TAN ont lieu les sélections pour participer à la finale des jeunes. Les chiens, âgés de deux ans au maximum dans l'année, jugés de grand mérite en allure et en style de la race sont sélectionnés par un juge qualifié. Les fautes de dressage ne sont pas éliminatoires.

La finale est un concours sur perdreaux sauvages où chaque chien court en solo pendant quinze minutes. Là encore, les fautes de dressage ne sont pas éliminatoires. Pour départager des chiens ex-æquo, un barrage en couple peut être demandé, les mâles et les femelles concourant séparément.

II.B - Pertinence des notes comme mesure des performances des chiens

La note et le classement donnés par le jury résultent de l'application du règlement qui dresse la liste d'un certain nombre de points que le chien doit réaliser pour pouvoir figurer au classement, mais aussi de fautes qui font régresser le chien dans le classement, voire l'éliminent.

Certaines fautes sont qualifiées dans le règlement de « fautes de dressage » ; nous pouvons en déduire que ces fautes sont imputables au dresseur-conducteur, soit que le chien est inapte à recevoir le niveau de dressage requis, soit que la faillite relève du dresseur au moment de l'éducation et du dressage du chien, soit du conducteur (le plus souvent qui est aussi le dresseur) pendant le parcours du chien : dans les deux derniers cas, le qualificatif donné au chien reflète certes la qualité de sa prestation, mais la responsabilité du chien n'est pas totale. La note peut révéler davantage le couple conducteur-chien que le chien lui-même.

Aussi pouvons-nous poser la question suivante : dans la performance du chien et donc dans sa note, quelle part de responsabilité revient au chien ?

II.B.1 - Influences relatives du chien et du conducteur dans les fautes

Le classement dans une épreuve relève de nombreux paramètres, qui dépendent des protagonistes : chien, conducteur, gibier, concurrents, jury et qui dépendent également des conditions de terrain et de climat.

Il est difficile de quantifier la part relative du chien et celle de son conducteur dans la réussite du concours.

Et même si la malchance entraîne le non classement d'un chien, il est d'usage de dire qu'un chien de grand mérite finit toujours par se classer.

Responsabilité du chien : responsabilité dans toute situation où le chien est en cours d'exécution de l'acte requis, sans que le conducteur n'exerce de contraintes, la faute est liée à une exécution imparfaite de l'acte considéré, et dénote une insuffisance d'aptitude physique ou psychologique du chien.

Responsabilité du conducteur : responsabilité dans toute situation où le conducteur est acteur, et où ses actes et gestes sont possiblement jugés et pénalisés (ordres excessifs, mauvaise gestion du chien...).

Responsabilité partagée : responsabilité dans toute situation où chien et conducteur sont co-acteurs et en forte interaction, le chien devant être sous contrôle ; la faute correspond par exemple à un ou des commandements supplémentaires du conducteur pour non-exécution après le premier ordre ou à une exécution imparfaite du chien ; cette faute manifeste un manque d'emprise du conducteur sur le chien aussi bien qu'un manque d'obéissance du chien.

Les résultats des chiens consistants en une synthèse de leur prestation (un qualificatif EXC, TB...etc), ils ne permettent donc pas l'analyse des types de fautes en cause. Le plus souvent, les résultats transmis par la revue du club sont ceux concernant les chiens ayant obtenu les qualificatifs EXC, TB et B. Apparaît alors le nom du chien, mâle ou femelle, les noms de ses conducteur et propriétaire, et le qualificatif obtenu. Il n'y a pas d'informations sur les autres chiens (nombre, qualificatifs, etc). Toutefois, dans certains cas, la revue transmet les notes du juge concernant la prestation des chiens.

Exemple : « Exc. parcours d'une chienne sérieuse. La quête est étendue, son port de tête pourrait être meilleur, son style reste correct. En fin de parcours, prend un exc. point sur la gauche, conclu par un exc. rapport. La présentation du conducteur est sobre. Nous aurions souhaité un peu plus de prise de risques sur un terrain ouvert qui le permettait » (Pointer Club Français, 2008, revue n°9, p.47).

Ces notes sont riches d'informations mais ne sont ni systématiquement accessibles, ni facilement exploitables, car en aucun cas standardisées : le juge y écrit ses notes sur le chien qui court devant ses yeux, ou plutôt qui vient de terminer son parcours. Elles constituent d'abord ses notes personnelles pour avoir en tête les prestations de chaque chien au moment du classement.

II.B.1.a - Responsabilité du conducteur

Les fautes imputables au conducteur sont de natures variées :

- ordre irrégulier : utilisation excessive de la voix, du sifflet, arrêt appuyé ;
- conduite empêchant le chien de se mettre dans les conditions de prendre un arrêt à « patron » ;
- utilisation de matériel non-autorisé : sifflet ultra-sons, moyen coercitif.

Les conséquences de ces fautes peuvent entraîner un non classement du chien, puisque, par exemple, appuyer un chien dans son arrêt peut lui faire perdre le bénéfice de ce point.

II.B.1.b - Responsabilité partagée

Les fautes imputables à la fois au conducteur et au chien sont les suivantes :

- fautes de dressage : absence de sagesse à l'envol du gibier et/ou au coup de feu, poursuite du gibier à poils (lièvre...), refus de couler à l'ordre, faute entraînant une sortie de main ;
- fautes de conduite entraînant une quête mal-ordonnée, voire une sortie de main.

De nombreuses fautes dites « à responsabilité partagée » ont lieu au moment du point, c'est-à-dire de l'arrêt, ou juste avant, ou juste après, alors que la proximité physique entre le chien et son conducteur est grande.

Ces fautes correspondent à la fois à une conduite inappropriée du chien par le conducteur et à un défaut de docilité ou assouplissement du chien, ou un manque de self-control du chien.

Pour ces fautes, le chien est suffisamment responsable pour que la pénalité qui lui incombe soit pertinente.

En revanche, certaines fautes, comme la sortie de main, peut entraîner l'élimination, cependant que le chien aura pu offrir une prestation digne de classement par ailleurs.

II.B.2- Cas des chiens non classés

Nous appelons « non classé » les chiens qui obtiennent un qualificatif autre qu'Excellent, Très Bon, Bon, Certificat de Qualités Naturelles : donc Eliminé, Insuffisant, Non Classé, Pas d'Occasion.

Un chien apparaît donc « non classé » pour plusieurs raisons possibles : il peut être déclaré forfait avant de concourir (chien blessé, chien absent, chienne en chaleur...), il peut être retiré par son conducteur pendant le parcours, il peut simplement de ne pas avoir eu d'occasion, et enfin, il peut être éliminé suite à une faute rendant impossible toute possibilité de classement.

Fautes éliminatoires et responsabilité

Si ces fautes ont toutes pour conséquence l'élimination du chien, il est intéressant de préciser, pour chacune d'elles, à qui en incombe la responsabilité.

- La mise à l'envol du gibier : le chien qui a eu connaissance du gibier et met sciemment à l'envol, c'est-à-dire de manière volontaire, et non accidentelle, en est entièrement responsable, soit par erreur de jugement de la distance qui le sépare du gibier, soit parce qu'il n'a pas su bloquer un gibier qui piète, soit par manque de maîtrise de soi ou excès de passion ;
- La crainte du coup de feu : si l'éducation du chien a été réalisée dans de bonnes conditions, la crainte du coup de feu ne devrait pas exister et même devrait provoquer une excitation chez le chien, qui l'associe au gibier, à moins de se trouver avec un sujet extrêmement sensible qui, dans ce cas, n'a probablement pas sa place en « field-trial » et n'est pas recommandable à la reproduction. La crainte du coup de feu est donc de la responsabilité du

- dressage. En pratique, le coup de feu est plutôt une aide (appui de l'arrêt et sagesse à l'envol) qu'un handicap ;
- Le chien qui donne de la voix : le fait d'aboyer révèle le plus souvent une excitation du chien. Ceci ne relève pas du dressage ou d'une interaction conducteur-chien. La responsabilité en revient donc entièrement au chien ;
 - Des arrêts fermes sans rien montrer, dans plusieurs directions : le chien fait des erreurs d'appréciation quant à la présence du gibier : il ne parvient pas à distinguer les places « chaudes » des vraies places. Il semblerait qu'il y ait des lignées à tendance « faux-arrêteurs » ;
 - Le refus de couler : le chien refuse d'avancer vers le gibier à l'ordre de son conducteur, car il peut avoir du mal à évaluer la distance qui le sépare du gibier, ou craindre la sanction qui pourrait survenir suite à l'envol du gibier (le conducteur ayant sanctionné le chien au cours du dressage lors d'une mise à l'envol de manière autonome). La responsabilité est donc partagée ;
 - Chien gênant son concurrent :
 - Le talonnage : le chien manque d'initiative personnelle et suit son concurrent ; cela relève de sa responsabilité ;
 - Le faux-arrêt, c'est-à-dire le fait d'arrêter alors qu'il n'y a pas de gibier à l'emplacement désigné par l'attitude du chien, est de la responsabilité du chien ;
 - Le refus de patron, c'est-à-dire le refus d'arrêter à la simple vue du chien concurrent à l'arrêt : si le patron est spontané chez le chien, le refus de patron est de sa responsabilité, si le patron lui a été enseigné, le refus est alors une faute de dressage ;
 - Manque de dressage : selon les cas, la responsabilité peut être incombée à l'un, l'autre ou les deux protagonistes ;
 - Une quête irrégulière : faute due au dressage, la quête régulière doit être enseignée au chien ;
 - Toute intervention du conducteur pour éviter à son chien de se mettre dans les conditions de patronner : responsabilité du conducteur ; ou le patron non spontané : responsabilité du chien ou du conducteur selon les cas ;
 - Insuffisance dans les allures ou la quête, au-dessous de la note du concours de grande quête : ceci est de la responsabilité du chien ;
 - Poursuite d'un gibier à plumes, poursuite d'un gibier à poils malgré un rappel par le conducteur : le chien est naturellement enclin à courir après tout gibier qui vole ou cours. Le dressage permet de l'éviter ;
 - Non sagesse à l'envol et au feu : faute due au dressage ;
 - En épreuve d'automne, le fait de passer tout gibier : cette faute résulte d'une quête irrégulière qui a entraîné une exploration incomplète du terrain.

En conclusion, les fautes éliminatoires relèvent :

- D'un dressage inabouti : soit le chien n'est pas apte à recevoir un dressage achevé, soit son dresseur n'a pas eu l'habileté à le lui enseigner ;
- D'une insuffisance du chien : erreur de jugement (nez), manque d'entreprise (chien dont la quête est insuffisante ou manquant d'initiative), manque de passion et de motivation (chien dont l'attitude manque d'entrain).

Conséquence : chiens qui n'apparaissent pas au classement

Pour les chiens ayant commis une faute éliminatoire dite de dressage, la possibilité d'apparaître dans les résultats est possible pour les chiens jugés de grand mérite, c'est-à-dire dont le parcours aurait mérité par ailleurs un qualificatif excellent s'il n'y avait pas eu une faute éliminatoire : le chien peut alors obtenir le CQN (Art. 3 du règlement des « field-trials ») qui doit être considéré non « comme une récompense, mais comme un encouragement à parfaire le dressage d'un chien remarquable par ses qualités naturelles. »

Certes, les individus éliminés ne sont sans doute pas ceux que le club a intérêt à mettre en avant, le but étant l'amélioration de la race, mais il serait préférable de supprimer les « éliminations » à proprement parler.

Il est possible de discriminer deux catégories d'éliminations :

- Les éliminations dites pertinentes : celles notamment dues à l'insuffisance générale du chien ;
- Les éliminations dites non pertinentes : celles dues à une faute de dressage par exemple.

Le fait de ne pas mentionner dans les résultats les chiens non classés entraîne une perte d'information :

- Sur les individus non classés : quelle faute a été commise ? quels ont été leurs qualités et défauts ?
- Sur les collatéraux, ascendants et descendants des individus non classés : de manière empirique, l'éleveur cherche à évaluer un chien en rassemblant aussi des informations sur les individus collatéraux, ascendants et descendants. Aujourd'hui, dans les calculs d'indices génétiques, il est non seulement possible d'intégrer les informations disponibles sur ces individus, mais surtout, cela rend les calculs plus fiables ;
- Sur les individus classés : quelle a été leur concurrence ?

Il serait intéressant que tous les chiens participants apparaissent au classement.

III – Utilisation empirique des résultats en concours

III.A - Utilisation des chiens en tant que reproducteurs

L'objectif des concours étant de mettre en avant les meilleurs représentants de la race dans le but de leur utilisation comme géniteurs, il apparaît opportun de regarder les géniteurs effectivement utilisés.

Pour l'année 2007 (Pointer Club Français, 2008, revue n°10, p.90), 56% des lices utilisées ont été évaluées en « field-trial » dont :

- 8% en grande quête ;
- 8% sont championnes de printemps ;
- 10% sont championnes de travail ou d'automne ;
- 34% sont « trialer » (dont 14% ont l'appellation recommandées, c'est-à-dire remplissent certains critères faisant d'elles des lices que le club de race encourage à utiliser en reproduction) ;
- 40% ont le TAN.

Ce sont 173 étalons qui ont été utilisés pour 247 portées : 13 étalons représentent environ 25% des portées. Sur ces 13 étalons, 10 sont récompensés en travail et représentent 20% des portées.

Les étalons évalués en travail sont à l'origine de 53,4% des portées (Pointer Club Français, 2008, revue n°10, p.90), dont :

- 21,2% sont issues d'un étalon de grande quête (champion ou trialer) ;
- 6,1% sont issues d'un étalon champion de printemps ;
- 12,9% sont issues d'un étalon champion d'automne ou de travail ;
- 34,1% sont issues d'un trialer (5,3% de trialer recommandé) ;
- 25% sont issues d'un étalon ayant le TAN.

Parmi les femelles au moins « trialer » (c'est-à-dire, les « trialer », les championnes de printemps, de travail ou d'automne, ou évaluées en grande quête) : 19% sont accouplées avec des mâles non évalués, 19% avec des mâles ayant le TAN, et 62% avec des mâles au moins trialer.

Parmi les femelles ayant le TAN : 20% sont accouplées avec des mâles non évalués, 20% avec des mâles ayant le TAN, et 60% avec des mâles au moins « trialer ».

Parmi les femelles non évaluées : 60% sont accouplées avec des mâles non évalués, 12% avec des mâles ayant le TAN, et 28% avec des mâles au moins trialer.

L'élevage est encore en grande partie amateur :

Quelques 163 éleveurs ont été à l'origine d'une portée, 22 à l'origine de 2, et 11 à l'origine de 3 à 6.

Dellatorre (2009) estime que la grande quête est très précieuse et très utilisée pour la reproduction, car elle est un excellent moyen pour mettre en évidence les sujets de haute qualité. En Italie, pour l'année 2008, il a été produit environ 3000 chiots pointer, dont environ 1/3 provient de 50 étalons, et environ 2/3 de 408 étalons. Parmi les 50 étalons, les plus utilisés (en nombre de chiots produits) ont été évalués en grande quête. Parmi les 408 étalons, plusieurs ont été utilisés du fait de leur ascendance, valorisée en grande quête.

Enfin, Dellatorre (2009) note l'utilisation d'étalons dont la valeur n'est pas vérifiée, mais dont on estime qu'ils peuvent être porteurs de caractéristiques les rendant aptes à produire des sujets adaptés à la grande quête.

III.B – Pointers et « professionnels »

III.B.1 – L'éleveur

L'effort de l'éleveur porte sur le choix des reproducteurs, avec la consolidation et le perfectionnement des qualités morphologiques et fonctionnelles de la race, en poursuivant l'objectif de l'homogénéité au sein de sa lignée. Aujourd'hui, la demande de pointers aptes au concours est grandissante. Le pointer qui se distingue en concours met en lumière l'élevage dont il provient, et l'affixe de cet élevage peut représenter un véritable label de qualité aux yeux des acquéreurs potentiels de chiots ou chiens adultes.

Cependant, « nul éleveur n'a jamais fait fortune et les rares chanceux dont la trésorerie se retrouve occasionnellement positive, réinvestissent leurs gains dans leur hobby... » (Pointer Club Français, 2008, revue n°9, p.86).

Les éleveurs sont d'abord des passionnés. Ce sont dans la majorité des cas des amateurs, qui font naître une portée par an.

III.B.2 – Le dresseur

Le dresseur doit répondre à des impératifs de résultats. Il se voit confier des chiens par leurs propriétaires et a pour mission de les faire concourir et classer. Ces chiens et leurs classements constituent la vitrine du dresseur. Celui-ci peut aussi faire concourir ses propres chiens afin de mettre en valeur son propre élevage.

Un dresseur (Bonneterre, 2010) précise que, malgré de nombreuses victoires lors de compétitions internationales de grande quête, les demandes de propriétaires pour faire tester leurs jeunes pointers restent limitées.

Le client du dresseur, le propriétaire, est clairement un mécène, qui supporte l'entretien du chien chez le dresseur et permet de soutenir l'ensemble du système. C'est un passionné qui n'attend pas de retour pécuniaire sur investissement, mais des satisfactions.

III.C – Utilisation des chiens dans la pratique de la chasse

La finalité des concours est de récompenser les chiens qui seront utilisés comme géniteurs pour générer des chiens de chasse (Darrigade, 2009).

Les chiens utilisés en concours ont souvent un calendrier très chargé et incompatible avec la pratique de la chasse. L'incompatibilité chasse-concours relève également d'un

conditionnement du chien à un temps de parcours. La pratique de la chasse sur plusieurs heures ou une journée entière n'est sans doute pas la meilleure préparation à donner à un chien qui devra montrer ce dont il est capable en quinze minutes sur le terrain du concours.

De plus, l'investissement engagé sur un chien destiné à concourir est tel que l'utilisation de ce dernier à la chasse est plutôt envisagée comme une retraite.

Pour Darrigade (2009), le pointer idéal se situe à un équilibre harmonieux entre deux pôles d'activités : l'envie de courir et l'envie de chasser.

Pour de nombreux cynophiles, la chasse est un outil indispensable pour tester certaines qualités qui ne sont pas décelables lors des concours.

A la chasse, le chien n'est pas toujours placé dans les conditions idéales pour l'exploration du terrain et il doit faire preuve d'intelligence pour négocier les difficultés qu'il va rencontrer. Au fur et à mesure de l'expérience acquise, le chien va évoluer, démontrant son intelligence. La chasse permet donc de déceler cette première qualité primordiale et difficile à mettre en lumière en concours : l'intelligence de chasse.

Une seconde qualité qui peut être vérifiée à la chasse est l'endurance, dont les moteurs sont la « passion » du gibier et le courage.

Selon Darrigade (2009), la chasse doit rester une référence lorsque, en concours, un juge est confronté à une action difficile à juger. A la chasse, le chien doit être efficace, c'est-à-dire, permettre au chasseur de tirer le gibier chassé. En concours, le pointer doit assurer une prestation de style, mais l'idée du point efficace doit toujours être présente à l'esprit.

IV – Utilisation potentielle des résultats en concours dans le cadre des méthodes modernes d'évaluation génétique

IV.A – Les concours destinés aux pointers assurent-ils une bonne qualité des mesures des performances des chiens ?

La « bonne qualité » des mesures s'entend, selon Courreau (2004), comme des mesures « nombreuses, dispersées sur une échelle de valeurs, répétables dans le temps et l'espace, respectant en définitive les conditions d'utilisation des méthodes de traitements statistiques actuellement utilisées en génétique quantitative. »

Les concours auxquels participent les pointers nous offrent-ils ces mesures ?

La standardisation des concours facilite la « bonne qualité » des mesures.

Les épreuves destinées aux pointers sont standardisées à plusieurs titres :

- Le choix des terrains se fait, autant que possible, en fonction de l'espace disponible, de la densité de gibier ;
- Le règlement des « field-trials » pour chiens d'arrêt est précis : les fautes et les pénalités qu'elles entraînent sont bien décrites ;
- Le jury est bien défini, et composé, selon les cas, d'un juge ou de plusieurs juges qualifiés ou en cours de formation ;
- Le règlement des juges fixe leurs droits et devoirs : le juge n'est pas « tout-puissant ».

Cependant, les « field-trials » ont été élaborés à l'origine pour être des outils de sélection « à vue », c'est-à-dire propre à renseigner le spectateur averti sur les qualités des chiens, assurant par ailleurs aussi un spectacle. Ainsi, un certain nombre d'aspects, inévitables dans ce genre de manifestations, nuisent à la standardisation et peuvent être considérés comme les défauts de ces field-trials en tant qu'outils de contrôle de performances. Selon Isnard (2005), la préparation du concurrent qui peut varier selon les individus, la compétence du dresseur-conducteur qui peut être à l'origine de fautes non imputables au chien, l'organisation en milieu extérieur et en conditions réelles de travail sont sources de variabilité. Selon Marchlewski (1958, cité par Mackenzie *et al.*, 1986), les facteurs extérieurs biaissent trop souvent les notes de concours, pour rendre celles-ci exploitables pour un travail de sélection génétique fiable.

- L'effet d'environnement, incluant l'effet dresseur-conducteur :
L'effet d'environnement comprend l'effet élevage pré-sevrage (chiot âgé de 0 à 7 semaines environ). Selon Degauchy (1992), l'effet élevage pré-sevrage est assimilable à l'effet maternel. Cet effet n'a pas d'incidence sur les aptitudes de l'adulte (Willson et Sundgren, 1998), ou seulement sur certains traits comportementaux fortement influencés par les interactions avec la mère (Scott et Fuller, 1965).

L'effet d'environnement comprend ensuite l'effet élevage post-sevrage, et correspond entre autres à l'influence d'une ou plusieurs personnes : éleveur, propriétaire, dresseur.

Il n'est pas concevable d'imaginer l'existence d'une méthode standardisée que chaque dresseur appliquerait. De même qu'une méthode de conduite pendant la présentation. Selon Vangen et Klemetsdal (1988), les compétences revenant à l'animal et celles revenant à son dresseur-conducteur sont parfois difficiles à séparer. S'approcher de la standardisation parfaite, avec pour but la réduction de l'effet de l'environnement, est délicat : des études ont été réalisées en ce sens avec le chien guide d'aveugle (Goddard et Beilharz, 1982, 1983) et avec le dépistage précoce de traits comportementaux chez le chien (Wilsson et Sundgren, 1997a, 1997b, 1998). Il existe, pour les chevaux, des tests réalisés après une préparation standard, avec un petit nombre de cavaliers et formés spécifiquement : les effets du milieu sont bien corrigés et les valeurs d'héritabilités attendues sont au moins moyennes (Ricard *et al.*, 2000). La correction de l'effet élevage-dressage-conduite est plus efficace si les variations de ces facteurs sont moindres.

Langlois (1991) et Courreau (2004) mentionnent chacun dans leur domaine d'étude, les concours équins et le concours en ring, que l'hétérogénéité de la préparation de l'animal et de la qualité des conducteurs s'atténue quand le niveau du concours augmente. Nous pouvons intuitivement appliquer cela aux épreuves destinées aux pointers. La hiérarchie des épreuves n'est pas clairement définie cependant, du TAN aux concours de grande quête. Nous ne nous aventurerons pas à hiérarchiser les autres types de concours.

Au cours du TAN, les propriétaires viennent présenter leurs jeunes pointers, cette épreuve rassemble donc une population cynophile hétérogène, de l'amateur au professionnel : les niveaux des chiens varient et leur préparation également : du chien ajourné pour son TAN au chien sélectionné pour la Finale des Jeunes. En grande quête, la quasi-totalité des présentations est réalisée par des dresseurs professionnels (88% des parcours parmi les chiens classés sur les années 2006 à 2008) qui, s'ils ont chacun leur méthode de dressage et de préparation, ont peut-être plus que les autres besoin de figurer dans le classement.

- L'environnement propre au concours – les conditions climatiques, le terrain (type de territoire, plus ou moins accidenté...), le comportement du gibier – a une forte incidence sur les performances des chiens, et donc l'estimation de celles-ci, comme l'ont montré Karjalainen *et al.* (1994, 1996), et Liinamo *et al.* (1997) dans leurs études sur les aptitudes à la chasse du spitz finlandais. La correction de ces variations a posteriori est possible mais peu satisfaisante. Dans leur étude, Brenoe *et al.* (2002) corrigent également les performances du facteur « type de terrain ». Courreau (2004) estime que les performances des chiens en ring sont moins influencées par les effets liés à la date et au lieu (climat, saison) que celles des chiens en field-trial. Selon Isnard (2005), l'organisation en milieu extérieur est le problème majeur pour une épreuve standardisée.

Le trajet pour rejoindre le lieu du concours, plus ou moins long, peut également perturber les performances d'un individu.

Le comportement du gibier peut bien sûr varier, de la même façon que peut varier le comportement des brebis dans les concours de chiens de berger, au cours desquels « c'est le cheminement des brebis qui est jugé » (Association Française du Border Collie, 2003, cité par Isnard, 2005). S'il est relativement aisé de prendre en compte les conditions climatiques, comme l'ont fait Karjalainen *et al.* (1994, 1996), il semble plus délicat d'appréhender le comportement du gibier : par exemple, selon Darrigade (Pointer Club Français, 2007, revue n°8, p.34 et 35), lors des « field-trials » de printemps, les perdreaux en période amoureuse censés être faciles à bloquer ont en fait un comportement aléatoire : ils tiennent parfois bien, c'est-à-dire qu'il est possible pour un chien de s'en approcher et de les arrêter, ils deviennent ensuite « intouchables ».

- L'existence de fautes sanctionnant le chien, mais imputables au moins en partie au conducteur, avec une impossibilité d'identifier précisément ces fautes. Nous avons déjà développé l'impact de l'élimination des individus, et, au vu de la présentation des résultats, il est difficile ou impossible de discriminer les causes d'élimination. Isnard (2005), dans son étude sur les qualités bergères du border collie, avait pu supprimer les notes nulles qui correspondaient en fait à une non-participation des chiens. Vangen et Klemetsdal (1988) et Courreau (2004) avaient, eux, eu plus de difficultés, les notes nulles étant dues soit au chien, soit à son conducteur : ils avaient choisi d'éliminer les notes nulles, acceptant ainsi une perte d'information.

Un barème convenablement exploité montre une distribution des notes centrée sur une note médiane, et formant une courbe gaussienne dite en cloche. Isnard (2005) a obtenu une distribution non gaussienne de certaines notes, qui révélait des épreuves trop simples (réussite dans presque 100% des cas, peu discriminant), ou trop binaires (réussite ou échec), c'est-à-dire, selon Courreau (2004), que « la réussite semble liée au franchissement d'un seuil à partir duquel la note maximale est attribuée ». La précision de l'évaluation est donc limitée. Houpt et Willis (2001) concluent que les épreuves et la notation du schutzhund, étudiés par Pfeiderer-Hogner (1979), sont trop simples pour différencier les chiens.

Au contraire, selon Willis (1989), un barème trop compliqué ne permet pas aux chiens de se distinguer, même en limitant l'effet du milieu : Reuterwall et Ryman (1973) ont réalisés des tests avec des bergers allemands en centre d'élevage, en prenant des mesures pour maîtriser le milieu et ont cependant obtenu de faibles valeurs d'héritabilité.

Isnard (2005) suggère d'ajouter à chaque épreuve une note d'allure générale. Courreau (2004) remarque que les notes d'allure générale sont mal exploitées dans les concours en ring car elles ne sont qu'un pourcentage de la note totale.

Pour une évaluation génétique, et c'est bien de cela qu'il s'agit car les « field-trials » ont pour but « l'amélioration des chiens d'arrêt par la découverte et la sélection sur le terrain des meilleurs représentants de chaque race » (Art.1 du règlement des

« field-trials »), la note médiane sur laquelle est centrée la notation, devrait correspondre à la performance d'un individu moyen. Pour une évaluation d'aptitude, un seuil d'aptitude fait obtenir la même note à tous les individus, l'évaluation est donc binaire ; ainsi, le TAN en est une, comme son nom l'indique.

Dans le système des « field-trials », le barème utilisé se situe à mi-chemin. En effet, les individus qui ne franchissent pas le seuil minimal sont non classés (Eliminé, Pas d'Occasion, Insuffisant, Non Classé). D'autres, qui franchissent ce seuil mais commettent par ailleurs une ou plusieurs fautes clairement définies sont éliminés avec le risque parfois d'éliminer aussi un bon chien, bien qu'il soit coutume de dire qu'un bon chien finit toujours par se classer. Pour les individus qui franchissent le seuil et ne font pas de fautes entraînant l'élimination, la discrimination entre bonne, très bonne, ou excellente prestation est satisfaisante : le barème tel qu'il est utilisé discrimine bien les meilleurs chiens et en ce sens est bien exploité ; et puisque en élevage, il est préconisé de faire reproduire l'élite avec l'élite, le système reste cohérent. Pourtant, lorsque nous regardons les statistiques de reproduction pour l'année 2007 (Pointer Club Français, 2008, revue n°10, p.90), nous constatons que 44 % des lices n'ont pas été évaluées en « field-trial », et qu'environ 47 % des portées proviennent d'étalons non évalués.

Courreau (2004) remarque que pour les concours en ring de haut niveau, les classements resserrés, donc discriminant mal les individus les meilleurs sont « appréciés, voire recherchés », il émet l'hypothèse selon laquelle cela tient à une incapacité réelle à distinguer entre eux les individus de haut niveau. En field-trial, les juges, grâce à leur appréciation, distinguent toujours ces individus : classer est un impératif.

Cependant, le système de notation pour les individus qui n'apparaissent pas au classement entraîne une perte d'information notoire. La visibilité sur ces individus est quasi nulle. Cela est dommage pour au moins deux raisons. La première, qui n'est qu'un rappel, est que les fautes entraînant l'élimination ne sont pas toujours de la responsabilité du chien, et qu'en l'état actuel du système de notation, la discrimination de l'origine des fautes n'est pas possible. La seconde est que cela entraîne une perte d'information sèche sur le chien, mais également sur l'ensemble des chiens du concours (quelle était la concurrence ?), et encore sur les collatéraux, descendants et descendants. Il serait donc souhaitable pour la race qu'un maximum d'individus soit noté. A chaque qualificatif est attribué un certain nombre de points : du CACIT (28 points) au TB (4 points). Il serait possible d'imaginer un système qui permet d'attribuer des points à tous les participants dont les non-classés.

Conclusion

Afin d'améliorer la qualité de l'information phénotypique issue des concours dans le but d'une exploitation génétique, nous faisons deux suggestions :

- Fiche de notation plus standardisée dans l'optique d'une étude statistique, avec mention des fautes du chien et celles, comme le propose Courreau (2004), du conducteur ;
- Supprimer les éliminés et les non-classés, afin d'avoir un maximum d'informations sur les chiens et utiliser un plus large barème de notation. Courreau (2004) propose également de « rendre les notes nulles

exceptionnelles » mais souligne également que cette révision, essentielle, ne peut se faire sans un long travail de réflexion.

IV.B – Serait-il envisageable de calculer les indices génétiques des pointers ?

La précision des estimations des paramètres génétiques passe par le recueil de données relatives à de grands effectifs. C'est encore plus vrai quand les facteurs de milieu sont nombreux et qu'il existe un grand nombre de classes pour chaque facteur.

Les facteurs sont des composantes du milieu qui peuvent influer sur la performance.

En espèce canine, les études de génétique quantitative portent sur des effectifs restreints par rapport à d'autres espèces. Le tableau 4 présente ces valeurs.

Tableau 4 – Nombre de performances et de compétiteurs des études de génétiques quantitatives réalisées sur l'espèce canine.

Auteur	Discipline étudiée	Race	Nombre de compétiteurs	Nombre de performances
Isnard – 2005	Qualités bergères sur ovins	Border collie	899	5 455
Courreau – 2004	Ring	Berger belge	2 427	15 772
Karjalainen <i>et al.</i> - 1994 et 1996	Chasse en forêt	Spitz finlandais	1 683	12 432
Poncet – 1992	Course	Whippet	926	2 092
Vangen et Klemetsdal -1988	Chasse	Setter anglais	968	5 285
Pfleiderer-Hogner – 1979	Schutzhund (défense)	Berger allemand	1 291	2 046
Geiger – 1972	Epreuve sur lièvre	Drahthaar	726	/

Famula (2001) remarque que le facteur limitant des études de génétique quantitative menées en espèce canine est bien souvent le manque de données enregistrées et exploitables.

Les participations des pointers aux « field-trials » sont-elles suffisantes ?

Il ne nous a pas été possible de trouver les chiffres ne concernant que les pointers.

Les chiffres de la SCC pour 2007 sont les suivantes (pour tous chiens d'arrêt) :

- En « field-trial » d'automne pour chiens d'arrêt : 10710 passages (en 230 épreuves) ;

- En « field-trial » de printemps pour chiens d'arrêt : 10980 passages (en 143 épreuves) ;
- En « field-trial » d'été pour chiens d'arrêt : 2477 passages (en 77 épreuves).
- En grande quête : 299 passages (en 10 épreuves).

Le nombre de performances pour les chiens d'arrêt, par type de concours, est dans l'ordre de grandeur de ceux des études génétiques réalisées dans l'espèce canine. Cependant, ce nombre est bien sûr inférieur si l'on ne considère que le pointer.

Sur quels résultats serait-il optimal de travailler ?

Première possibilité : sur tous les résultats.

- Avantage : un nombre de performances et de compétiteurs maximal ;
- Inconvénient : des concours extrêmement différents d'un point de vue qualitatif, d'où la nécessité de rajouter un facteur « type de concours », et une correction de cet effet pas nécessairement satisfaisante car gommant les éventuelles qualités spécifiques s'exprimant particulièrement dans tel ou tel type.

Deuxième possibilité : sur les résultats d'un type de concours en particulier.

- Avantage : un seul type de concours ;
- Inconvénient : un nombre de résultats plus limités. Par exemple, en grande quête, 299 passages en 2007, incluant tous les chiens d'arrêt britanniques, et pas seulement les pointers.

En tout état de cause, si le choix d'un seul type de concours était retenu, quelles devraient être ses caractéristiques ?

- Du point de vue du statisticien : rassembler le plus grand nombre de compétiteurs ;
- Du point de vue du cynophile : révéler les qualités et défauts des chiens. Darrigade (Pointer Club Français, 2007, revue n°8, p.34 et 35) estime que « la plaine ne pardonne aucun défaut d'allure » : un port de tête acceptable, c'est-à-dire un peu en deçà de l'horizontal ou juste horizontal en milieu fermé peut se révéler insuffisant en plaine, un léger mouvement de bascule de la ligne du dos passant inaperçu au bois devient visible en plaine, l'étendue de la quête parfois trop loin en début de présentation puis trop proche du conducteur peut révéler un jeune chien inexpérimenté.

Troisième possibilité : créer une grille d'évaluation mise en place lors des TAN, qui ont les avantages de regrouper un assez grand nombre d'individus (252 individus ont obtenus le TAN en 2008, 285 en 2009. Revues du Pointer Club Français) et où l'effet du dresseur-conducteur est relativement peu marqué, une préparation peu poussée étant suffisante.

A propos du TAN, Denis (2007) soutient que si un test d'aptitude est trop élaboré, cela risque d'inciter le propriétaire à préparer son chien en vue de ce test. Le TAN organisé pour les jeunes pointers est bien un examen qui permet de tester les qualités naturelles du chien : instinct de recherche et d'arrêt, équilibre. Du strict point de vue de l'examen des qualités naturelles, ce qui peut paraître discutable est de permettre, à

l'occasion de ce TAN, la sélection pour la Finale des Jeunes : c'est cette disposition particulière qui peut fortement inciter les propriétaires à préparer leurs chiens.

Deguillaume (Pointer Club Français, 1999, revue du 1^{er} semestre, p.40), organisateur de la Finale des Jeunes, précise bien que lors des TAN, les chiens ne doivent pas être trop dressés pour leur âge (par exemple, la sagesse à l'envol du gibier n'est pas exigée), et que les juges sont priés de sélectionner pour la Finale « des chiens d'entreprise, chasseurs, mais dont le dressage reste à faire ». Cette précision nous conforte dans notre idée que les propriétaires préparent leurs chiens.

Pour cet examen, le règlement précise que les fautes de dressage ne sont pas éliminatoires : seules les qualités naturelles des chiens sont recherchées. A la lecture des commentaires des juges de la Finale, nous constatons que certes, sont jugées les qualités naturelles des chiens : style (qualité des allures, port de tête et de chanfrein, autorité de l'arrêt), énergie et amplitude de la quête, cohérence et continuité d'action, entreprise, intelligence, « passion » et « avidité ». Sont appréciées cependant des qualités qui nécessitent une certaine préparation : notamment, l'« harmonie » entre le chien et son conducteur, conduire un chien « bien dans la main », des qualités d'endurance qui nécessitent un entraînement. L'entraînement est évidemment nécessaire : les chiens qui finissent leur parcours fatigués ne peuvent profiter des occasions de points. La connaissance du type de territoire également : « le chien découvre la plaine et la quête est désordonnée ». L'harmonie entre le chien et son conducteur est elle aussi utile : un « propriétaire et inhabituel conducteur a bien du mal à contenir » les très grands moyens de son chien. Cet autre « jeune et inexpérimenté conducteur » n'aide pas beaucoup son chien. Un certain degré de dressage paraît également nécessaire : la « rencontre d'un lièvre » est « fatale » à un chien. Les chiens jugés les meilleurs, en plus des qualités naturelles, sont souvent sages à l'envol et au feu.

Pour une étude de génétique quantitative, le TAN reste une épreuve satisfaisante, bien que perfectible.

En tant que test d'aptitude, nous nous permettons de noter l'incohérence du déroulement de l'examen, avec la sélection des meilleurs sujets présentés au TAN pour participer à la Finale.

IV.C – Par extrapolation avec des études génétiques déjà menées en espèce canine, quels résultats pourrions-nous avancer en race pointer pour les caractères de travail ?

Chez les espèces pour lesquelles une sélection basée sur les indices génétiques existe, la possibilité d'amélioration génétique est d'autant plus importante que les valeurs des paramètres génétiques sont élevées ; pour autant, même des valeurs faibles permettent cette amélioration.

Toute extrapolation doit être prudente : en effet, la race, le travail demandé au chien, l'organisation de la compétition et la méthode de calcul de l'héritabilité varient selon les études.

Courreau (2004) souligne que les chiens de chasse doivent rassembler, en plus des qualités de chasse spécifiques, des qualités apparemment contradictoires : concentration, initiative mais attention et soumission au maître. Il note que quelle que soit la discipline particulière de chasse, ces trois groupes de caractères sont toujours présents, seule varie leur importance relative. La grande variété des épreuves de chasse et le faible nombre d'études génétiques réalisées dans ce domaine doivent conduire, selon lui, à une certaine prudence dans l'extrapolation des résultats d'une discipline à l'autre.

Denis (2007) rappelle que, selon les groupes d'animaux étudiés et a fortiori les races, et selon les méthodes de calculs, les valeurs d'héritabilité peuvent différer sensiblement pour un même caractère : il convient donc de ne retenir que l'ordre de grandeur moyen après avoir éliminé les valeurs vraiment trop élevées ou vraiment trop basses (rappel : une héritabilité est faible en dessous de 0,2, forte au-dessus de 0,4, moyenne entre les deux).

Valeurs trouvées lors des travaux réalisés sur les chiens d'arrêts :

- Geiger (1972), sur drahthaars, en épreuves sur lièvre en Allemagne : les héritabilités varient de valeurs proches de 0 pour les notes obtenues à partir de la variance d'origine paternelle à des valeurs moyennes à fortes (0,19 à 0,46) pour celles obtenues à partir de la variance d'origine maternelle. Courreau (2004) voit dans cet écart étonnant l'effet de la structure de données et de la méthode de calcul utilisées ;
- Vangen et Klemetsdal (1988), sur le setter anglais, sur gibier de plaine en Norvège : les valeurs d'héritabilités, variant de 0,09 à 0,22, sont faibles, mais les corrélations génétiques entre caractères souvent élevées, ce qui pourrait laisser l'opportunité de mener un travail de sélection sur un petit nombre de caractères seulement. Par ailleurs, Vangen et Klemetsdal notent la difficulté de séparer le chien de son conducteur dans l'évaluation ;
- Schmutz et Schmutz (1998), sur cinq races de chiens d'arrêt (braque allemand, drahthaar, griffon, grand épagneul de Münster, pudel pointer) avec des tests conçus par la North American Versatile Hunting Dog Association : les valeurs d'héritabilités sont faibles à moyennes, sans doute surestimées selon Courreau (2004), du fait de la méthode utilisée (régression parent moyen – enfant) ;
- Brenoe *et al.* (2002), sur trois races (braque allemand, drahhaar, épagneul breton), à l'aide de tests organisés par le Norwegian Kennel Club : les valeurs d'héritabilités sont faibles à moyennes (0,04 à 0,28), proches de celles obtenues par Vangen et Klemetsdal (1988) sur le setter anglais. Les corrélations phénotypiques sont assez élevées et les corrélations génétiques très élevées. Selon les auteurs, les valeurs d'héritabilité pourraient être surestimées pour deux raisons : effet génétique additif du chien et effet conducteur confondu, et effet région (les performances des chiens apparentés et ceux de même origine géographique se rapprochent).

Le tableau 5 regroupe une partie des résultats des trois principales études.

Tableau 5 – Héritabilité (h^2) de quelques qualités de travail chez diverses races de chien d'arrêt (Denis, 2007)

Auteurs :	Vangen et Klemetsdal (1988)	Schmutz et Schmutz (1998)	Brenoe <i>et al.</i> (2002)
Caractères	h^2	h^2	h^2
Flair		0,19 à 0,35	
Recherche		0,12 à 0,48	
Arrêt		0,10 à 0,31	
Ardeur au travail	0,22	0,05 à 0,31	0,17 à 0,28
Style en course	0,18		0,16 à 0,27
Qualité du travail sur le terrain	0,18		0,18 à 0,25
Coopération avec le conducteur	0,09	0,08 à 0,34	0,09 à 0,21
Pointage total	0,17	0,08 à 0,34	

Denis (2007) souligne que, pour un même caractère, l'héritabilité va souvent du simple au double, voire au triple, et que cela tient à divers facteurs : diversité des races, performances collectées, méthodes de calcul. Globalement, l'héritabilité des caractères étudiés dans les études de Vangen et Klemetsdal (1988), Schmutz et Schmutz (1998) et Brenoe *et al.* (2002) se situe autour de 0,20. Ce niveau d'héritabilité est encourageant pour l'amélioration génétique des caractères par sélection. De plus, les auteurs ont trouvé des corrélations génétiques fortes entre la plupart des caractères ce qui autoriserait à focaliser l'effort de sélection sur un petit nombre de caractères seulement, les autres progressant dans la foulée.

Valeurs trouvées lors de travaux réalisés sur les retrievers :

- Lindberg *et al.* (2004), sur les flatcoated retrievers : les valeurs d'héritabilités varient de 0,12 à 0,74 pour les caractères testés (tests mis en place par le Club suédois du Flatcoated retriever), et de 0,16 à 0,49 pour des caractères synthétiques élaborés à partir des caractères testés ;
- Wilsson et Sundgren (1997b), sur le labrador : l'héritabilité trouvée est faible (0,05) pour le travail sur gibier.

Valeurs trouvées lors de travaux réalisés sur chien de chasse nordique :

- Vangen et Klemetsdal (1988), Vangen (1989) sur le spitz finlandais, en concours sur tétras en forêt finlandaise, puis Karjalainen *et al.* (1994 et 1996) : les valeurs d'héritabilités sont faibles (0,01 à 0,14, puis 0,04 à 0,17) et les corrélations génétiques peu élevées.

Valeurs trouvées lors de travaux menés sur des chiens de berger :

- En conduite sur troupeau, travail qui se rapproche quelque peu du « field-trial » : Isnard (2005) a obtenu des héritabilités variant de 0 à 0,10 (0,062 pour la note totale, répétabilité légèrement supérieure à 0,50, coefficient de détermination moyen de 0,12) ;
- Courreau (2004), sur berger belge, en ring : les valeurs d'héritabilité des aptitudes générales sont basses dans l'ensemble (0,06 à 0,18).

Tableau 6 – Valeurs d'héritabilités calculées et méthode utilisée lors d'étude génétique sur les qualités de travail en espèce canine.

Auteur	Discipline étudiée	Race	Héritabilité	Méthode de calcul
Isnard (2005)	Qualités bergères sur ovins	Border Collie	0,002 à 0,106	REML en modèle animal
Courreau (2004)	Ring	Berger Belge	0,06 à 0,18	REML en modèle animal
Karjalainen <i>et al.</i> (1994 et 1996)	Chasse en forêt	Spitz finlandais	0,01 à 0,14	REML en modèle animal
Poncet (1992)	Course	Whippet	0,54	
Degauchy (1992)	Niveau 1 Ring	Berger Belge	0,00 à 0,53	REML en modèle animal
Vangen et Klemetsdal (1988)	Chasse en plaine	Setter Anglais	0,09 à 0,22	REML en modèle père
Pfleiderer-Hogner (1979)	Schutzhund allemand (défense)	Berger Allemand	Non significativement différent de zéro	Variances d'origines paternelle et maternelle

(REML : restricted maximum likelihood, maximum de vraisemblance restreint)

L'extrapolation de résultats doit être prudente. Cependant, dans la majorité des études menées sur l'espèce canine pour les performances de travail, les héritabilités sont faibles (Ruefenacht *et al.*, 2002). Selon Courreau (2004), tous les travaux portant sur des aptitudes de travail évaluées lors de compétitions se déroulant en milieu naturel ou en milieu plus ou moins contrôlé débouchent sur des valeurs d'héritabilités faibles. Il estime que « ces valeurs semblent caractéristiques des performances s'exprimant dans des milieux variés fortement soumis aux influences de l'environnement ».

Denis (2007) conclut qu'il semble que les qualités de chasse soient assez héritables. Cela signifie que les chiens d'une même race n'ont pas les mêmes dispositions génétiques à la naissance ; il appartient ensuite au dresseur d'exploiter au mieux les meilleurs et de compenser les lacunes des moins bons.

La question qui reste en suspens est celle de savoir s'il vaut mieux évaluer les chiens lors de tests standardisés ou lors d'épreuves de chasse. Sur le plan des résultats, les héritabilités découlant des performances de tests ont tendance à être plus élevées. La sélection à partir des tests pourrait donc être plus intéressante que celle basée sur les résultats de « field-trials », pour autant, bien sûr, que les caractères testés soient

effectivement ceux qui sont nécessaires pour faire un bon pointer. Par ailleurs, la mise au point de tests est un travail particulièrement délicat.

Pour conclure, dans notre cas, une étude statistique nous aurait probablement apporté des valeurs d'héritabilité assez faibles et de répétabilité moyennes. Rappelons l'existence de corrélations importantes entre les caractères testés, facilitant le travail de sélection.

Il existe pourtant des cas où les caractères comportementaux sont évalués et pour lesquels sont obtenues des valeurs d'héritabilités élevées, facilitant alors le travail de sélection et d'amélioration génétique. Ces valeurs sont moyennes à fortes quand elles sont calculées à partir de résultats à des tests conçus dans le but de mener un travail de génétique quantitative (Mackenzie *et al.*, 1986 sur bergers allemands ; Wilsson et Sundgren, 1997a, Goddard et Beilharz, 1982 et 1983, sur chiens guide d'aveugle) ou lorsque le caractère de travail étudié est en rapport étroit avec un caractère morphologique (Poncet, 1992, sur lévriers de course).

IV.D – Serait-il envisageable d'utiliser des indices génétiques pour la sélection du pointer ?

Même avec des héritabilités faibles, des programmes de sélection sont possibles. Suite à l'étude de Karjalainen *et al.* (1994 et 1996) sur le spitz finlandais, Liinamo (2004) a montré que cette race, pour laquelle de faibles valeurs d'héritabilités ont été trouvées, profite d'une sélection sur indices génétiques, et a constaté un progrès génétique.

Les répétabilités calculées dans les études portant sur l'espèce canine sont faibles également : l'amélioration de la précision passe par une augmentation du nombre de performances enregistrées pour l'individu et également pour ses apparentés.

Courreau (2004) souligne l'importance de disposer de ces informations sur les apparentés dans l'amélioration de la précision, en gardant cependant à l'esprit qu'une précision élevée ne sera jamais atteinte.

Comment les éleveurs utiliseraient ces informations ?

Aujourd'hui, chaque éleveur travaille selon ses propres critères : il a la possibilité de baser son travail de sélection sur les résultats des concours, mais il utilise également son libre arbitre pour faire les alliances qu'il juge les meilleures.

Mais les résultats de ces concours sont-ils utilisés à leur juste valeur ? En 2007, 44 % des lices n'ont pas été évaluées en « field-trial », et environ 47 % des portées

proviennent d'un étalon non évalué en « field-trial ». Les éleveurs puisent donc presque la moitié des reproducteurs dans un cheptel non évalué en concours.

Plusieurs hypothèses peuvent être proposées :

- Les concours sont accessibles à trop peu de chiens et de conducteurs : organisation, temps, investissement financier...
- Les concours n'assurent pas complètement les attentes des éleveurs en matière de sélection des meilleurs géniteurs.

Malgré un système ancré depuis plus d'un siècle dans le monde cynophile, et dont le but est de mettre en valeur les meilleurs représentants de la race en vue de la reproduction, les éleveurs restent indépendants quant au choix des géniteurs qu'ils utilisent.

Dans ce contexte, quel accueil serait fait à un indice génétique qui aurait la prétention de chiffrer le talent d'un chien ?

La mise en place d'un tel système passerait par une information importante et suivie des utilisateurs.

En premier lieu, il serait indispensable que les protagonistes s'accordent sur les critères à évaluer. Prenons l'exemple de l'arrêt à patron : Arkwright (1983) nous dit que les Anglais en sont à l'origine ; chez certains chiens, il est inné, chez d'autres non. Dans le règlement des « field-trials », le patron est indispensable, et pourtant, certains noms éminents du monde du pointer ne le considèrent pas comme prioritaire dans l'élevage.

La première question serait donc : quels sont les besoins et les attentes des éleveurs et des utilisateurs ? Quels caractères souhaiteraient-ils voir évaluer chez leurs pointers ?

Enfin, Courreau (2004) souligne les difficultés d'ordre logistique (travail sur le long terme).

La sélection sur indice est d'autant plus efficace que les valeurs d'héritabilités sont élevées.

Une possibilité serait de créer un test conçu en vue d'une exploitation pour des calculs d'héritabilité. La principale difficulté est de concevoir un test qui permette une exploitation de résultats pour la sélection en vue de la compétition en milieu naturel.

CONCLUSION

Les concours de travail destinés au pointer présentent une grande diversité, à de nombreux points de vue : environnement qui englobe gibier, terrain, conditions climatiques, mais aussi préparation par des amateurs ou des professionnels, niveau de la prestation demandée au chien. Cette diversité est équivoque : si elle permet à chaque type d'utilisateur d'y trouver son compte, elle peut aussi diviser. Ainsi, les concours de grande quête, dans lesquels la spécialisation et le professionnalisme sont de mise, génèrent couramment de l'incompréhension, voire du rejet, au sein des milieux cynégétiques et même cynophiles. A l'opposé, les concours sur gibier d'élevage notamment, sont dédaignés des aficionados de la grande quête. A mi-chemin, les concours quête de chasse sur gibier naturel semblent rassembler l'ensemble des utilisateurs. Tous les concours ont probablement leur utilité, et cela nous laisse entrevoir la difficulté de s'accorder avec précision sur les critères à évaluer chez le pointer.

Notre point de vue est que l'examen du TAN offre un bon cadre de travail pour le calcul d'indices génétiques : il serait – relativement – aisé de concevoir un test rassemblant un certain nombre de caractères à évaluer, et exploitable par le généticien. Dans leur essence, les TAN sont un bon terrain pour une évaluation génétique : un assez grand nombre de sujets, des sujets jeunes, par conséquent encore peu influencés par le dressage et à l'expérience de fait limitée, des fautes de dressage sans conséquence sur l'obtention du TAN.

Les résultats que nous pourrions obtenir – avec toute la réserve nécessaire dans l'extrapolation de données par rapport à d'autres études menées sur des races canines de travail – seraient probablement des valeurs d'héritabilités faibles.

A partir de ces résultats, nous pourrions avancer que la sélection sur indices serait profitable pour l'amélioration génétique du pointer, mais réclamerait de la conviction et de la patience.

Sur le plan pratique, pour mettre en place une telle organisation, cela nécessiterait d'abord une bonne appréhension et compréhension du sujet. Or, le scepticisme de certains protagonistes de la race à l'évocation d'une potentielle utilisation des indices génétiques dans la sélection du pointer laisse entrevoir l'ampleur du chemin qui reste à parcourir avant que cette utilisation puisse être, sinon systématisée, au moins présente dans les esprits.

BIBLIOGRAPHIE

- Ansdell R. (1862). Pointer et Setter irlandais. In : *Il Pointer nell'Arte. Pointer Club d'Italia*. [en-ligne], 2007, [<http://www.pointerclubitaliano.com/IlPointer/IlPointernellArte/800.aspx>], (consulté le 02/02/2010).
- Arkwright W. (1983). *Le Pointer et ses prédecesseurs. Histoire illustrée du chien d'arrêt depuis les époques les plus reculées*. 2^{ème} éd., éditions de l'Orée, Bordeaux, 272 p.
- Barrend W. (1840). Plato. In: *Il Pointer nell'Arte. Pointer Club d'Italia*. [en-ligne], 2007, [<http://www.pointerclubitaliano.com/IlPointer/IlPointernellArte/800.aspx>], (consulté le 02/02/2010).
- Bedossa T. et Deputte B. L. (2010). *Comportement et éducation du chien*. Educagri éditions, 454 p.
- Blinks T. (1860-1912). 12 Agosta. In: *Il Pointer nell'Arte. Pointer Club d'Italia*. [en-ligne], 2007, [<http://www.pointerclubitaliano.com/IlPointer/IlPointernellArte/primi900.aspx>], (consulté le 02/02/2010).
- Bonneterre N. (2010). Interview A Bâtons Rompus [en-ligne], (2010), [<http://www.team-nabb.com/>], (consulté le 02/02/2010).
- Brenoe U.T., Larsgard A.G., Johannessen K.R., Uldal S.H. (2002). Estimates of genetic parameters for hunting performance traits in three breeds of gun hunting dogs in Norway. *Applied Animal Behaviour Science*, **77**, 209-215.
- Buffon G. L. (1755). Le braque. Le braque de Bengale. Le chien courant. (Planches 32 à 34). In : *Fonds Ancien de la Bibliothèque de l'ENVL*. [en-ligne], 2001, Mise à jour le 22/01/2010, [<http://www3.vet-lyon.fr/bib/fondsancien/ico/vignet.php?ouv=b755a>], (consulté le 02/02/2010).
- Colinet R., Buonviso B., De Angelis J.-L.. Photographies. Site de l'Escalayole. [en-ligne], [<http://lescalayole.chiens-de-france.com/>], (consulté le 02/02/2010).
- Comte M. (2004). Field-trial. In : Comte M., *Braque du Bourbonnais*, [en-ligne], Mise à jour 2010, [<http://www.braquedubourbonnais.info/fr/field-trial.htm>], (consulté le 02/02/2010).
- Courreau J.F. (2004). *Etude génétique des qualités de travail dans l'espèce canine. Application des méthodes basées sur les modèles linéaires aux épreuves de concours de chiens de défense en race Berger Belge*. Thèse de Doctorat en sciences, Université Paris XI Orsay, Paris, 303 p.

Dalby J. (1844). Pointer Bitch. In: *Il Pointer nell'Arte. Pointer Club d'Italia*. [en-ligne], 2007, [<http://www.pointerclubitaliano.com/IlPointer/IlPointernellArte/800.aspx>], (consulté le 02/02/2010).

Dampérat A. (2010). Communication personnelle.

Dampérat A.. Photographies. In : Dampérat A.. *Les Gordon du Grand Valy*. [en-ligne], [<http://legrandvaly.free.fr/pages/photo.html>], (consulté le 02/02/2010).

Danchin L. (1887-1938). Pointers et faisans. In: *Galerie Vasse*. [en-ligne], [<http://www.vasse.com/user/rubriques/trombi/detailTrombi.asp?idOeuvre=334&recherche=&index=4>], (consulté le 02/02/2010).

Darrigade J.-C. (2009). L'emploi du pointer à la chasse et dans les concours. In : *Il pointer in cittadella. Conferenza Internazionale sullo stato della razza*, Alessandria, Italie, 2-3 mai 2009.

Degauchy J.M. (1992). *Etude génétique des performances en concours en ring du Berger Belge Malinois*. Thèse de Médecine Vétérinaire, Alfort, n°57, 128 p.

Dellatorre P. (2009). La selezione e le prove a Grande cerca. In : *Il pointer in cittadella. Conferenza Internazionale sullo stato della razza*, Alessandria, Italie, 2-3 mai 2009.

Denis B. (2007). *Génétique et sélection chez le chien*. 2^{ème} éd., PMCAC, Paris et SCC, Aubervilliers, 351 p.

Desportes A.-F. (1714). Chienne blanche devant un buisson de sureau. Musée de la Chasse et de la Nature, Paris. In : *Wikimedia commons*. [en-ligne]. Page mise à jour le 8 février 2010, [http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Desportes,_Chienne_Blanche.jpg], (consulté le 20/02/2010).

Earl M. (1864-1943). La terre promise. Pointer at work. A Field Trial Meeting. Tête de pointer. Pointers Winding. In : *Il Pointer nell'Arte. Pointer Club d'Italia*. [en-ligne], 2007, [<http://www.pointerclubitaliano.com/IlPointer/IlPointernellArte/primi900.aspx>], (consulté le 02/02/2010).

Famula T.R. (2001). Genetics of quantitative traits and improvement of dog breeds. In: Ruvinsky A. et Sampson J., *The genetics of the dog*, CAB international, Wallingford, Oxon, UK, 487-503.

Fédération Cynologique Internationale (1987). Pointer, Standard FCI n°1 du 7 septembre 1998. Traduction française de R. Triquet.

Geiger G. (1972). Prufungswesen und Leistungvererbung beim Deutschen Drahthaarigen Vorstehhund. *Giessener Beiträge zur Erbpathologie und Zuchthygiene*, 4, 40-43.

Gilpin S. (1788). Dash. In: *Il Pointer nell'Arte. Pointer Club d'Italia*. [en-ligne], 2007, [<http://www.pointerclubitaliano.com/IlPointer/IlPointernellArte/Ipredecessori.aspx>], (consulté le 02/02/2010).

Gilpin S. (18^{ème} siècle). Pointers Hunting Grouse. In : *Encore Editions*. [en-ligne], [http://store.encore-editions.com/Artists/Sawrey_Gilpin.html], (consulté le 02/02/2010).

Goddard M.E. et Beilharz R.G. (1982). Genetic and environmental factors affecting the suitability of dogs as guide-dogs for the blind. *Theoretical and Applied Genetics*, **62**, 97-102.

Goddard M.E. et Beilharz R.G. (1983). Genetics of traits which determine the suitability of dogs as guide-dogs for the blind. *Applied Animal Ethology*, **9**, 299-315.

Houpt K.A. et Willis M.B. (2001). Genetics of behaviour. In: Ruvinsky A. et Sampson J., *The genetics of the dog*, CAB international, Wallingford, Oxon, UK, 371-400.

Isnard J. (2005). *Etude des paramètres génétiques des qualités de travail du border collie, chien de troupeau*. Thèse de Médecine Vétérinaire, Alfort, 135 p.

Karjalainen L., Ojala M., Vilva V. (1994). Estimates of heritability for measures of hunting performance in the Finnish Spitz. In: *5th World Congress of Genetics Applied to Livestock Production*, University of Guelph, Ontario, Canada, **20**, 165-168.

Karjalainen L., Ojala M. et Vilva V. (1996). Environmental effects and genetic parameters for measurements of hunting performance in the Finnish Spitz. *Journal of Animal Breeding Genetics*, **113**, 525-534.

Langlois B. (1991). Méthodes objectives de sélection dans l'espèce équine. In : *Congresso Internacional de Zootecnia*, 3-6 abril 1991, Université de Evora, Portugal, published in: *Revista Portuguesa de Zootecnia*, **3** (2), 13-29.

Liinamo A.E., Karjalainen L., Ojala M. et Vilva V. (1997). Estimates of genetic parameters and environmental effects for measures of hunting performances in Finnish Hounds. *Journal of Animal Science*, **75**, 622-629.

Liinamo A.E. (2004). Genetic trends in hunting behaviour in the Finnish Hound. In: *55th Annual Meeting of EAAP*, Bled, 5-9 septembre 2004.

Lindberg S., Strandberg E., Swenson L. (2004). Genetic analysis of hunting behaviour in Swedish Flatcoated Retrievers. *Applied Animal Behaviour Science*, **88** (3/4), 289-298.

Mackenzie S.A., Oltenacu E.A.B. et Houpt K.A. (1986). Canine behavioural genetics – a review. *Applied Animal Behaviour Science*, **15**, 365-393.

Mégnin P. (1897). *Le chien et ses races. Tome I: Histoire du chien depuis les temps les plus reculés, Origine des races et classification.* 2^{ème} éd., Bibliothèque de l'Eleveur, Vincennes, 335 p.

Mimouni P. (2002). La consanguinité. Chronique vétérinaire du Dr Mimo *In: Pointer Club Français.* [en-ligne], Mise à jour du site le 5 mars 2002, [<http://pagesperso-orange.fr/pointerclub/veto.htm#consanguinité>], (consulté le 22/12/2009).

Muss-Arnolt G. (1858-1927). Arrêt et patron. *In: Il Pointer nell'Arte. Pointer Club d'Italia.* [en-ligne], 2007, [<http://www.pointerclubitaliano.com/IlPointer/IlPointernellArte/800.aspx>], (consulté le 02/02/2010).

Nunes H. (2005). *Les races de chiens dans la littérature vétérinaire française du XVIII^e siècle.* Thèse de Médecine Vétérinaire, Alfort, 102 p.

Pfeiderer-Hogner M. (1979). *Möglichkeiten der Zuchtwertschatzung beim Deutschen Schäferhund anhand der Schutzhundprüfung 1.* Doctoral thesis, Ludwig-Maximilians-Universität, München, Deutschland.

Pointer Club Français (1997). Standard du Pointer suivi de son commentaire illustré.

Pointer Club Français (1999 à 2010). Revues. Pointer Club Français, 10 route d'Orléans, 45700 Saint-Maurice-sur-Fessard.

Pointer Club Français (2010). *Pointer Club Français* [en-ligne], Mise à jour le 23 février 2010, [<http://pointerclub.fr/>], (consulté le 24/02/2010).

Pointer Club Français (2012). *Pointer Club Français* [en-ligne], Mise à jour le 12 mars 2012, [<http://www.pointerclub.fr/actu.php?id=627&type=nat>], (consulté le 12/03/2012).

Pointer Club International. Statuts du Pointer Club International [en-ligne], (2007), [<http://www.pointerclubitaliano.com/PointerClubInternazionale.aspx>], (consulté le 02/02/2010)

Poncet F. (1992). *Contribution à l'étude des possibilités d'indexation génétique des lévriers de course. Etude du Whippet.* Thèse de doctorat vétérinaire, Alfort, n°67, 92 p.

Reinagle P. (1803). The Spanish Pointer. *In: Il Pointer nell'Arte. Pointer Club d'Italia.* [en-ligne], 2007, [<http://www.pointerclubitaliano.com/IlPointer/IlPointernellArte/Ipredecessori.aspx>], (consulté le 02/02/2010).

Reuterwall C. et Ryman N. (1973). An estimate of the magnitude of additive genetic variation of some mental characters in Alsatian dogs. *Hereditas*, **73**, 277-284.

Ricard A., Bruns E., Cunningham E.P. (2000). Genetics of performance traits. In: Bowling A.T., Ruvinsky A., *The genetics of the horse*, CAB International, Wallingford, UK. 411-438.

Ruefenacht S., Gebhardt-Henrich S., Miyake T. et Gaillard C. (2002). A behaviour test on German Shepherd dogs: heritability of seven different traits. *Applied Animal Behaviour Science*, **79**, 113-132.

Schmutz S.M., Schmutz J.K. (1998). Heritability estimates of behaviors associated with hunting in dogs. *Journal of heredity*, **89**, 233-237.

Scott J.P. et Fuller J.L. (1965). *Genetics and the social behaviour of the dog*. University of Chicago Press, Chicago, USA, 468 p.

Société Centrale Canine. Règlement des juges de la Société Centrale Canine. In : *Commission Utilisation Chien Arrêt*. [en-ligne], Mise à jour le 8 février 2010, [http://cunca.free.fr/cariboost_files/reg_juges_scc.pdf], (consulté le 20/02/2010).

Société Centrale Canine (2001-2011). Inscriptions au LOF des races du groupe 7.

Société Centrale Canine (2007). Règlement des field-trials pour chiens d'arrêt. Approuvé par le comité de la SCC le 17 janvier 2007. In : *Commission Utilisation Nationale Chien Arrêt*. [en-ligne], Mise à jour le 8 février 2010, [http://cunca.free.fr/cariboost_files/reglement.pdf], [http://cunca.free.fr/cariboost_files/reglement.pdf], [http://cunca.free.fr/cariboost_files/reglement.pdf], (consulté le 08/02/2010).

Société Centrale Canine (2008). Compte-rendu de la Commission des Chiens d'Arrêt, 16 janvier 2008). In : *Commission Utilisation Chien Arrêt*. [en-ligne], Mise à jour le 8 février 2010, [http://cunca.free.fr/cariboost_files/crcomcunca160108.pdf], (consulté le 20/02/2010).

Solaro G. (1986). *Le pointer, ébauche de description des caractères ethniques*. Editions La Baule, 96 p.

Spezia A. (2009). La situazione demografica del pointer nei paesi europei e la sua diffusione a livello globale. In : *Il pointer in cittadella, Conferenza Internazionale sullo stato della razza*. Alessandria, Italie, 2-3 mai 2009.

Towne C. (19^{ème} siècle). Pointer at home. In: *Il Pointer nell'Arte. Pointer Club d'Italia*. [en-ligne], 2007, [<http://www.pointerclubitaliano.com/IlPointer/IlPointernellArte/800.aspx>], (consulté le 02/02/2010).

Vangen O. (1989). Hunting ability test traits in Finnish Spitz: a genetic study. In: *Finnish Kennel Club Scientific Symposium*, Helsinki, Finland, 11 juin 1989, 11 p.

Vangen O. et Klemetsdal G. (1988). Genetic studies of Finnish and Norwegian tests results in two breeds of hunting dog. In: *Proceedings of the 6th World Conference of Animal Production*. Helsinki, Finland, p. 496.

Villa M. (1993). *Le Pointer*. Editions De Vecchi SA, Paris, 201 p.

Willis M.B. (1989). *Genetics of the dog*. H.F. and G. Witherby Ltd, London, UK, 417 p.

Wilsson E. et Sundgren P.E. (1997a). The use of a behaviour test for selection of dogs for service and breeding: I. Method of testing and evaluating test results in the adult dog, demands on different kinds of service dogs, sex and breed differences. *Applied Animal Behaviour Science*, **53**, 279-295.

Wilsson E. et Sundgren P.E. (1997b). The use of a behaviour test for selection of dogs for service and breeding: II. Heritability for tested parameters and effect of selection based on service dog characteristics. *Applied Animal Behaviour Science*, **54**, 235-241.

Wilsson E. et Sundgren P.E. (1998). Behaviour test for eight-week old puppies. Heritabilities of tested behaviour traits and its correspondence to later behaviour. *Applied Animal Behaviour Science*, **58**, 151-162.

Zurlini F. (2009). La morfologia e l'impiego funzionale del pointer. Attualita'nell'applicazione del disegno dei caratteri etnici del Solaro. In : *Il pointer in cittadella. Conferenza Internazionale sullo stato della razza*, Alessandria, Italie, 2-3 mai 2009.

Annexe 1 – Standard du Pointer Anglais (Standard FCI N°1 du 07/09/1998)

Traduction : Prof. R. Triquet.

Date de publication du standard d'origine en vigueur : 24.06.1987

Classification F.C.I. : Groupe 7, Section 2.1

ORIGINE : Grande-Bretagne.

UTILISATION : Chien d'arrêt.

ASPECT GENERAL : Le pointer est harmonieux, bien construit de toute part. Il donne une impression de force et de souplesse. Son profil général décrit une série de courbes gracieuses.

COMPORTEMENT / CARACTERE : Aristocratique. Actif tout en dégageant une impression de force, d'endurance et de rapidité. Bon caractère ; d'un naturel égal.

TETE

REGION CRANIENNE :

Crâne : D'une largeur moyenne, en rapport avec la longueur du chanfrein. La protubérance occipitale est bien prononcée.

Stop : Bien marqué.

REGION FACIALE :

Truffe : De couleur sombre, mais elle peut être plus claire dans le cas de la robe citron et blanche. Elle est douce et humide, les narines sont bien ouvertes.

Museau : Quelque peu concave et se termine au niveau de la truffe, donnant un aspect légèrement creux. Légère dépression sous les yeux.

Lèvres : Bien développées, souples.

Mâchoires/dents : Les mâchoires sont fortes et présentent un articulé en ciseaux parfait, régulier et complet, c'est-à-dire que les incisives supérieures recouvrent les inférieures dans un contact étroit et sont implantées bien d'équerre par rapport aux mâchoires.

Joues : Les arcades zygomatiques ne sont pas proéminentes.

Yeux : A égale distance de l'occiput et de la truffe. Vifs avec une expression de bonté. Les yeux sont de couleur noisette ou marron selon la couleur de la robe. Ils ne sont ni saillants ni hagards. Le regard n'est pas fuyant. Le pourtour des yeux est de couleur sombre, mais il peut être plus clair dans le cas de la robe citron ou blanche.

Oreilles : Le cuir est mince. Les oreilles sont attachées assez haut. Elles sont placées contre la tête, de longueur moyenne ; elles sont légèrement pointues à l'extrémité.

COU : Long, musclé, légèrement roué, offrant une belle sortie d'encolure, exempt de fanon.

CORPS :

Rein : Fort, musclé et légèrement harpé. Il est court.

Poitrine : Juste de largeur nécessaire à bonne ampleur de la région sternale. Elle est bien descendue au niveau des coudes. Les côtes sont bien cintrées, bien développées vers l'arrière du thorax, diminuant graduellement vers le rein.

QUEUE : De longueur moyenne, épaisse à la base, allant en s'aminçissant graduellement vers l'extrémité. Elle est bien couverte de poils serrés et portée au niveau du dos, sans présenter de courbure vers le haut. Quand le chien est en action, la queue doit battre d'un côté et de l'autre.

MEMBRES

MEMBRES ANTERIEURS : Les membres antérieurs, du coude au sol, sont droits et fermes avec une bonne ossature. Les os sont ovales ; les tendons sont forts et apparents.

Epaules : Longues, obliques et bien inclinées en arrière.

Articulation du carpe : Elle ne dépasse pas le profil antérieur du membre et fait une très légère saillie sur la face interne.

Métacarpe : Assez long, fort et élastique ; légèrement incliné.

MEMBRES POSTERIEURS : Très musclés.

Hanches : Les os de la hanche sont bien espacés et proéminents, mais ils ne dépassent pas le niveau du dos.

Cuisse : Bien développée.

Grasset : Bien angulé.

Jambe : Bien développée.

Jarret : Bien descendu.

PIEDS : Le pied est ovale ; les doigts sont bien serrés et cambrés, pourvus de bons coussinets.

ALLURE : Unie. Le chien couvre beaucoup de terrain. Impulsion donnée par l'arrière-main. Les coudes ne sont ni en dedans ni en dehors. Ne doit absolument pas lever haut les membres à la manière d'un cheval Hackney (pas d'allures relevées ou sautillantes).

ROBE

Poil : Le poil est fin, court, dur et également réparti, parfaitement lisse, droit et bien luisant.

Couleur : Les couleurs habituelles sont citron et blanc, orange et blanc, foie (marron) et blanc, et noir et blanc. Les robes unicolores et tricolores sont également correctes.

TAILLE : La hauteur au garrot recherchée est, chez le mâle, de 25 à 27 pouces (63 à 69 cm) et chez la femelle de 24 à 26 pouces (61 à 66 cm).

DEFAUTS : Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut qui sera pénalisé en fonction de sa gravité et de ses conséquences sur la santé et le bien-être du chien.

Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental sera disqualifié.

N.B. : Les mâles doivent avoir deux testicules d'aspect normal complètement descendus dans le scrotum.

Annexe 2 – Défauts entraînant la non-confirmation des pointers (Pointer Club Français, 1997)

Type

- Manque total de type
- Défaut de convergence des axes longitudinaux du crâne et du chanfrein
- Déviation interne de l'appendice xiphoïde (jabot de singe)
- Présence d'ergots ou de toute trace d'ablation d'ergots aux membres postérieurs
- Anoure ou fouet coupé ou porté sur le dos

Yeux

- Œil vairon
- Strabisme

Robe

- Excès de ladre à la truffe et aux paupières, associé au ladre des téguments des organes génitaux

Anomalies

- Dysplasie : stade C, D, E
- Monorchidie
- Cryptorchidie
- Prognathismes : prognathisme inférieur (ou rétrognathisme) : présence de quatre critères :
 - Inversion des rapports des arcades incisives
 - Contact de la canine inférieure avec le coin supérieur
 - Bouche fermée, espacement entre la quatrième précarnassière inférieure et la carnassière supérieure
 - Incurvation du corps de la mandibule

Caractère

- Peureux, agressif
- Nervosité excessive

Annexe 3 – Grille de cotation des pointers (Pointer Club Français, 2010)

- Le sujet coté 1 est un sujet confirmé. Les défauts entraînant la non-confirmation sont mentionnés dans l'annexe 2.
- Le sujet coté 2 est confirmé, a reçu la mention TB en exposition, est doté du TAN et a été radiographié et lu indemne de dysplasie (« dysplasie A »).
- Le sujet coté 3 est confirmé, a reçu la mention TB en exposition de championnat ou nationale d'élevage, a le titre de trialer (voir partie III.A.3.b.) et est indemne de dysplasie.
- Le sujet coté 4 est un sujet recommandé pour la reproduction. Il est confirmé, a reçu la mention TB en nationale d'élevage, a le titre de trialer, est indemne de dysplasie et son pédigrée est complet.
Un mâle doit avoir eu deux CACT ou RACT sur gibier naturel, ou avoir le titre de Champion d'Automne, ou deux EXC en grande quête.
Une femelle doit avoir reçu deux EXC sur gibier naturel, ou deux CACT ou RACT en Automne, ou deux classements en grande quête dont un EXC.
Ou, pour les mâles et les femelles, avoir le titre de Champion de Conformité au Standard et le titre de trialer permet la cotation 4.
- Le sujet coté 5 est classé élite B. C'est un sujet confirmé, indemne de dysplasie, possédant un pédigrée complet, et ayant produit en première génération : pour les mâles, trois descendants cotés 3 points avec deux lices, et pour les femelles, trois descendants cotés 3 points en deux portées.
- Le sujet coté 6 est classé élite A. C'est un sujet recommandé, et ayant produit en première génération : pour les mâles, trois descendants cotés 3 points avec deux lices, et pour les femelles, trois descendants cotés 3 points en deux portées.

Annexe 4 – Critères d’attribution des titres (SCC, 2007 et Pointer Club Français, 2012)

Les articles cités émanent du règlement des « field-trials » pour chiens d’arrêt.

Le titre de « trialer »

Le titre de « trialer » (Art. 4) ne peut être attribué que dans les épreuves qui comportent la mise en compétition du CACT. Il est décerné :

- En grande quête avec un TB pour le titre de « trialer » de grande quête.
- En quête de chasse : avec deux TB sur gibier naturel, ou deux EXC sur gibier lâché, ou un TB en gibier naturel et un EXC sur gibier lâché (dont au moins une récompense obtenue en concours ouvert),

Le CACT et RACT obtenus en concours amateurs peuvent être pris en compte dans les récompenses ci-dessus. Les récompenses obtenues en interclubs avec la présence effective de quatre clubs de race, comptent comme celles obtenues en concours ouverts.

Dans tous les cas, le chien doit être indemne de dysplasie coxo-fémorale (dysplasie A).

Un minimum morphologique est demandé : le pointer doit avoir obtenu au moins le qualificatif Très Bon dans une exposition spéciale de race ou lors de l’exposition Nationale d’Elevage (Pointer Club Français, 2012).

Livre d’honneur des pointers « trialers »

Les conditions d’inscriptions au livre d’honneur sont les suivantes :

- En grande quête : trois EXC ou deux CACT.
- En quête de chasse printemps : un CACT ou R/CACT et deux EXC (dont un en couple).
- Sur bécasses : trois CACT.
- Sur bécassines / coqs de bruyère : deux CACT.
- En quête de chasse automne : deux CACT ou R/CACT et trois EXC (dont un en printemps).

Le chien doit avoir obtenu le qualificatif Excellent en exposition, sauf pour la grande quête ou le Très Bon suffit.

Le livre est ouvert à tous les pointers mâles ou femelles vivants, âgés de 10 ans au plus et classés dysplasie A.

Le titre de Champion

Le titre de champion (Art. 99) en « field-trial » de printemps, d’automne ou sur gibier sauvage nécessite :

- Pour les pointers mâles, un CACT en solo et deux CACT en couple ; deux RACT en solo peuvent remplacer le CACT en solo, et deux RACT en couple peuvent remplacer l'un des CACT en couple.
- Pour les pointers femelles, un CACT ou RACT en solo et un CACT ou RACT en couple.
- Pour tout chien : TB en exposition, et dysplasie A.

Pour le titre de champion de printemps, seules sont prises en compte les récompenses obtenues au printemps sur perdrix, et pour l'une d'entre elles au plus sur perdreaux naturels en été (ces « field-trials » d'été sont désignés chaque année par la CUNCA) ou en club ou en interclubs partiel.

Pour le titre de champion d'automne, seules sont prises en compte les récompenses obtenues sur gibier tiré avec rapport obligatoire ou les récompenses obtenues sur le fondement de l'article 97 (concours d'automne sur gibier naturel non tiré en dehors des périodes d'ouverture de la chasse). L'une d'entre elles au moins doit provenir d'une épreuve où le rapport du gibier chassé était obligatoire. Une récompense au plus peut être obtenue en club ou en interclubs partiel.

Pour le titre de champion sur gibier sauvage, les oiseaux naturels concernés sont exclusivement ceux qui ne peuvent être élevés : bécasses, bécassines et gibier de montagne (tétras, gélinoises, lagopèdes et bartavelles). Une récompense au plus peut être obtenue en club ou en interclubs partiel. Le gibier n'est pas tiré mais le coup de feu est obligatoire au point, en toutes circonstances. Le rapport à froid n'est pas exigé. Les récompenses doivent être obtenues obligatoirement sur deux espèces de gibier parmi : bécasse, bécassine ou gibier de montagne.

Le titre de Champion de Travail

Le titre de Champion de Travail est homologué par l'obtention de quatre CACT et d'un TB en exposition. Les CACT obtenus en Solo comme en Couple peuvent être utilisés pour l'homologation de l'ensemble des titres mais un seul CACT peut provenir d'un concours de club ou interclubs partiel (Art. 100).

Conditions d'homologation du titre de Champion de Travail pour un pointer (Pointer Club Français)

	« Field-trial » de printemps	« Field-trial » d'automne ou sur gibier sauvage
Parcours solo	CACT	CACT
Parcours en couple	CACT	CACT

+TB en exposition + dysplasie A

Pour l'ensemble des titres

Les CACT et RACT décernés en interclubs comptent comme ceux obtenus en concours ouverts (Art. 101)

Un qualificatif morphologique minimum (TB en exposition) et le respect d'une procédure de dépistage de la dysplasie coxo-fémorale est exigé par le club de race (Art. 101).

Le titre de Champion de Grande Quête

Le titre de Champion de Grande Quête nécessite :

- Pour un mâle : deux CACT sous deux jurys différents; deux RACT peuvent remplacer l'un des CACT.
- Pour une femelle : deux CACT ou deux RACT (Art. 103).
- Pour tout chien, un TB en exposition et « dysplasie A ».

Le titre de Champion International de Travail

Pour prétendre au titre de Champion International de Travail un chien doit avoir obtenu :

- Deux CACIT dans deux pays différents sous deux jurys différents dans des concours internationaux patronnés par la FCI.
- Le qualificatif Très Bon ou un Deuxième prix en classe ouverte ou en classe travail à l'âge minimum de quinze mois dans une exposition internationale patronnée par la FCI (Art. 104).

LE POINTER : ORIGINE, ÉVOLUTION DE LA RACE, PERSPECTIVE DE SÉLECTION SUR LE TRAVAIL

NOM et Prénom : DUC Stéphanie

Résumé : Après avoir décrit le pointer, son origine et son évolution, l'auteur aborde les épreuves de travail afin d'apprécier leur capacité à évaluer les performances des chiens et à servir de support à une étude de génétique quantitative. Il apparaît finalement que le Test d'Aptitudes Naturelles est l'épreuve qui rassemble le plus de critères favorables pour une telle étude, mais que celle-ci, au regard de son organisation actuelle, est perfectible. Il apparaît également qu'un consensus quant aux critères à évaluer chez le pointer devrait être trouvé pour satisfaire l'ensemble des utilisateurs. En extrapolant les données de la littérature, les valeurs d'héritabilité qui pourraient être trouvées seraient probablement faibles pour les différents caractères. Malgré une faible précision attendue, les indices génétiques pourraient alors être calculés pour les compétiteurs, affectés de leur coefficient de détermination, et être, sinon une méthode d'amélioration génétique unanimement adoptée, au moins un outil de sélection présent dans les esprits des éleveurs.

Mots-clés : EVOLUTION / FIELD-TRIAL / GENETIQUE / GENETIQUE COMPORTEMENTALE / GENETIQUE QUANTITATIVE / ORIGINE / SELECTION / RACE CANINE / CARNIVORE / CHIEN / CHIEN D'ARRET / CHIEN DE TRAVAIL / POINTER.

Jury :

Président : Pr.

Directeur : Pr. COURREAU Jean-François

Assesseur : Pr. DEPUTTE Bertrand

THE POINTER: ORIGINS, EVOLUTION OF THE RACE, SELECTION PERSPECTIVES ON WORK CAPABILITY

SURNAME : DUC
Given name : Stéphanie

Summary :

After describing the pointer, its origins and its evolution, the author examine the work tests in order to appreciate their capacity to evaluate the dogs' performances and to be used as a support to quantitative genetics studies. It finally appears that the test which gathers most favorable criteria for such a study is the Natural Ability Test. However, there seems to be some room for improvement with regards to the current organization of this test. It also appears that a consensus on the criteria which have to be assessed for the pointer should be reached in order to satisfy all users. By extrapolating the data from the literature, the heritability values that may be found would probably be low for various traits. Despite the low expected accuracy, the genetic indexes could then be calculated for competitors with their relevant coefficient of determination applied, becoming at least a selection method the breeders can keep in mind, if not an unanimously adopted genetic improvement method.

Keywords : EVOLUTION / FIELD-TRIAL / GENETIC / BEHAVIOURAL GENETIC / QUANTITATIVE GENETIC / ORIGIN / SELECTION / DOG BREED / CARNIVORE / DOG / GUNDOG / WORKING DOG / POINTER.

Jury :

President : Pr.
Director : Pr. COURREAU Jean-François
Assessor : Pr. DEPUTTE Bertrand